

### III. Analyse de la situation mondiale

#### A. Afrique

##### 1. Principaux faits nouveaux

292. Ces dernières années, le trafic de drogues en Afrique a retenu l'attention de la communauté internationale. Ainsi, le Conseil de sécurité a-t-il examiné à maintes reprises la question de la contrebande de cocaïne à travers les pays d'Afrique de l'Ouest, notamment la Guinée-Bissau, en évaluant en particulier la menace que représentait cette contrebande pour la stabilité régionale et son éventuel impact sur la sécurité internationale. En juillet 2009, le Directeur exécutif de l'UNODC a présenté au Conseil un rapport sur le trafic transnational et l'état de droit en Afrique de l'Ouest. En novembre de cette même année, le Conseil s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest (à laquelle est associée la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UNODC, d'autres organismes des Nations Unies et INTERPOL) et a instamment prié le Gouvernement de la Guinée-Bissau de prendre des mesures dans le cadre du plan d'action de la CEDEAO contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. Par ailleurs, toujours en novembre 2009, le Directeur exécutif a abordé devant le Conseil de sécurité le problème du trafic de drogues en Guinée-Bissau et dans d'autres parties de l'Afrique de l'Ouest et il a par la suite été prié de communiquer au Conseil, à compter de décembre 2009, des mises à jours sur les progrès réalisés par les États d'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre la criminalité organisée en liaison avec la drogue.

293. Depuis 2004, les organisations de trafiquants de drogue utilisent de plus en plus l'Afrique de l'Ouest comme zone de transit pour passer en contrebande de grandes quantités de cocaïne provenant d'Amérique du Sud et destinées à l'Europe et, dans une moindre mesure, à l'Amérique du Nord, en tirant parti du fait que certains problèmes touchant des pays d'Afrique de l'Ouest, comme les conflits, l'absence d'état de droit, la corruption et la pauvreté, ont rendu ces pays plus vulnérables. La plupart de la cocaïne transitant par cette sous-région est transportée via l'Atlantique sur de grands navires puis transbordée dans de plus petites embarcations le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest.

De là, la cocaïne est passée en contrebande en direction du nord par divers moyens, notamment embarcations, véhicules terrestres et poste aérienne. Alors que jusqu'en 2007 la quantité de cocaïne saisie, soit en haute mer en direction de l'Afrique de l'Ouest, soit dans la sous-région elle-même, avait sensiblement augmenté chaque année, on a constaté depuis 2008 une diminution du nombre de saisies de cocaïne opérées dans la sous-région. Le recul du nombre de saisies pourrait donner à entendre que la contrebande de cette drogue à travers la sous-région marque une tendance à la baisse suite aux mesures prises par les gouvernements africains avec l'aide de la communauté internationale. Malgré cette évolution, la contrebande de cocaïne à travers l'Afrique de l'Ouest continue de poser un grave problème qui contribue à la progression de l'abus de cette substance dans la sous-région.

294. L'Afrique reste vulnérable au détournement de précurseurs, notamment d'éphédrine et de pseudoéphédrine. Si la plupart de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine est passée en contrebande à travers l'Afrique à destination de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Nord pour fabriquer illicitement de la méthamphétamine, cette dernière substance fait également l'objet de quelques activités de fabrication illicite et d'abus dans des pays africains, en particulier en Afrique du Sud. Ces dernières années, un certain nombre d'envois suspects importants d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont été stoppés alors qu'ils étaient acheminés vers des pays africains dont le Botswana, l'Éthiopie, le Nigéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Togo et la Zambie. Depuis 2008, la contrebande d'éphédrine et de pseudoéphédrine à travers l'Afrique a nettement reculé, ce qui peut être attribué, entre autres, aux mesures prises par certains pays africains pour mieux contrôler les importations de ces précurseurs chimiques. Toutefois, la saisie en Guinée, en juillet 2009, de grandes quantités de produits chimiques et de matériel soupçonnés d'être destinés à la transformation de drogues de synthèse illicites comme la MDMA ("ecstasy") montre que la région reste exposée au risque d'être utilisée par les trafiquants pour détourner des précurseurs et souligne l'urgente nécessité pour les pays africains d'améliorer leurs mécanismes nationaux de contrôle des

précurseurs avec l'appui de la communauté internationale.

295. L'offre constante sur les marchés non réglementés de produits pharmaceutiques illicitement fabriqués ou détournés, qui contiennent des stupéfiants et des substances psychotropes, pose un grave problème de santé publique dans de nombreux pays africains. En raison de la faiblesse des systèmes nationaux de contrôle de la fabrication et de la distribution licites des produits pharmaceutiques, des substances placées sous contrôle international peuvent être obtenues sans ordonnance ou sur les marchés non réglementés de la plupart des pays africains. L'Organe demande instamment aux gouvernements concernés de concevoir et d'appliquer des politiques permettant de prévenir efficacement le détournement des substances placées sous contrôle international à partir des circuits de distributions nationaux et à destination des marchés non réglementés, conformément à la résolution 51/13 de la Commission des stupéfiants, intitulé "Réponse à la menace que constitue la distribution sur le marché non réglementé de drogues placées sous contrôle international".

## 2. Coopération régionale

296. Dans le cadre de l'actuel Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité, la Commission de l'Union africaine a renforcé sa coopération dans ces domaines avec les organisations internationales compétentes comme INTERPOL, l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et l'UNODC, et avec la Commission européenne dans le cadre du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne.

297. Les communautés économiques régionales d'Afrique ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine. À cet égard, des progrès ont été accomplis par les États membres de la CEDEAO, qui ont adopté un plan d'action sous-régional contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et l'abus de drogues en 2008 et ont approuvé, lors du sommet semestriel des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenu en juin 2009 à Abuja, un plan opérationnel de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée qui y est liée ainsi qu'un mécanisme élaboré par la Commission de la CEDEAO pour assurer le suivi et l'évaluation des activités, y compris pour rendre compte des progrès

accomplis au Conseil de sécurité. L'Organe note que le Conseil de sécurité a engagé la communauté internationale à poursuivre son appui à la mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO et du plan opérationnel de la Guinée-Bissau.

298. En avril 2009, l'UNODC, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques du Secrétariat, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et INTERPOL ont lancé un programme conjoint de renforcement des capacités nationales et régionales de détection et de répression, y compris dans les domaines de l'interception des envois de drogues, de la criminalistique, du renseignement, de la gestion des frontières, du blanchiment d'argent et de la justice pénale. La création d'unités spécialisées pour lutter contre la criminalité transnationale, dans un premier temps en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, est l'un des éléments clefs de ce programme. En 2009, des pays d'Afrique de l'Ouest ont bénéficié de deux activités de formation à l'échelle régionale pour déceler et recueillir des preuves matérielles sur le lieu des infractions. Parrainées par le programme d'INTERPOL sur l'assistance opérationnelle, les services et le soutien en matière d'infrastructures aux forces de police en Afrique (OASIS Afrique), ces activités ont été menées en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

299. En vue de renforcer la coopération transatlantique entre les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest, les États membres de la CEDEAO ont été invités à la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, qui s'est tenue sur l'île de Margarita (République bolivarienne du Venezuela) en septembre 2009. Les services de détection et de répression des pays d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest ont par la suite signé un mémorandum d'accord visant à promouvoir les enquêtes conjointes sur certaines affaires lors d'une réunion organisée par l'UNODC en novembre 2009 à Bogota.

300. L'Organe prend note des activités menées par l'UNODC pour aider les pays d'Afrique de l'Ouest à lutter contre le trafic de drogues. À titre d'exemple, en 2007 l'UNODC a lancé un projet de coopération dans les domaines de la détection et de la répression ainsi

que du renseignement pour lutter contre le trafic de cocaïne en provenance de l'Amérique latine et à destination de l'Afrique de l'Ouest, l'objectif étant de mettre en place un mécanisme interrégional de détection et de répression et d'échange de renseignements en matière d'interception des envois de drogues. En outre, la coopération transatlantique sera encouragée dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, actuellement mené par l'UNODC et l'Organisation mondiale des douanes, et du projet de communication aéroportuaire, récemment élaboré par l'UNODC. Au titre de la coopération Sud-Sud, le Brésil, par l'intermédiaire de l'UNODC, a aidé la Guinée-Bissau à mettre en œuvre un programme de lutte contre les drogues sur son territoire en dispensant une formation spécialisée à la police judiciaire du pays et en contribuant à la mise en place d'une école nationale de police.

301. La dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, s'est tenue à Windhoek en octobre 2009. Les participants ont examiné la situation actuelle en matière de coopération régionale et sous-régionale pour lutter contre le trafic de drogues et ont élaboré des stratégies visant à améliorer la coopération et à conjuguer les efforts dans le domaine de l'interception des envois de drogues.

302. En juillet 2009, INTERPOL a convoqué sa vingtième Conférence régionale africaine au Caire. Quelque 160 agents des services de détection et de répression de 40 pays et 8 organisations internationales ont pris part à cette conférence, qui a notamment porté sur le trafic de drogues, la piraterie maritime et les médicaments contrefaits. INTERPOL coopère avec les services de détection et de répression des pays africains pour combattre le trafic de drogues, notamment dans le cadre de ses projets White Flow, COCAF et Proteus, et il fournit une assistance pour les enquêtes sur les saisies importantes de drogues, comme les saisies de cocaïne effectuées en 2009 en Afrique du Sud (270 kg), en Angola (57 kg) et au Ghana (71 kg).

303. Un atelier régional réunissant des agents des services de détection et de répression s'est tenu à Tripoli en décembre 2008 pour donner suite au Plan d'action de Tripoli sur la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent par voie postale, adopté en novembre 2007. Les participants à l'atelier ont adopté les recommandations de Tripoli, dont le but

est de renforcer davantage la communication et la coopération sur les questions liées aux drogues entre les services de détection et de répression opérant dans la région. Ces recommandations ont été communiquées au Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes pour suite à donner.

304. En février 2009, une réunion régionale d'experts, organisée conjointement par le Gouvernement kényan et l'UNODC à Nairobi, a établi un programme pour l'Afrique de l'Est couvrant la période 2010-2012, dont le but est de promouvoir l'état de droit, la santé et la sécurité humaine dans cette sous-région.

305. L'Organe prend note des mesures adoptées par les gouvernements des pays africains et les organisations internationales concernées, comme INTERPOL et l'OMS, afin de resserrer la coopération pour lutter contre le problème des articles de contrefaçon dans la région, en particulier des médicaments et des produits de santé contrefaits. En novembre 2008, quelque 150 représentants des services de police, des services de douane et des autorités de réglementation pharmaceutique de 26 pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont participé à des ateliers de formation sur les infractions liées à la propriété intellectuelle; ces ateliers ont été organisés conjointement par INTERPOL et la Police kényane à Nairobi. En décembre 2008, la troisième réunion annuelle du Groupe spécial international chargé de la lutte contre les contrefaçons de produits médicaux (IMPACT) de l'OMS s'est déroulée à Hammamet (Tunisie). Appuyée par INTERPOL et rassemblant 100 représentants de 40 pays, la réunion avait pour objectif de sensibiliser aux dangers des produits médicaux de contrefaçon et de lutter contre leur fabrication et leur distribution.

306. En mai 2009, les gouvernements nigériens et nigérians ont signé un protocole de coopération pour lutter contre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et les pratiques frauduleuses connexes.

307. Les gouvernements des pays africains poursuivent leurs efforts de lutte contre le blanchiment d'argent en coopération avec les groupes sous-régionaux concernés, en particulier le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). En Namibie, une loi (dénommée Financial Intelligence Act) est entrée en vigueur en mai 2009

pour lutter contre le blanchiment d'argent, et au Sénégal une loi visant à lutter contre le financement du terrorisme a été récemment adoptée en complément de la législation en vigueur contre le blanchiment d'argent. Le Malawi et le Sénégal sont devenus membres du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers en mai 2009. L'Organe encourage les pays d'Afrique centrale à prendre des mesures appropriées pour que le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) devienne pleinement opérationnel. Il encourage également les Gouvernements de l'Angola, du Burundi, des Comores, de Madagascar, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à s'adhérer au GABAOA dès que possible.

### 3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

308. Un certain nombre de pays africains ont pris des mesures pour renforcer leur législation nationale en matière de contrôle des drogues et pour améliorer leur mécanisme de suivi et de contrôle administratifs de l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

309. Le Gouvernement éthiopien a adopté un plan directeur national pour le contrôle des drogues et s'emploie actuellement à établir un organe interministériel pour faciliter sa mise en œuvre.

310. Le Gouvernement kényan a ajouté un volet relatif à la lutte contre les drogues dans son système de notation des fonctionnaires, qui sont maintenant tenus de mener une activité en la matière dans le cadre de leurs fonctions. Cette mesure devrait contribuer de manière significative aux actions de sensibilisation, de formation et de prévention de l'abus de drogues dans plusieurs secteurs, notamment dans les écoles et sur les lieux de travail.

311. Un certain nombre de pays africains ont mis en place, ou mettent actuellement en place, des programmes nationaux intégrés pour lutter contre le trafic et l'abus de drogues et la criminalité transnationale organisée qui y est liée. Ces programmes, élaborés par l'UNODC en partenariat avec les autorités nationales, visent toute une série de questions telles que le renforcement des capacités des services de détection et de répression, la réduction de l'offre et de la demande de drogues, le traitement des toxicomanes, la justice pénale, la coopération régionale

et les activités de lutte contre le blanchiment d'argent. Ils sont actuellement exécutés au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et au Mali. Des programmes intégrés ont été mis au point pour la Mauritanie, le Niger et le Togo, et d'autres programmes seront élaborés plus tard en 2009 pour le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana.

312. Le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue a effectué des saisies sensiblement plus importantes en 2007 et 2008. La quantité totale de cannabis saisi en 2008 a dépassé 335 tonnes, soit une augmentation de 62 % par rapport à 2007, où 210 tonnes au total avaient été saisies. Toujours en 2008, 530 kilogrammes de substances psychotropes et 365 kilogrammes de cocaïne au total ont été saisis. La plupart de la cocaïne a été saisie aux principaux aéroports internationaux du pays.

313. En 2009, les services de détection et de répression du Lesotho et du Nigéria ont mené des opérations fructueuses à l'appui de la lutte contre le problème des produits médicaux de contrefaçon. Lors d'une opération de police menée au Lesotho en juin 2009 avec l'appui d'INTERPOL, d'importantes quantités de produits médicaux contrefaits et illicites ont été saisis, dont des produits disponibles uniquement sur ordonnance qui avaient été reconditionnés de manière illégale pour être revendus dans la rue. Au Nigéria, des activités similaires ont été menées en mai 2009 par l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques. Cette Agence continue d'appliquer une politique de tolérance zéro concernant les médicaments contrefaits et les aliments vendus sous une marque de contrefaçon, étant donné le grave danger que ces produits contrefaits représentent pour la santé publique.

314. En Afrique du Sud, la loi sur la prévention et le traitement de l'abus de substances (Prevention of and Treatment for Substance Abuse Act) a été adoptée en avril 2008. Elle régleme la création, l'homologation et la gestion des centres de traitement, des services de soins avec ou sans hospitalisation et des services de proximité pour les toxicomanes et définit le mandat de l'Autorité centrale des drogues, qui est chargée de suivre et de superviser l'application du plan directeur national de contrôle des drogues. En outre, compte tenu des détournements à grande échelle d'éphédrine et de pseudoéphédrine destinées à la fabrication illicite de méthamphétamine en Afrique du Sud, ces substances

sont désormais plus strictement contrôlées dans le pays. En particulier, le Gouvernement sud-africain a modifié sa législation nationale relative au contrôle des drogues pour que ces substances soient contrôlées au même titre que les substances psychotropes, lesquelles sont soumises à des autorisations d'importation et d'exportation et disponibles uniquement sur ordonnance (voir par. 324 ci-dessous).

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

##### *Stupéfiants*

315. La production, le trafic et l'abus de cannabis ont été signalés dans presque tous les pays de la région. L'herbe de cannabis reste la drogue illicite dont l'abus est le plus fréquent dans la plupart des pays africains. La production de résine de cannabis se concentre dans les pays d'Afrique du Nord, principalement au Maroc. Les données relatives aux saisies montrent que la plupart de la résine de cannabis produite dans ce pays est passée en fraude en Europe. Elle est également acheminée clandestinement dans les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne ou à travers ces pays. En 2008, comme les années précédentes, le Maroc a saisi plus de résine de cannabis que n'importe quel autre pays d'Afrique, avec une quantité totale de saisies signalées de 114 tonnes. Le Gouvernement marocain estime que la superficie des cultures illicites de cannabis dans le pays s'est sensiblement réduite, tombant de 134 000 hectares en 2003 à 60 000 hectares en 2008, soit une baisse de 55 %. Il estime également que la quantité totale de résine de cannabis produite illicitement est tombée de 3 070 tonnes en 2003 à 877 tonnes en 2008, soit une baisse de 71 %. Les mesures d'éradication au Maroc ont été accompagnées de programmes de subsistance alternatifs dans les zones rurales des provinces septentrionales du pays, ainsi que de campagnes de sensibilisation à l'échelon local. L'Organe encourage le Gouvernement marocain à poursuivre ses efforts de lutte contre la culture illicite de cannabis.

316. L'herbe de cannabis est produite illicitement dans toutes les sous-régions du continent. En Afrique du Nord, elle est produite à grande échelle en Égypte et au Maroc. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, les plantes de cannabis sont cultivées à des fins commerciales au Cameroun, au Ghana, au Nigéria, au Sénégal et au Togo. Elles sont également cultivées dans la plupart des pays d'Afrique de l'Est, en

particulier aux Comores, en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'en Afrique australe, à savoir en Afrique du Sud, au Lesotho, au Malawi, en République démocratique du Congo et au Swaziland, où les cultures sont importantes. Bien que l'herbe de cannabis fasse généralement l'objet d'un trafic sur le continent pour la consommation locale, une partie est passée en contrebande dans d'autres régions, principalement en Europe.

317. D'importants envois d'herbe de cannabis ont été saisis en Afrique, qui a représenté en 2007 11 % des saisies mondiales de cette drogue illicite. La quantité d'herbe de cannabis saisie au Maroc a sensiblement augmenté ces dernières années, passant de 116 tonnes en 2005 à 222 tonnes en 2008. D'importants envois de cette drogue ont été saisis dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est. Le nombre de saisies de drogues et d'arrestations qui s'y rapportent effectuées aux aéroports internationaux de Nairobi et d'Addis-Abeba a encore augmenté en 2008. La République-Unie de Tanzanie demeure le pays d'Afrique de l'Est faisant état des saisies les plus importantes d'herbe de cannabis. Le trafic et l'abus de la plupart de l'herbe de cannabis produite en Afrique de l'Ouest ont lieu dans la sous-région. En 2008, il a été établi que plusieurs tonnes d'herbe de cannabis saisies dans le cadre de deux affaires distinctes en Europe provenaient du Ghana, où les autorités ont été en mesure d'identifier et d'arrêter les personnes impliquées dans l'approvisionnement en herbe et dans son transport en contrebande.

318. Il n'a été fait état d'aucune culture de cocaïer ni de fabrication de cocaïne en Afrique. Depuis 2005 toutefois, l'Afrique de l'Ouest est de plus en plus utilisée comme zone de transit pour les envois de cocaïne à destination de l'Europe et, dans une moindre mesure, de l'Amérique du Nord, comme en témoignent les importantes saisies de cocaïne qui ont été effectuées soit en haute mer à destination de l'Afrique de l'Ouest, soit dans la sous-région même et qui, selon les données de l'UNODC, ont représenté plusieurs tonnes par an au total. La cocaïne saisie en Afrique provient principalement de Colombie et du Pérou et, dans bien des cas, a été passée en contrebande par le Brésil et la République bolivarienne du Venezuela. Depuis 2004, au moins 1 400 passeurs transportant cette drogue sur des vols commerciaux en provenance d'Afrique de l'Ouest et à destination de l'Europe ont été arrêtés.

319. Depuis 2008, l'Afrique semble avoir perdu de son importance en tant que zone de transit pour le trafic de cocaïne, comme le montre la diminution du nombre et du volume de saisies effectuées en 2008 et au premier semestre de 2009. En 2008, on a relevé en Europe une forte baisse du nombre de saisies de cocaïne en provenance d'Afrique. En 2009, il n'a été fait état d'aucune saisie importante de cocaïne pouvant provenir d'Afrique. Cette réduction peut en partie s'expliquer par le renforcement des mesures internationales de contrôle des drogues dans la région. Toutefois, selon les données de l'UNODC, de la cocaïne d'une valeur évaluée à 1 milliard de dollars des États-Unis fait encore chaque année l'objet d'un trafic à travers la région, et les réseaux de distribution d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe semblent être restés intacts. Cette crainte est étayée par certaines indications obtenues en Guinée en juillet 2009 donnant à entendre que, dans une certaine mesure, la transformation de la cocaïne pourrait avoir eu lieu dans le pays.

320. La cocaïne est en partie acheminée en contrebande vers des pays d'Afrique australe, en particulier l'Afrique du Sud, où elle est consommée localement ou introduite dans d'autres pays. La cocaïne en provenance d'Amérique du Sud est également passée en fraude vers le Zimbabwe via les Émirats arabes unis. Le Mozambique est devenu un point d'entrée de la cocaïne en Afrique, d'où elle est introduite clandestinement au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens via l'Afrique du Sud. La sous-région de l'Afrique de l'Est est toujours utilisée comme zone de transit pour les envois de cocaïne destinés aux marchés illicites européens.

321. La culture du pavot à opium en Afrique se limite à l'Algérie et à la péninsule du Sinaï en Égypte et son ampleur est jugée limitée dans les deux pays. En Algérie, environ 80 000 plants de pavot à opium sont éradiqués chaque année. L'opium produit est consommé localement et rien ne montre qu'il est utilisé pour fabriquer de l'héroïne.

322. L'héroïne est encore principalement introduite en Afrique par le biais des pays d'Afrique de l'Est. Il a été établi que des pays de cette sous-région étaient à la fois des pays de destination des envois d'héroïne et des pays de transit; en outre, le trafic et l'abus d'héroïne ont récemment augmenté. La plupart de l'héroïne saisie avait été transportée par des passagers sur des

vols commerciaux à destination ou en provenance des aéroports internationaux d'Addis-Abeba et de Nairobi, qui assurent des liaisons aériennes entre l'Afrique de l'Ouest et des pays d'Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est où de l'héroïne est fabriquée. Depuis l'Afrique de l'Ouest, l'héroïne est fréquemment introduite clandestinement en Europe et en Amérique du Nord au cours d'opérations souvent montées par des organisations criminelles d'Afrique de l'Ouest. L'héroïne acheminée par voie maritime arrive en Afrique de l'Est par les ports de Djibouti, de l'Érythrée, du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie. En outre, les services postaux et de messagerie sont de plus en plus utilisés pour passer de l'héroïne en contrebande.

323. En Afrique, les trafiquants d'héroïne utilisent également les voies terrestres, tirant parti de la porosité des frontières et de l'insuffisance des contrôles aux frontières de nombreux pays de la région. On observe une augmentation du trafic d'héroïne à destination des îles de l'océan Indien, en particulier de Maurice. Des opiacés en provenance de l'Inde et du Pakistan sont introduits en contrebande au Mozambique puis en Afrique du Sud à destination de l'Europe et de pays d'Afrique de l'Est, plus particulièrement de Maurice et des Seychelles. Maurice a aujourd'hui l'un des niveaux d'abus d'opiacés les plus élevés d'Afrique, conséquence du trafic d'héroïne dans le pays. Bien que le nombre et le volume de saisies d'héroïne signalées en Afrique de l'Ouest restent chaque année très faibles, les réseaux criminels organisés de la sous-région jouent un rôle clef dans l'offre d'héroïne aux pays du monde entier et sont impliqués tant dans l'importation que dans la vente au détail de cette substance. La Côte d'Ivoire est considérée comme un important pays de transit pour le trafic d'héroïne.

#### *Substances psychotropes*

324. La fabrication illicite de substances psychotropes, en particulier de méthaqualone (Mandrax), de méthamphétamine, de méthcathinone et de MDMA ("ecstasy"), reste limitée à l'Afrique du Sud et à certains pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est, où ces substances font également l'objet d'un abus. Une trentaine de laboratoires fabriquant illicitement des drogues, surtout de la méthamphétamine et de la méthcathinone, sont démantelés chaque année en Afrique du Sud. Les précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication de ces drogues, à savoir l'éphédrine

et la pseudoéphédrine, sont importés légalement en Afrique du Sud à grande échelle. Néanmoins, une partie de ces importations est détournée des circuits de distribution nationaux pour être utilisée dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. Pour mettre fin à ces détournements, le Gouvernement sud-africain a récemment renforcé ses mesures de contrôle de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine (voir par. 314 ci-dessus).

325. Des préparations contenant de la buprénorphine sont encore acheminées et consommées illicitement à Maurice. En 2008, les agents des services des douanes du pays ont saisi 21 727 comprimés contenant de la buprénorphine (Subutex) sur un passager arrivé de France par voie aérienne.

326. Dans de nombreux pays africains, l'offre d'une large gamme de préparations contenant des substances psychotropes sur les marchés non réglementés demeure une source de préoccupation. Les substances psychotropes en question sont notamment des benzodiazépines (notamment du diazépam, du clonazépam, du lorazépam et du clorazépate), du phénobarbital, des comprimés amaigrissants et des analgésiques. Ces préparations sont souvent des produits de contrefaçon. D'importantes saisies de ces comprimés sont signalées chaque année dans la région.

#### *Précurseurs chimiques*

327. Ces dernières années, l'Afrique est mise à profit pour détourner de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, souvent sous forme de préparations pharmaceutiques, destinées principalement à la fabrication illicite de méthamphétamine en Amérique centrale et en Amérique du Nord. Toutefois, il ressort d'une analyse des tendances du trafic que le détournement de ces substances est en recul sur le continent. Alors qu'en 2007 on avait empêché le détournement d'un total de 75 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine dans des pays africains, en 2008 seules 22 tonnes ont été stoppées et aucune quantité n'a été stoppée pendant les neuf premiers mois de 2009. En 2008, les agents des services des douanes de la Côte d'Ivoire ont saisi un total de 159 kg d'éphédrine sur un véhicule en provenance du Ghana. Il semble que la plupart des envois illicites d'éphédrine et de pseudoéphédrine soient introduits clandestinement en Amérique centrale et en Amérique du Nord via l'Europe, comme c'était le cas les années

précédentes. Dans le même temps, on a relevé depuis 2008 une baisse allant jusqu'à 40 % des exportations licites d'éphédrine et de pseudoéphédrine vers l'Afrique.

328. En outre, l'Afrique a été utilisée pour le détournement de l'anhydride acétique (produit chimique essentiel utilisé dans la fabrication illicite d'héroïne) vers les circuits illicites. Par exemple, en décembre 2008, un envoi de 15 tonnes d'anhydride acétique en provenance de l'Italie et à destination de l'Égypte a été stoppé, et début 2009 deux envois de cette substance d'un volume total de 36 tonnes en provenance de l'Inde et de la République islamique d'Iran et à destination de Djibouti ont été suspendus. La menace que représentent les groupes criminels transnationaux organisés impliqués dans la fabrication et le trafic de stimulants de type amphétamine et de substances psychotropes suscite également des préoccupations. À titre d'exemple, en janvier 2009, une exportation prévue de 2 kilogrammes d'ergotamine (précurseur chimique pouvant être utilisé dans la fabrication illicite du diéthylamide de l'acide lysergique (LSD)) en provenance de la République tchèque et à destination de la Guinée-Bissau a été stoppée car les autorités compétentes de la Guinée-Bissau n'avait pas répondu à l'Organe, qui leur demandait de confirmer la légitimité de la transaction. En juillet 2009, d'importantes quantités de produits chimiques suspectés d'être utilisés aux fins de la fabrication illicite de drogues ont été saisies à Conakry. La plupart de ces produits chimiques étaient des solvants généralement utilisés à des fins industrielles licites mais pouvant aussi être utilisés dans la fabrication illicite de cocaïne, d'héroïne, de méthamphétamine ou de méthaqualone. D'importantes quantités d'huile de sassafras et de 3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone (3,4-MDP-2-P) – précurseurs chimiques utilisés dans la synthèse de la MDMA ("ecstasy") – ainsi que du matériel de laboratoire ont été découverts en même temps que d'autres produits chimiques, ce qui indique que les produits chimiques en question étaient destinés à la fabrication illicite de drogues.

329. Dans tous les pays du continent, il est manifeste que les services de détection et de répression ont besoin de procéder à des échanges d'experts, d'être sensibilisés au contrôle des précurseurs et de recevoir des formations, notamment en matière de criminalistique. Il est également nécessaire d'améliorer

la communication à l'Organe des données relatives aux précurseurs et de resserrer la coopération dans le domaine des enquêtes. L'Organe demande donc aux gouvernements de tous les pays africains et aux communautés économiques régionales d'améliorer leurs mécanismes nationaux de contrôle des précurseurs et encourage lesdites communautés à envisager une action concertée à cet égard.

*Substances non placées sous contrôle international*

330. Le khat, qui n'est actuellement pas placé sous contrôle international, est toujours cultivé dans certains pays d'Afrique de l'Est et dans certaines parties de la péninsule arabique. Considéré comme un stimulant dans ces régions, il est généralement mâché. Bien que sa consommation comporte des risques pour la santé et puisse avoir des conséquences préjudiciables sur la société, son interdiction dans la région se limite à certains pays d'Afrique de l'Est comme l'Érythrée, Madagascar, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Suite à la progression de l'introduction clandestine de khat dans des pays d'Europe et des Amériques, cette substance a également été interdite dans un certain nombre de pays européens, ainsi qu'au Canada et aux États-Unis.

##### 5. Abus et traitement

331. La plupart des États africains ne disposent toujours pas de système approprié de surveillance de l'abus de drogues et ne sont donc pas en mesure de recueillir suffisamment de données sur l'ampleur et les caractéristiques de ce phénomène ni d'évaluer précisément ses taux de prévalence. L'Afrique du Sud est le seul pays de la région à assurer une surveillance systématique de l'abus de drogues, grâce au Réseau épidémiologique communautaire sud-africain sur l'abus de drogues, système de surveillance axé sur la demande de traitement. Par conséquent, il est impossible de mesurer convenablement le succès des campagnes de prévention ni le besoin de traitement et de réadaptation des toxicomanes. La plupart des estimations nationales de la prévalence de l'abus de drogues ne se fondent que sur de rapides évaluations de l'abus de drogues chez certaines catégories de toxicomanes et sur un nombre limité d'enquêtes en milieu scolaire. La comparabilité des estimations entre pays concernant l'abus de drogues à l'échelle nationale est donc extrêmement limitée en Afrique.

332. En outre, dans la plupart des pays d'Afrique, les systèmes nationaux de santé ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de la population en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes. Les établissements médicaux nationaux pour ce type de traitement et de réadaptation sont souvent très inadéquats, voire inexistants. Dans bien des cas, seul un petit nombre de toxicomanes peut être admis dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux. En Afrique, le traitement et la réadaptation des toxicomanes sont souvent tributaires de l'assistance fournie par les organisations internationales compétentes, comme l'OMS et l'UNODC, et les organisations non gouvernementales. L'Organe encourage donc les gouvernements des pays africains à procéder à des évaluations systématiques de l'ampleur de l'abus de drogues sur leur territoire et à donner la priorité à l'élaboration de programmes de prévention de ce phénomène et de réduction de la demande, plus précisément de programmes ciblant les jeunes, y compris les jeunes hors milieu scolaire. Il les engage également à fournir un soutien adapté aux structures médicales et aux services de traitement existants pour qu'ils puissent dispenser un traitement convenable aux toxicomanes, à apporter l'appui nécessaire pour mettre en place et gérer des centres de réadaptation appropriés et à évaluer la qualité du traitement.

333. Le cannabis est généralement considéré comme la drogue illicite posant le plus problème en Afrique, où l'on estime qu'elle est consommée par 8 % de la population et qu'elle représente 64 % de la demande de traitement pour abus de drogues. Les informations disponibles semblent indiquer que l'abus de cannabis poursuit sa progression sur le continent, bien qu'à un rythme plus lent qu'auparavant. L'abus répandu de cannabis parmi les enfants est particulièrement préoccupant; dans certains pays, il a été signalé que même des enfants âgés de 7 à 10 ans avaient consommé du cannabis.

334. L'abus de cocaïne semble progresser sur le continent, en particulier le long des nouveaux itinéraires de trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Les données relatives au traitement de l'abus de drogues en Afrique du Sud montrent une forte hausse des traitements liés à la cocaïne entre 1998 et 2008. En 2008, la demande de traitement pour abus de cocaïne a fluctué entre 11 et 25 % du total de la demande de traitement dans les différentes provinces du pays.

335. L'abus d'héroïne semble également progresser en Afrique. L'héroïne est la drogue la plus couramment consommée par les usagers problématiques de drogues dans des pays comme le Kenya, Maurice, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Le Rwanda et les Seychelles ont également fait état d'une augmentation de l'abus d'héroïne. En Afrique du Sud, les héroïnomanes utilisent fréquemment un mélange d'héroïne et de cocaïne de mauvaise qualité couramment dénommé "sugar", qui est surtout fumée. L'abus de drogues par injection reste limité en Afrique du Sud et dans d'autres pays de la région. L'UNODC a récemment estimé qu'en Afrique, le nombre de personnes ayant fait abus d'opiacés au moins une fois durant l'année précédente se situait entre 1 et 2,8 millions, soit 0,2 à 0,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans.

336. À l'échelle du continent, on estime entre 1,4 et 4 millions le nombre de personnes ayant fait abus de stimulants de type amphétamine au moins une fois au cours des 12 mois précédents. L'Afrique du Sud et le Nigéria ont signalé les taux de prévalence annuels d'abus de ces stimulants les plus élevés. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Sénégal, la Sierra Leone et plusieurs autres pays africains ont également fait état d'abus de stimulants de type amphétamine; néanmoins, on ne dispose pour ces dernières années d'aucune évaluation quantitative fiable. L'abus de méthaqualone et de méthamphétamine reste un sujet de préoccupation en Afrique du Sud; l'abus de méthamphétamine est principalement relevé au Cap et dans ses alentours. L'abus de médicaments en vente libre ou sur ordonnance, comme les comprimés amaigrissants, les analgésiques et les benzodiazépines (notamment le diazépam et le flunitrazépam) pose encore problème dans de nombreux pays d'Afrique.

337. L'Organe note que le réseau international des centres ressources en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes (Treatnet) a été récemment conjointement lancé par l'UNODC et l'OMS pour améliorer la qualité du traitement des toxicomanes grâce à la coopération, l'échange d'informations et l'autonomisation de certains centres d'information dans toutes les régions du monde. Le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone et la Zambie sont les pays d'Afrique qui participent actuellement à ce réseau. En outre, des initiatives de renforcement des capacités ont été

lancées en Algérie, en Égypte et au Maroc pour faire face de manière globale à l'abus de drogues et au VIH/sida, notamment grâce à des services de sensibilisation sur le terrain s'adressant aux toxicomanes, des services de prévention de l'abus de drogues et des services de traitement des toxicomanes, y compris des détenus. En Afrique de l'Est, un programme de substitution aux opiacés est mis en œuvre à Maurice, tandis qu'un traitement est dispensé aux toxicomanes au Kenya, en Ouganda et aux Seychelles. En 2009, un programme de traitement de substitution aux opioïdes a été lancé au Maroc.

## B. Amériques

### Amérique centrale et Caraïbes

#### 1. Principaux faits nouveaux

338. La région Amérique centrale et Caraïbes continue à servir d'importante zone de transbordement d'envois de drogues en provenance d'Amérique du Sud et à destination d'Amérique du Nord et d'Europe. L'impunité, la corruption et la faiblesse des institutions minent les efforts de lutte contre la drogue et l'état de droit dans la région, malgré les tentatives de réforme des systèmes judiciaires. Les activités liées au trafic de drogues se déroulent souvent sous la protection de bandes locales (*maras*) actives dans les zones frontalières, en particulier en El Salvador, au Guatemala et au Honduras. Certains indices font penser que des associations criminelles ont été formées par des membres de cartels mexicains de la drogue et des membres de ces bandes. En outre, la région sert de plus en plus au trafic de précurseurs. Malgré de nouvelles réglementations interdisant l'éphédrine et la pseudoéphédrine dans plusieurs pays, la région continue à servir de zone de transbordement pour la contrebande de précurseurs vers le Mexique, où la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine se poursuit. L'Organe note que les précurseurs de stimulants de type amphétamine, sous forme de préparations pharmaceutiques, font de plus en plus l'objet de trafic.

339. Le trafic de drogues par voie maritime reste un problème majeur dans certains pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. En El Salvador, par exemple, 85 % de la cocaïne faisant l'objet d'un trafic sont transportés par mer. En outre, des avions légers,

décollant de pistes clandestines et atterrissant dans des régions reculées, servent de plus en plus au transport de la cocaïne. Les trafiquants de drogues utilisent de plus en plus des numéros d'immatriculation d'aéronef volés ou falsifiés pour acheminer par air des envois illicites. L'Organe encourage les gouvernements à surveiller de plus près la vente et les mouvements d'avions légers et à renforcer la sécurité de l'espace aérien et le contrôle des terrains d'aviation privés.

340. Le trafic de drogues est devenu une menace importante pour la sécurité et contribue à la progression de l'abus de drogues. Le nombre d'homicides liés à la criminalité organisée a augmenté dans les zones où les groupes criminels se battent pour parvenir à contrôler la distribution locale de drogues. La multiplication des actes criminels, notamment vols et enlèvements, peut être imputée à l'offre croissante de drogues qui, de son côté, est peut-être due au fait que les trafiquants sont souvent rétribués en nature (drogues) plutôt qu'en espèces. En outre, les grandes zones touristiques des Caraïbes restent au centre de l'abus de drogues. Selon certains indices, l'abus de substances psychotropes, en particulier de benzodiazépines, progresse dans la région. Vu l'absence de données récentes sur l'abus de drogues et le traitement des toxicomanes à l'échelle régionale, l'Organe encourage vivement tous les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes à améliorer leurs systèmes de collecte de données, à surveiller les tendances en matière de toxicomanies et à prendre les mesures de prévention voulues. Il invite également les gouvernements des pays de la région et l'Organisation panaméricaine de la santé à collaborer dans le cadre de programmes de formation destinés aux autorités sanitaires afin d'assurer la prescription judicieuse et le contrôle adéquat des substances psychotropes et d'autres drogues placées sous contrôle.

## 2. Coopération régionale

341. L'Organe se félicite de la recommandation de la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latines et Caraïbes, tenue à Tegucigalpa en octobre 2008, recommandation dans laquelle il était dit que les gouvernements des pays de la région devraient prendre des mesures supplémentaires pour faire en sorte que leur législation et leurs procédures administratives soient adaptées et suffisamment souples pour surveiller les précurseurs

placés sous contrôle international et les produits chimiques de remplacement, afin d'empêcher que la fabrication de stimulants de type amphétamine ne s'implante dans la région. L'Organe a pris note de la recommandation qu'a formulée le groupe d'experts sur les substances chimiques et les produits pharmaceutiques de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et selon laquelle il conviendrait d'établir un guide sur les mécanismes permettant d'évaluer les besoins nationaux en substances souvent utilisées dans la fabrication illicite de drogues.

342. La Conférence ministérielle sur le trafic illicite de drogues, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme: défis pour la sécurité et le développement des Caraïbes, qui avait été organisée par l'UNODC, a eu lieu à Saint-Domingue en février 2009. Dans la Déclaration politique sur la lutte contre le trafic illicite, la criminalité organisée, le terrorisme et d'autres infractions graves dans les Caraïbes qui a été adoptée à cette conférence, les États des Caraïbes se sont engagés à continuer d'accorder la priorité à la prévention de la criminalité organisée et du trafic de drogues et à mener des actions dans ce sens. Ils se sont engagés également à organiser des campagnes de sensibilisation du public sur la prévention de l'abus de drogues, à améliorer les capacités de leurs services de détection et de répression et à renforcer la coopération judiciaire. L'Organe souligne le rôle important de l'UNODC dans la sous-région et salue les efforts faits pour convoquer des réunions ministérielles et encourager la coopération régionale.

343. La CICAD a continué d'organiser des activités de coopération régionale en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Elle a notamment conduit des actions de formation et organisé des ateliers au Costa Rica, au Guatemala, au Panama et en République dominicaine pour faire en sorte que ces pays soient mieux à même d'enquêter sur les infractions liées aux drogues, de les prévenir et d'intenter des poursuites. Dans le cadre de la CICAD, le mécanisme d'évaluation multilatéral continue de promouvoir l'échange d'informations entre les pays de la région, d'encourager l'adoption de mesures conjointes et l'application d'une législation interaméricaine et de favoriser la fourniture d'une assistance technique aux gouvernements à leur demande.

344. En mars 2009, une réunion sur les normes de soins dans les établissements de traitement et de réadaptation des toxicomanes s'est tenue à Montego Bay (Jamaïque) sous les auspices de la CICAD et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Elle a permis de préparer l'élaboration de lignes directrices sous-régionales communes concernant les procédures normalisées à suivre par le personnel des établissements de traitement et de prise en charge des toxicomanes. Les lignes directrices devraient être finalisées d'ici à 2010. L'Organe se félicite de cette initiative et encourage les États à établir un système régional uniforme de surveillance épidémiologique pour détecter et diagnostiquer les affections et pathologies liées aux toxicomanies.

345. Dans le cadre du Partenariat entre villes pour le traitement de la toxicomanie, mis en œuvre par la CICAD et financé par la Commission de l'Union européenne, des villes européennes, latino-américaines et caribéennes ont continué à coopérer pour élaborer des politiques tendant à réduire la demande de drogues au niveau local, et des colloques et autres manifestations ont été organisés dans plusieurs pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, dont le Costa Rica, la Jamaïque et la République dominicaine.

346. En mars 2009, l'Union européenne a lancé un projet intitulé "Prévention du détournement des précurseurs de drogues dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes" (PRELAC). Le projet a pour objectif de renforcer les capacités des autorités nationales chargées du contrôle des précurseurs et d'améliorer la communication et la coopération entre les pays en intensifiant l'échange d'informations sur les systèmes nationaux de contrôle des drogues et les tendances en matière de détournement des précurseurs observées dans la région.

347. Le 24 avril 2009, les Vice-Présidents du Belize, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine se sont réunis à Antigua (Guatemala) pour examiner des mécanismes de lutte contre la criminalité organisée, le trafic de drogues, la corruption, les violations des droits de l'homme et le blanchiment d'argent. Ils sont convenus de créer un secrétariat technique régional chargé de renforcer les mécanismes régionaux existants pour lutter contre ces phénomènes et accroître la transparence dans les administrations publiques.

348. La cinquième Conférence annuelle internationale sur la lutte antigang s'est tenue à San Salvador en avril 2009. Plus de 300 experts en sécurité de plus de 12 pays se sont réunis pour arrêter des stratégies de lutte contre le phénomène des bandes organisées et son extension au trafic illicite des stupéfiants et des armes. Les participants sont convenus de mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives de grande portée, notamment des programmes de prévention et d'intervention.

349. Une réunion ministérielle s'est tenue à Managua en juin 2009 sous les auspices du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et de l'UNODC. Des ministres venus du Belize, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine ont proclamé leur ferme volonté de lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et le terrorisme et contre le financement de ces infractions. Dans la déclaration politique sur les défis pour la sécurité et le développement de l'Amérique centrale liés au trafic illicite de drogues, à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme, les ministres ont souligné la nécessité d'améliorer la prévention de l'abus de drogues et le traitement des toxicomanes et d'intensifier les actions de prévention et de lutte contre la criminalité organisée. L'Organe espère que la déclaration politique se traduira par une coopération régionale efficace dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues.

### **3. Législation, politique et action à l'échelle nationale**

350. Le Gouvernement costaricien a lancé un plan national de contrôle des drogues pour la période 2008-2012, qui définit une politique nationale de prévention de l'abus de drogues. Ce plan vise aussi des groupes vulnérables comme les populations autochtones et les agriculteurs, qui dépendent pour leurs moyens de subsistance de la culture illicite de cannabis.

351. En mars 2009, le Procureur général de la République dominicaine a créé une direction nationale chargée des poursuites concernant le trafic de drogues et les infractions complexes. La direction est chargée d'appuyer les procureurs menant des enquêtes sur la criminalité liée aux drogues, en coordonnant les activités des institutions nationales compétentes. Elle a

également pour mission de définir des politiques institutionnelles visant à prévenir et à combattre le trafic de drogues et de coordonner les actions de formation s'adressant aux services chargés des enquêtes.

352. Le conseil de sécurité des citoyens de la République dominicaine, présidé par le Président de ce pays, mène des enquêtes pour repérer les fonctionnaires impliqués dans la criminalité organisée. En février 2009, le conseil a fait état de l'incarcération de 22 membres de la Police nationale et de 3 membres de la Direction nationale de contrôle des drogues qui avaient des liens avec les milieux de la criminalité organisée.

353. En 2009, El Salvador a publié un règlement annulant la récente interdiction visant l'éphédra, la pseudoéphédrine et l'éphédrine et prévoyant que la vente d'éphédrine pouvait se poursuivre sous réserve de certaines conditions, à l'exception des préparations injectables contenant de l'éphédrine, lesquelles étaient soumises à un contrôle particulier. Afin de continuer à surveiller le mouvement des préparations contenant de l'éphédrine, il faut dresser une liste des entreprises et des institutions acquérant et stockant de telles préparations avec indication des quantités concernées, et la vérifier régulièrement. L'Organe note que ce changement ne sera pas sans effet sur les mesures de contrôle des précurseurs en Amérique centrale et dans les Caraïbes et encourage le Gouvernement salvadorien à poursuivre ses efforts pour exercer un contrôle plus rigoureux de l'éphédra, de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine.

354. En février 2009, le Gouvernement guatémaltèque, s'inspirant des mesures prises par les gouvernements des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes pour interdire l'éphédrine et la pseudoéphédrine dans le cadre de la lutte contre la fabrication illicite de drogues de synthèse, a imposé une interdiction générale de la pseudoéphédrine à l'échelle nationale. Les autorités guatémaltèques ont fixé au 15 avril 2009 la date limite à laquelle les pharmacies devaient avoir résorbé leurs stocks de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine.

355. En juin 2009, le Gouvernement guatémaltèque a entrepris un programme intitulé "Écoles sûres" pour prévenir la consommation de drogues et l'activité de bandes en milieu scolaire. Le programme prévoit l'installation d'équipements de surveillance dans les

écoles et l'éducation des familles en matière de prévention de l'abus de drogues. Le Guatemala a également établi un programme d'évaluation des normes de traitement des toxicomanes, le but étant de recueillir des informations sur les établissements de soins et leurs patients afin d'uniformiser les procédures de traitement médical des toxicomanes.

356. Une nouvelle force de police a été créée au Guatemala avec l'aide des États-Unis. Appelée Force d'intervention aérienne contre les stupéfiants et le terrorisme, ce nouvel organe s'attachera à combattre le trafic de drogues, en particulier dans le nord-ouest et le sud du pays.

357. En février 2009, le Gouvernement hondurien a publié un règlement interdisant l'importation, l'exportation, la détention, la synthèse, l'utilisation, la fabrication, la vente, le stockage, la distribution et le transport de pseudoéphédrine. Le règlement est entré en vigueur immédiatement après sa publication officielle.

358. Le Gouvernement hondurien a mis en œuvre des programmes de prévention de l'abus de drogues à l'intention des élèves et lycéens et il a organisé des ateliers sur la prévention de l'abus de drogues destinés aux étudiants entrant à l'Université nationale du Honduras dans le cadre d'un projet qu'il envisage d'étendre à d'autres universités.

359. En décembre 2008, le Nicaragua a adopté de nouvelles mesures de contrôle de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, qui interdisent l'acquisition et l'utilisation de ces substances, sauf pour la fabrication d'injections pharmaceutiques et des travaux de recherche. L'importation, la distribution ou le commerce d'éphédrine sont également prohibés.

360. Le 17 juin 2009, le Président du Panama a édicté un décret visant à lever les obstacles entravant l'approvisionnement en opioïdes et leur utilisation à des fins médicales, y compris dans la prise en charge de la douleur. Dans ce décret, il est reconnu que les opioïdes sont nécessaires pour la prise en charge de la douleur chez les personnes souffrant de cancer ou d'autres affections. Avant la publication du décret, seuls les oncologues et les anesthésistes pouvaient prescrire des opioïdes.

361. Le Panama a adhéré au Programme mondial de contrôle des conteneurs, coordonné par l'Organisation mondiale des douanes et par l'UNODC. Ce programme

visé à aider les autorités portuaires à moderniser les techniques de contrôle utilisées pour détecter les envois illicites, notamment de drogues et de précurseurs, sans perturber le commerce licite. L'Organe salue l'ouverture par l'UNODC d'un bureau régional au Panama, puisque ce pays est de par sa situation géographique une importante zone de transit d'envois illicites de drogues, de précurseurs et d'armes.

362. En décembre 2008, le Panama a publié une liste des substances placées sous contrôle national. La liste comprend les 22 substances des Tableaux I et II de la Convention de 1988 et certaines substances figurant sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites aux Tableaux établie par l'OICS. Le commerce, l'importation et l'exportation des substances inscrites sur la liste nationale seront soumis à un contrôle rigoureux. Les entreprises concernées par la manipulation ou le commerce de ces substances doivent se faire enregistrer, et le commerce desdites substances est soumis à autorisation.

363. À la Trinité-et-Tobago, des fonctionnaires et des agents des services de répression des ministères de l'énergie et des industries énergétiques, des finances, de la santé, de la sécurité nationale ainsi que du commerce et de l'industrie ont reçu une formation portant sur les moyens de sensibiliser le public à la fabrication illicite, au trafic et à l'abus de drogues de synthèse et au détournement des précurseurs et sur les moyens de dépister ces drogues et précurseurs.

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

##### *Stupéfiants*

364. Dans les Caraïbes, la Jamaïque continue d'être un important producteur et exportateur de cannabis, malgré l'action menée par ses services de détection et de répression. En 2008, les autorités jamaïcaines ont intensifié les programmes d'éradication et les opérations de lutte contre le trafic de drogues en ciblant les principales zones de production de drogues, ce qui leur a permis de saisir 35 507 kg d'herbe de cannabis et ce qui a fait monter le prix de détail de l'herbe de cannabis.

365. Le cannabis est également cultivé dans d'autres pays des Caraïbes, notamment en République dominicaine et à Saint-Vincent-et-les Grenadines, où il

est surtout destiné au marché local. En 2008, les autorités de la République dominicaine ont fait état d'une diminution considérable du trafic de cannabis dans le pays, 379 kg au total ayant été saisis cette année-là. À Saint-Vincent-et-les Grenadines, toutefois, une augmentation du trafic de cannabis a été relevée en 2008, année au cours de laquelle 47 kg au total ont été saisis.

366. La culture illicite de cannabis a légèrement diminué au Honduras où, selon les estimations, le cannabis était cultivé illicitement sur 102 hectares en 2008. Les ministères honduriens de la sécurité et de la défense ont effectué des opérations conjointes d'éradication des cultures. À la suite de la campagne d'éradication et de la sécheresse ayant sévi dans les zones de culture illicite, le prix du cannabis a augmenté de 40 %. En 2008, 424 kg de cannabis au total ont été saisis; ils étaient destinés pour moitié au Mexique et pour moitié aux marchés locaux.

367. La culture et le trafic de cannabis semblent reculer dans d'autres pays de la région. En 2008, Cuba a enregistré les saisies de drogues les plus faibles en 14 ans. Dans le courant de l'année, les autorités cubaines ont saisi 916 kg de cannabis, soit près de la moitié des quantités saisies en 2007. Au Costa Rica, 1 397 449 plants de cannabis au total ont été saisis en 2008, ce qui représente une baisse de près de 50 % par rapport à 2007.

368. Les autorités guatémaltèques ont signalé une diminution de la culture et du trafic illicites de cannabis dans le pays, en particulier dans les zones de Petén et de San Marcos situées le long de la frontière avec le Mexique. Quelque 11 millions de plants de cannabis et 709 kg d'herbe de cannabis ont été saisis au Guatemala en 2008.

369. En 2008, le trafic de cocaïne au Guatemala s'est maintenu au même niveau qu'au cours des années précédentes. Au total, 2 200 kg de cocaïne ont été saisis, dont 80 % provenaient de Colombie et 20 % de Bolivie. Les données obtenues à la suite des opérations de saisie indiquent qu'au Guatemala le trafic de cocaïne se fait surtout par mer et à l'aide de vedettes rapides.

370. En 2008, les services costariciens de détection et de répression ont saisi 16 582 kg de cocaïne, ce qui correspond à la moitié environ des quantités saisies en 2007. Une très légère progression du trafic de drogues

par terre et par mer a été signalée dans le pays. Le nombre des affaires de trafic par air constatées en 2008 a diminué de 26 % par rapport à 2007.

371. Certains faits indiquent que le Belize devient une importante zone de transbordement pour les envois de cocaïne en provenance de Colombie et à destination de marchés illicites vers le nord. Les autorités béliziennes continuent de trouver des bateaux et des avions abandonnés dont on présume qu'ils ont servi à des fins délictueuses. L'Organe se félicite du fait que le Gouvernement bélizien a demandé officiellement l'assistance technique de l'UNODC pour mettre pleinement en œuvre sa stratégie de sécurité nationale.

372. Au Nicaragua, de grandes quantités de cocaïne continuent de faire l'objet d'un trafic. Les envois de cocaïne entrent sur le territoire par le sud du pays, sont stockés dans des entrepôts clandestins le long de la côte puis sont transportés hors du pays vers leurs destinations finales, à savoir l'Amérique du Nord et l'Europe. Si, en 2007, la plupart des saisies de cocaïne ont été opérées sur la côte pacifique, il semble que les organisations de trafiquants aient transféré leurs activités illicites dans la région de la côte atlantique où ont eu lieu la plupart des saisies en 2008.

373. La quantité de cocaïne saisie en El Salvador a augmenté, passant de 39 kg en 2005 à 108 kg en 2006, pour atteindre 4 074 kg en 2007. En 2008, ce chiffre est tombé à 1 354 kg. Les autorités salvadoriennes ont multiplié les opérations policières et les contrôles effectués le long des grandes routes, aux frontières, dans les ports et à l'aéroport international du pays. Toute la cocaïne saisie en El Salvador provient de Colombie. La majeure partie est destinée aux États-Unis ou à des pays européens et le reste (environ 10 %) aux marchés locaux.

374. Le nombre des affaires de trafic de cocaïne par voie aérienne a augmenté au Honduras. À ce jour, en 2009, plusieurs avions légers, dont la plupart portaient un numéro d'immatriculation vénézuélien et le drapeau vénézuélien, ont atterri illégalement ou se sont écrasés sur le territoire hondurien. En mai 2009, par exemple, un avion léger battant pavillon vénézuélien et exploité par des ressortissants colombiens s'est écrasé dans le département des Islas de la Bahía. Environ 1 647 kg de cocaïne ont été saisis sur les lieux de l'accident.

375. Le trafic de drogues par air a également progressé en Haïti. Le nombre d'avions légers atterrissant sur des

terrains d'aviation clandestins a augmenté au cours des trois dernières années. Haïti sert de zone de transbordement pour des envois de drogues destinés à l'Amérique du Nord et à l'Europe via la République dominicaine et les Bahamas. La cocaïne en provenance d'Amérique du Sud est introduite en Haïti principalement par voie aérienne, par la frontière avec la République dominicaine ou par le littoral sud.

376. La République dominicaine demeure une importante zone de transbordement pour la cocaïne provenant de Colombie, bien que les autorités dominicaines aient signalé en 2008 une diminution du trafic de cocaïne, ayant saisi au total 2 723 kg de cette substance au cours de l'année.

377. La Jamaïque semble gagner en importance comme zone de transbordement de cocaïne sud-américaine destinée aux États-Unis et au Royaume-Uni. En 2008, les autorités jamaïcaines ont saisi 266 kg de cocaïne, soit près de trois fois plus qu'en 2007. En Jamaïque, le trafic de drogues est le fait de groupes criminels locaux, dont certains sont liés à des organisations criminelles colombiennes ou haïtiennes.

378. La cocaïne fait également l'objet de trafic dans d'autres pays des Caraïbes, mais à une moindre échelle. Au total 21,6 kg de cocaïne ont été saisis à la Trinité-et-Tobago en 2008; destinée au Royaume-Uni, la cocaïne a été détectée à l'aéroport international de Crown Point. À Saint-Vincent-et-les Grenadines, 56 interventions ont permis de saisir au total 3 kg de cocaïne. Les autorités de ce pays ont constaté une diminution du nombre d'affaires de trafic de cocaïne, qui résulterait d'une surveillance accrue le long de la côte.

379. La culture de pavot à opium et le trafic d'héroïne sont importants au Guatemala. Alors que la culture et le trafic du cannabis ont reculé et que le trafic de cocaïne s'est maintenu pratiquement au même niveau, le trafic d'opium et d'héroïne est en hausse, ce que les autorités guatémaltèques imputent à la formation, dans le pays, d'un groupe armé connu sous le nom de Los Zetas, qui est en relation avec le cartel du golfe du Mexique.

380. En 2008, les autorités guatémaltèques ont éradiqué près de 300 millions de plants de pavot à opium et saisi 10 kg d'héroïne. En février 2009, elles ont éradiqué 596 champs de pavot à opium couvrant 739 hectares dans le département de San Marcos au

cours d'une opération menée conjointement avec les autorités des États-Unis. Le nombre de plants de pavot à opium détruits lors de cette seule opération représente plus de 60 % du nombre total de plants éradiqués en 2008.

381. On a constaté une augmentation sensible du nombre d'affaires de trafic d'héroïne à travers la République dominicaine en 2008, année au cours de laquelle 120 kg ont été saisis. Les quantités les plus importantes dissimulées dans des bagages ont été saisies dans les aéroports. Toute l'héroïne saisie provenait de Colombie et était destinée aux États-Unis.

382. En février 2009, les autorités costariciennes ont informé l'Organe de la saisie d'un laboratoire dans lequel elles avaient découvert une grande quantité de préparations pharmaceutiques et de chlorhydrate de cocaïne. Les préparations se présentaient sous la forme de comprimés contenant de l'oxycodone, de l'hydrocodone et de la codéine. Les substances étaient censées être destinées à la vente sur Internet. Depuis 2006, l'Organe met en garde les gouvernements contre les dangers que présentent les cyberpharmacies illégales. Il tient à souligner qu'il importe de mobiliser les dispositifs de coopération régionale pour contrôler ce type de pharmacies.

#### *Substances psychotropes*

383. La MDMA ("ecstasy") continue de faire l'objet d'un trafic dans les Caraïbes, en particulier dans les zones touristiques. En 2008, les autorités de la République Dominicaine ont déclaré avoir saisi 17 885 comprimés d'"ecstasy", dont 88 % provenaient des Pays-Bas et étaient destinés à la consommation locale. En 2008, les autorités costariciennes ont saisi 342 comprimés d'"ecstasy", soit nettement moins qu'en 2007 (19 021 comprimés).

384. Il semble y avoir eu une reprise du trafic de LSD en Amérique centrale. Le Costa Rica a fait état de quatre premières saisies de cette drogue (117 doses), opérées depuis 2001.

#### *Précurseurs*

385. Des cas de trafic de pseudoéphédrine et d'éphédrine ont été signalés au Guatemala, où 990 300 comprimés de pseudoéphédrine ont été saisis en 2008. En février 2009, le Gouvernement guatémaltèque a adopté un nouveau règlement visant à

contrôler le mouvement de ces deux substances dans le pays. Les services guatémaltèques de détection et de répression ont saisi 3 900 000 capsules de pseudoéphédrine en février 2009 et un envoi de 17 millions de comprimés de cette substance en juin 2009.

386. Le Honduras a signalé la saisie de 2 000 kg de pseudoéphédrine en 2008. Tous les envois saisis étaient destinés au Mexique. Les saisies de pseudoéphédrine sous forme de comprimés se sont poursuivies en 2009. En avril 2009, les autorités honduriennes ont déclaré avoir saisi une quantité record de préparations pharmaceutiques contenant cette substance dans un envoi de plus de 2 millions de comprimés découvert dans une résidence privée. Les comprimés auraient été importés du Bangladesh et avaient pour destinataire une pharmacie fictive à Tegucigalpa.

387. En 2008, El Salvador a fait état de la saisie de 157 926 comprimés, de 219 065 capsules, de 11 620 flacons et de 1 078 enveloppes contenant de la pseudoéphédrine, ainsi que de la saisie de 3 kg d'éphédrine. Cette même année, la République dominicaine a saisi 14 kg de pseudoéphédrine et près de 1 million de comprimés de préparations pharmaceutiques contenant cette substance, et le Belize a déclaré la saisie de plus de 10 millions de ces comprimés.

### **5. Abus et traitement**

388. Au Guatemala, la drogue la plus consommée est le cannabis, suivi par la cocaïne et des substances psychotropes. En 2008, les autorités guatémaltèques ont constaté une augmentation de la consommation d'héroïne et de cocaïne. Le nombre de ressortissants guatémaltèques expulsés des États-Unis et du Mexique a beaucoup augmenté au cours des cinq dernières années, et le problème posé par l'abus de drogues chez ces personnes contribue à la propagation de ce phénomène au Guatemala. L'augmentation de la consommation d'héroïne en particulier est attribuée à ces rapatriés.

389. En 2008, au Guatemala, 3 500 personnes au total ont reçu un traitement pour toxicomanie. La plupart étaient traitées pour cocaïnomanie. Elles avaient 22 ans en moyenne.

390. En 2008, le Gouvernement salvadorien a mené sa deuxième enquête nationale sur la prévalence de l'abus

de drogues chez les élèves et les lycéens dans les villes comptant plus de 30 000 habitants. Selon les résultats préliminaires de l'enquête, le taux de prévalence au cours de la vie de l'abus de cannabis chez les 13-17 ans était de 5,5 %. Le deuxième type de drogue le plus consommé était le groupe des benzodiazépines (taux de prévalence: 2,8 %), suivi par les inhalants (2,7 %).

391. En 2008, la Fondation salvadorienne de lutte contre les drogues (FUNDASALVA) a traité 263 personnes pour toxicomanie, 60 % d'entre elles pour la première fois, pour abus de cannabis et de cocaïne.

392. En 2008, les autorités honduriennes ont estimé que le taux annuel de prévalence de l'abus de drogues chez les 13-25 ans du district central du pays était de 1,1 % pour l'abus de cannabis, de 1 % pour l'abus de cocaïne et de 2,7 % pour l'abus de calmants et de tranquillisants.

393. Selon certaines indications l'abus de drogues progresse au Nicaragua, en particulier dans la région de l'Atlantique, où l'accroissement du trafic de drogues a entraîné une hausse de l'offre. L'Organe invite le Gouvernement nicaraguayen à réaliser une évaluation de la situation relative à l'abus de drogues dans le pays et à prendre des mesures appropriées pour remédier à cette situation.

394. La drogue la plus consommée en Jamaïque est le cannabis suivi par la cocaïne. En 2008, le Gouvernement jamaïcain a signalé une légère progression de l'abus de ces drogues. L'évaluation nationale la plus récente de la prévalence de l'abus de drogues parmi la population en général a été réalisée en 2001 et une évaluation concernant les jeunes en 2006. L'Organe encourage donc le Gouvernement jamaïcain à déterminer l'ampleur de l'abus de drogues dans le pays afin d'élaborer une stratégie de prévention et d'empêcher toute nouvelle progression.

395. En 2008, la République dominicaine, agissant avec le concours de la CICAD et du Conseil national des toxicomanies, a mené une enquête sur la consommation de drogues parmi la population scolaire (chez les 12-18 ans). Les anxiolytiques et les hypnotiques (surtout des benzodiazépines) représentaient le taux de prévalence au cours de la vie le plus élevé (12,8 %). L'abus de stimulants (contenant des amphétamines et de la caféine) représentait le deuxième taux de prévalence au cours de la vie

(9,1 %). Quarante pour cent des jeunes ayant déclaré avoir fait abus de médicaments contenant ces substances les avaient obtenues à domicile. Le taux de prévalence au cours de la vie de l'abus de cannabis a été estimé à 1,7 % et celui de la consommation de cocaïne à 0,8 %. L'enquête a également révélé qu'environ la moitié des élèves et lycéens n'avaient jamais assisté à des cours sur la prévention de l'abus de drogues. L'Organe invite le Gouvernement de la République Dominicaine à prendre des mesures appropriées dans le cadre de ses programmes de prévention de l'abus de drogues.

## Amérique du Nord

### 1. Principaux faits nouveaux

396. Les États-Unis demeurent le plus grand marché mondial de drogues illicites et une destination majeure pour les envois de ces drogues. Exception faite du cannabis et de la méthamphétamine, les drogues illicites ne sont pas produites sur place, mais essentiellement introduites en contrebande dans le pays. Le cannabis reste la drogue la plus couramment consommée. Néanmoins, la diminution de la consommation de cannabis et d'autres drogues illicites chez les jeunes est encourageante. Fait préoccupant, selon la dernière enquête nationale sur l'abus de drogues, le taux de prévalence de l'abus de médicaments de prescription contenant des substances placées sous contrôle demeure élevé aux États-Unis et ces médicaments figurent désormais parmi les types de drogues les plus consommés dans le pays, juste après le cannabis.

397. En plus d'être utilisé comme un important pays de transit pour les envois de drogues illicites, le Mexique fait face à des problèmes croissants liés à l'abus de cocaïne et d'autres drogues. Le Gouvernement a adopté une législation selon laquelle la possession d'une petite quantité de certaines drogues illicites ne fera plus l'objet de poursuites. Dans le pays, le niveau de la violence liée à la drogue reste élevé. Entre 2007 et 2008, le nombre de décès a doublé. En plus de s'affronter, les cartels de la drogue s'opposent violemment aux efforts entrepris par le Gouvernement pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. Les mesures anticorruption et les actions de détection et de répression de grande envergure entreprises par le pays, notamment le déploiement de

troupes militaires, ont permis de démanteler des opérations de trafic de drogues dans toute l'Amérique du Nord et d'arrêter un certain nombre de gros trafiquants. L'Organe prend acte des mesures énergiques prises par le Gouvernement mexicain pour combattre la production et le trafic illicites de drogues

398. Le Canada reste l'un des principaux pays fournisseurs de MDMA ("ecstasy") pour les marchés illicites d'Amérique du Nord et d'autres régions; c'est également une source de cannabis très puissant. Le recul de la consommation de drogues dans le pays, en particulier de cannabis, chez les adultes et les jeunes est un progrès.

399. Les groupes criminels organisés ont maintenu et intensifié leur contrôle sur les opérations de trafic de drogues en Amérique du Nord, ce qui constitue un défi majeur pour les pays de la région. Les organisations de narcotrafiants établies au Mexique jouent un rôle prédominant dans la production, le trafic et la distribution de drogues illicites en Amérique du Nord. Elles ont renforcé leur contrôle de manière à couvrir l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement en drogues illicites, se chargeant des expéditions à partir de l'Amérique du Sud et de la distribution aux États-Unis. Elles sont particulièrement impliquées dans la contrebande et la distribution de cocaïne et d'héroïne, ainsi que dans la culture illicite et le trafic de cannabis. En outre, les groupes criminels organisés se livrent à la culture illicite du pavot à opium et, quoique de manière décroissante, à la fabrication et au trafic de méthamphétamine. Les organisations de narcotrafiants basées au Canada sont impliquées dans la production illicite et le trafic de cannabis très puissant, ainsi que dans la fabrication de méthamphétamine pour les marchés illicites du Canada et des États-Unis. Aux États-Unis, des gangs violents, affiliés à des organisations de narcotrafiants, contrôlent largement la distribution des drogues illicites dans la rue et consolident actuellement leur position dans la distribution au niveau des grossistes.

400. Si, aux États-Unis, la consommation et la culture du cannabis, sauf à des fins scientifiques, sont considérées comme des activités illégales par la loi fédérale, plusieurs États ont adopté des lois qui prévoient l'"usage médical" du cannabis<sup>41</sup>. Les

mesures de contrôle appliquées dans ces États à la culture des plants de cannabis, ainsi qu'à la production, la distribution et l'utilisation du cannabis ne satisfont pas aux exigences de la Convention de 1961. L'Organe est profondément préoccupé par le fait que ces contrôles insuffisants ne contribuent pour une large part à favoriser les cultures illicites et faire progresser l'abus de cannabis aux États-Unis. En outre, cette évolution risque d'être mal interprétée par d'autres pays. L'Organe se félicite de ce que le Gouvernement des États-Unis a réaffirmé que le cannabis continuait d'être considéré comme une drogue dangereuse. Le Gouvernement a également souligné qu'il incombait à la Food and Drug Administration d'approuver tous les médicaments dans le pays. L'Organe note avec satisfaction que le Gouvernement, conformément aux nouvelles lignes directrices sur les poursuites, qui disposent que les actions ne devraient pas viser les particuliers qui respectent les règlements applicables à l'"usage médical" du cannabis dans les États, a confirmé qu'il n'avait pas l'intention de légaliser cette substance. L'Organe se dit préoccupé par les discussions engagées actuellement dans plusieurs États au sujet de la légalisation et de la taxation de l'usage du cannabis "à des fins récréatives", ce qui contreviendrait gravement à la Convention de 1961. L'Organe souligne qu'il incombe au Gouvernement des États-Unis d'appliquer intégralement les dispositions de la Convention de 1961 concernant tous les stupéfiants, y compris le cannabis (voir par. 61 à 64 ci-dessus).

## 2. Coopération régionale

401. Les efforts de coopération entrepris à l'échelle régionale pour lutter contre le trafic de drogues et les formes associées de criminalité organisée se sont intensifiés. L'Initiative de Mérida, programme pluriannuel de coopération en matière de sécurité auquel sont associés les États-Unis, le Mexique et certains pays d'Amérique centrale constitue un élément majeur dans ces efforts de coopération. À court terme, l'Initiative de Mérida doit permettre d'organiser des formations et de fournir du matériel afin de renforcer les capacités de détection et de répression. L'objectif à long terme est de donner aux systèmes judiciaires les moyens de mener des enquêtes et d'engager des poursuites grâce à l'assistance technique. Dans le cadre de cette Initiative, les États-Unis ont considérablement augmenté les fonds mis à la disposition du Mexique,

<sup>41</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2008...*, par. 432.

qui sont passés de 400 millions de dollars des États-Unis en 2008 à 720 millions de dollars en 2009 (un crédit supplémentaire de 65 millions de dollars en 2008 et de 110 millions de dollars en 2009 a été ouvert en faveur de l'Amérique centrale au titre de l'Initiative). En décembre 2008, le Mexique et les États-Unis ont signé une lettre d'accord pour l'application de la première phase de l'Initiative. Les premiers projets prévoyaient l'inauguration d'un laboratoire d'analyse et de vérification des documents, le financement d'une conférence bilatérale sur le trafic d'armes et la formation des nouveaux agents des établissements pénitentiaires et des nouveaux enquêteurs de la police fédérale. La lutte contre le trafic de drogues a été l'un des principaux thèmes de discussion lors d'une réunion qui s'est tenue entre les Gouvernements du Mexique et des États-Unis en avril 2009.

402. Lors de la quarante-cinquième session ordinaire de la CICAD, organisée à Washington en mai 2009, les débats ont été axés sur le contrôle des précurseurs, les progrès réalisés dans l'application de la Stratégie antidrogue de l'hémisphère et le renforcement des systèmes de traitement et de réadaptation des toxicomanes. Le Groupe d'experts de la CICAD sur la réduction de la demande s'emploie à faire le lien, du point de vue du contenu et des critères de qualité, entre les services de traitement et le système général de santé. Par l'intermédiaire de son observatoire interaméricain des drogues, la CICAD aide également les pays à améliorer la collecte et l'analyse des données relatives aux drogues.

403. Dans le cadre de l'opération All Inclusive 2008, on s'est attaché à désorganiser les flux de drogues illicites, d'argent et de précurseurs chimiques provenant d'Amérique du Sud et introduits aux États-Unis par la zone de transit. Lors de l'enquête, sept pays ont bénéficié du soutien analytique assuré par plusieurs institutions des États-Unis, ce qui a conduit à des saisies massives de cocaïne, de cannabis et d'héroïne et à l'arrestation de près de 1 300 individus, dont plusieurs gros trafiquants de drogues. L'opération a donné lieu à la première saisie d'un navire semi-submersible autopropulsé utilisé pour le trafic de drogues; c'est la marine mexicaine qui a saisi le navire au large de la côte Pacifique du Mexique, en juillet 2008.

404. La coopération entre le Canada et les États-Unis s'est poursuivie par le biais de mécanismes tels que le Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, qui réunit de hauts fonctionnaires des services de justice, de détection et de répression. La coopération est basée sur des opérations conjointes, l'échange de renseignements et des activités communes de formation. En 2008, des représentants du Canada et des États-Unis ont entamé des négociations à propos d'un accord bilatéral portant sur la répression en mer, afin d'autoriser les navires des deux pays à intervenir dans les eaux les séparant et d'améliorer les opérations maritimes de détection et de répression le long de la frontière maritime. Aux États-Unis, le programme de détection et de répression visant les autoroutes a été renforcé en 2008 et inclut désormais des opérations conjointes entre les forces policières du Canada et des États-Unis le long des principaux couloirs utilisés pour le transport des drogues illicites.

405. Lors de la septième Conférence binationale sur la réduction de la demande de drogues en vue d'unifier les efforts pour adopter les meilleures pratiques, qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en juillet 2008, les participants du Mexique et des États-Unis ont examiné des mesures visant à réduire la demande de drogues illicites et à promouvoir les meilleures pratiques dans la prévention et le traitement de la toxicomanie.

406. En août 2009, les Gouvernements colombien et mexicain sont convenus de renforcer leur coopération dans la lutte contre le trafic de drogues. Conformément à l'accord qu'ils ont conclu, les forces de Police colombiennes dispenseront à des responsables mexicains chargés de la détection et de la répression une formation sur la tactique à adopter afin de combattre la criminalité organisée.

### **3. Législation, politique et action à l'échelle nationale**

407. Le Mexique continue de prendre des mesures pour lutter contre la corruption. En 2008, le Gouvernement a lancé l'opération "Limpieza" destinée à prévenir la corruption parmi les agents des services de détection et de répression chargés de lutter contre le trafic de drogues. Plusieurs fonctionnaires, y compris de hauts responsables de l'unité du bureau du Procureur général spécialisée dans la lutte contre la criminalité organisée, ont été arrêtés pour avoir

transmis des renseignements à des cartels de la drogue. En 2008, le Gouvernement a adopté une loi afin de réorganiser les forces de sécurité et d'améliorer la coordination des services de détection et de répression à l'échelle locale et fédérale et au niveau des États à l'appui de la lutte contre les cartels de la drogue et les autres groupes criminels organisés. La loi prévoit la création d'un conseil national de sécurité publique afin de soutenir les institutions chargées de la détection et de la répression et d'évaluer l'efficacité des programmes nationaux de sécurité publique, ainsi qu'un centre national de renseignements. L'échange de renseignements est facilité grâce à un système de gestion des dossiers, qui relie les bases de données des différents services (Plataforma Mexico). Des accords d'échange de renseignements sont actuellement en vigueur avec l'ensemble des 31 États. Le Gouvernement a fait des propositions afin de réformer le secteur judiciaire, l'objectif étant de rendre son action plus rapide et transparente. Il est notamment prévu d'adopter des dispositions prévoyant des procédures orales<sup>42</sup>, la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité et d'autres méthodes pour le règlement des dossiers. La réforme judiciaire doit actuellement être examinée au niveau de l'État et elle est mise en œuvre dans certains États.

408. En 2009, le Gouvernement mexicain a adopté des modifications juridiques, selon lesquelles les personnes interpellées en possession d'une quantité maximale spécifique de certaines drogues illicites pour leur consommation personnelle et immédiate ne feront plus l'objet de poursuites pénales. Les quantités maximales des principales drogues illicites sont de 2 grammes pour l'opium, 50 milligrammes pour l'héroïne, 5 grammes pour le cannabis et 500 milligrammes pour la cocaïne. Cette mesure législative vise à régulariser une pratique légale. En outre, on incitera les personnes arrêtées en possession d'une quantité de drogue illicite inférieure à la limite fixée pour la consommation personnelle à se faire traiter; dans le cas d'une troisième arrestation, le traitement sera obligatoire. L'Organe craint que cette loi ne donne un mauvais

<sup>42</sup> En vertu de son système issu du droit romain, le Mexique, comme la plupart des États d'Amérique latine, a toujours suivi la pratique du jugement non contradictoire, par soumission de pièces écrites, en matière tant civile que pénale. La procédure orale correspond à la procédure contradictoire prévue dans les pays de *common law*.

signal. Il tient à rappeler au Gouvernement que le paragraphe 2 de l'article 3 de la Convention de 1988 dispose que chaque Partie adopte les mesures nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénale conformément à son droit interne, lorsque l'acte a été commis intentionnellement, à la détention et à l'achat de stupéfiants et de substances psychotropes et à la culture de stupéfiants destinés à la consommation personnelle en violation des dispositions de la Convention de 1961, de la Convention de 1961 tel que modifié par le Protocole de 1972 ou de la Convention de 1971.

409. Sa frontière nationale avec le Mexique constituant un point d'entrée majeur pour les drogues illicites, le Gouvernement des États-Unis a actualisé et élargi en 2009 sa Stratégie nationale de lutte contre le trafic de stupéfiants à la frontière du sud-ouest (National Southwest Border Counternarcotics Strategy). Cette stratégie vise à renforcer les capacités de contrôle afin de réduire le flux des drogues illicites, du produit tiré du trafic et des armes illégales, ainsi qu'à faciliter les poursuites dans les affaires de trafic de drogues et à déstabiliser les activités des organisations de narcotrafiquants.

410. Aux États-Unis, 38 États étaient dotés de programmes de surveillance des médicaments de prescription en 2008, contre 15 en 2001. Les programmes permettent de surveiller les prescriptions, en vue de prévenir le détournement et l'abus de ce type de médicaments. Un prototype de programme de surveillance des médicaments de prescription sans support papier est actuellement en cours d'élaboration; il permettra de relier les médecins, les pharmaciens et les patients dans le processus de prescription et de délivrance des substances contrôlées.

411. Aux États-Unis, des mesures ont été prises pour lutter contre la vente généralisée de médicaments de prescription par l'intermédiaire de cyberpharmacies illégales. En septembre 2008, le Congrès des États-Unis a adopté une loi pour protéger les consommateurs (Ryan Haight Online Pharmacy Consumer Protection Act), qui interdit la délivrance ou la distribution de médicaments de prescription sur Internet en l'absence d'ordonnance valide. Pour obtenir une ordonnance, le patient doit se présenter en personne chez un médecin et subir un examen médical. La DEA cible les organisations qui se livrent au trafic de drogues et utilisent des médias électroniques pour

détourner des médicaments. L'«Internet Distributor Initiative», lancée par la DEA, vise à bloquer les réseaux d'alimentation entre distributeurs et pharmacies, lorsqu'un détournement de grande ampleur semble se produire. L'Organe note avec satisfaction que des mesures visant la vente illégale de médicaments de prescription sur Internet ont été prises.

412. Aux États-Unis, pour tenter d'encourager la baisse de la consommation de méthamphétamine, l'Oregon a adopté une loi selon laquelle il est illégal d'acheter sans ordonnance un produit contenant de la pseudoéphédrine. D'autres États envisagent d'adopter une loi similaire. En septembre 2008, le Congrès des États-Unis a promulgué une loi sur la prévention de la production de méthamphétamine (Methamphetamine Production Prevention Act), qui accroît les exigences au niveau des cahiers de laboratoire pour les vendeurs et les acheteurs de précurseurs de méthamphétamine.

413. Afin de lutter contre l'utilisation croissante de navires semi-submersibles autopropulsés pour introduire de la cocaïne en contrebande (voir par. 420 ci-dessous), le Président des États-Unis a signé en octobre 2008 une loi relative à l'interception des navires utilisés pour le trafic de drogue (Drug Trafficking Vessel Interdiction Act). La loi prévoit une amende ou une peine d'emprisonnement pour toute personne manœuvrant ou montant à bord d'un navire submersible (ou semi-submersible) sans nationalité, qui effectue un voyage international dans l'intention d'éviter les mesures de détection; par conséquent, la loi prévoit des poursuites même s'il n'y a aucune saisie de drogues illicites.

414. Le Gouvernement canadien a continué de mettre en œuvre sa Stratégie nationale antidrogue, qui repose sur des plans d'action visant à améliorer les actions de détection et de répression, la prévention de l'abus de drogues, ainsi que le traitement des toxicomanes. Les mesures de détection et de répression visent à réduire la fabrication illicite de drogues synthétiques, la culture illégale du cannabis, le trafic de drogues et les mouvements transfrontaliers de précurseurs chimiques, par exemple en renforçant les capacités des services de police, d'enquête et de poursuites et en resserrant les contrôles aux frontières. Le plan d'action en matière de prévention de l'abus de drogues comprend une campagne nationale de sensibilisation s'appuyant sur les médias, les jeunes et leurs parents, ainsi que sur des projets de proximité destinés à prévenir la

consommation de drogues. Dans le cadre de la Stratégie, le Gouvernement a alloué l'équivalent de 94 millions de dollars des États-Unis aux services de détection et de répression (sur une période de cinq ans), 28 millions de dollars des États-Unis à la prévention de l'abus de drogues et 93 millions de dollars des États-Unis au traitement des toxicomanes. L'Organe prend note avec satisfaction des mesures adoptées par le Gouvernement canadien, en particulier celles visant à réduire la fabrication et le trafic illicites de drogues, ainsi que des plans d'action sur la prévention de l'abus de drogues et de traitement des toxicomanes.

415. Le Canada demeure l'un des rares pays au monde qui permettent aux médecins de prescrire du cannabis aux patients souffrant de certaines maladies graves. En 2008, près de 2 900 patients ont reçu l'autorisation de détenir du cannabis à des fins médicales. Jusqu'en 2009, un patient pouvait se procurer du cannabis auprès d'un fournisseur officiel ou le cultiver lui-même en petites quantités, ou encore le faire cultiver par une personne de son choix, la seule condition étant que le fournisseur agréé n'alimente qu'un seul patient. En 2009, suite à des décisions judiciaires stipulant que cette approche restreignait indûment l'accès du patient au cannabis utilisé à des fins médicales, le Gouvernement a augmenté le nombre de licences qui est passé d'une à deux par personne. Le Gouvernement a l'intention de réévaluer le programme régissant l'accès médical au cannabis. Conformément à l'article 23 de la Convention de 1961, toute Partie à la Convention souhaitant autoriser la culture licite du cannabis doit satisfaire à des conditions spécifiques, notamment l'établissement d'un organisme national du cannabis, auquel tout cultivateur doit livrer la totalité de sa récolte (voir par. 61 à 64] ci-dessus)<sup>43</sup>. L'Organe demande donc au Gouvernement de respecter les dispositions de l'article 23.

#### **4. Culture, production, fabrication et trafic**

##### *Stupéfiants*

416. La culture illicite du cannabis semble en hausse aux États-Unis. On estime que la quantité totale de cannabis produite illicitement à l'échelle nationale pourrait dépasser la quantité totale de cannabis présente dans le pays et ayant été produite illicitement

<sup>43</sup> Ibid., par. 431.

ailleurs. En 2008, la quantité totale de plants de cannabis éradiqués a augmenté d'environ 14 % : plus de 7 562 300 plants avaient été cultivés en pleine terre et pratiquement 451 000 sous abri. Jusqu'à récemment, l'essentiel du cannabis illicite présent aux États-Unis provenait du Mexique et de plus petites quantités de cannabis plus puissant étaient introduites clandestinement dans le pays à partir du Canada. Cependant, ces dernières années, les organisations de narcotrafiants ont étendu leurs opérations de culture illicite du cannabis aux États-Unis, afin d'éviter les passages risqués à la frontière et de maintenir les sites de production plus près du marché. Les organisations de narcotrafiants basées au Mexique ont étendu leurs sites de culture illicite du cannabis sur des terres domaniales, tandis que les organisations criminelles basées au Canada ont ouvert des sites pour cultiver du cannabis sous abri, principalement dans le nord-ouest des États-Unis, et elles intensifient leurs activités afin d'inclure d'autres zones géographiques.

417. La puissance des échantillons de cannabis saisis aux États-Unis a continué d'augmenter; la teneur moyenne en THC du cannabis saisi dépassait 10 % en 2008, le plus haut niveau enregistré jusqu'ici dans le pays. Cette augmentation a été principalement attribuée à l'utilisation de méthodes technologiquement avancées permettant d'optimiser la teneur en THC du cannabis cultivé en intérieur au Canada et aux États-Unis. La puissance du cannabis saisi à la frontière sud-ouest des États-Unis, qui était habituellement faible, a augmenté: sur 1 500 échantillons de cannabis saisis, la teneur la plus élevée en THC était de 27,3 % et, dans 40 % des échantillons, la teneur en THC était supérieure à 9 %.

418. Alors qu'en 2007 le Mexique avait saisi plus d'herbe de cannabis que n'importe quel autre pays au monde, en 2008 le Gouvernement a déclaré en avoir saisi de moins grandes quantités. La production illicite de cannabis dans le pays a diminué pour s'établir à 22 275 tonnes en 2008, dont la majorité était destinée aux États-Unis. La superficie totale des cultures illicites de cannabis éradiquées au Mexique a diminué, tombant de 21 357 hectares en 2007 à 18 562 hectares en 2008. Malgré cette baisse, la quantité de cannabis saisie en 2008 le long de la frontière du sud-ouest des États-Unis révèle l'existence d'un flux soutenu de cannabis en provenance du Mexique.

419. Le Canada ne fournit qu'une petite partie de la quantité totale de cannabis illicite consommée aux États-Unis. La Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec restent les principales zones de production du cannabis dans le pays. On estime que 37 tonnes de cannabis ont été saisies à l'échelle nationale en 2008. Les services de détection et de répression ont fait état d'une hausse du nombre d'activités de culture du cannabis dans les communautés rurales et les zones reculées du pays.

420. La quantité de cocaïne interceptée lors de son transfert vers les États-Unis a légèrement augmenté, passant à 209 tonnes en 2007. Suite aux saisies opérées, aux efforts entrepris pour éradiquer les cocaïers en Colombie et à la pression croissante sur les cartels de la drogue au Mexique, la cocaïne est restée moins accessible dans certaines régions des États-Unis. En 2008, la quantité totale de cocaïne saisie aux États-Unis a diminué de près de moitié, tombant de 97 à 50 tonnes, le niveau le plus bas depuis 1999, ce qui traduit un recul du trafic de cocaïne. La baisse du trafic de cocaïne en Amérique du Nord, le plus important marché illicite de cette substance au monde, s'est également accompagnée d'une hausse rapide des prix et d'une baisse du degré de pureté. En 2008, et par rapport à 2007, les services mexicains de détection et de répression ont déclaré avoir saisi 60 % de cocaïne en moins. Néanmoins, la quantité estimée de cocaïne expédiée depuis l'Amérique du Sud aux États-Unis est restée importante. Les autorités des États-Unis estiment que de 545 à 707 tonnes de cocaïne ont quitté l'Amérique du Sud à destination de leur pays en 2007, soit un chiffre légèrement supérieur à celui de 2006. Sur l'ensemble des envois de cocaïne qui ont été détectés, 90 % environ transitaient via le couloir du Mexique et de l'Amérique centrale, empruntant principalement l'itinéraire du Pacifique-Est. Les envois de drogues illicites sont acheminés par voie maritime sur des embarcations rapides, des navires de pêche et, de plus en plus souvent, des navires semi-submersibles autopropulsés.

421. Le rôle du Mexique en tant que pays de transit pour la cocaïne destinée au Canada s'est accru. Les envois de cocaïne sont acheminés par route (via le couloir autoroutier à partir du Mexique et à destination des États-Unis et du Canada), par mer et par air.

422. La plupart de l'héroïne présente sur le marché illicite aux États-Unis provient de la Colombie et du

Mexique. Le Gouvernement mexicain a déclaré avoir éradiqué 13 095 hectares de pavot à opium en 2008, soit une augmentation par rapport au chiffre de 2007 (11 046 ha). Les organisations de trafiquants qui vendent de l'héroïne "black tar" et "brune" ont intensifié la distribution de ces types d'héroïne sur les marchés généralement réservés à l'héroïne blanche" dans l'est des États-Unis, suite essentiellement au recul de la fabrication d'héroïne en Colombie.

423. Au Canada, le marché illicite de l'héroïne est dominé par l'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Ouest. En 2008, 70 % de l'héroïne présente sur le marché illicite canadien provenait de cette région; elle avait principalement été introduite dans le pays par voie aérienne via l'Inde et le Pakistan avec l'aide de groupes criminels organisés basés en Colombie-Britannique et dans l'Ontario.

424. Les cyberpharmacies demeurent le principal circuit utilisé pour la distribution illicite de préparations pharmaceutiques aux États-Unis. Cependant, les autorités ont indiqué que le nombre de cyberpharmacies avait diminué en 2008, en raison des efforts croissants des services de détection et de répression. Le nombre total de cyberpharmacies proposant à la vente des médicaments de prescription placés sous contrôle a baissé de 15 %, tombant de 187 en 2007 à 159 en 2008; la quasi-totalité d'entre elles étaient exploitées de manière illégale. En outre, selon les services de détection et de répression, les gangs de rues et de motards participent de plus en plus à la vente au détail des médicaments de prescription détournés.

#### *Substances psychotropes*

425. Aux États-Unis, la fabrication illicite de méthamphétamine a diminué suite à l'adoption d'une réglementation renforçant le contrôle interne de la vente au détail des préparations pharmaceutiques qui contiennent des précurseurs de cette substance. Le nombre de laboratoires de méthamphétamine démantelés aux États-Unis a chuté de plus de 70 % entre 2004 et 2008. Au Mexique, de nouvelles mesures de contrôle, notamment l'interdiction d'importer des médicaments contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine et d'utiliser ces substances, ont contribué à une baisse significative de la fabrication illicite de méthamphétamine et à une réduction de la quantité de méthamphétamine introduite clandestinement aux États-Unis en 2007 et 2008.

Néanmoins, les données sur les saisies de méthamphétamine aux États-Unis semblent indiquer que la fabrication illicite de méthamphétamine augmente dans certaines régions du pays. D'un côté, cette évolution est attribuable à la reprise de la fabrication à petite échelle de méthamphétamine en raison de la diminution de l'offre de cette substance en provenance du Mexique. De l'autre, certaines organisations de narcotraffiquants ont déplacé leurs opérations de fabrication de méthamphétamine du Mexique vers certaines régions des États-Unis, en particulier la Californie. Pour se procurer les précurseurs requis, des particuliers et des groupes criminels contournent de plus en plus les restrictions imposées par les États et le Gouvernement fédéral à la vente de pseudoéphédrine et d'éphédrine aux États-Unis, en effectuant par exemple de nombreux achats en petites quantités dans plusieurs points de vente au détail ("schtroumfrage") ou en payant des personnes pour faire les achats à leur place.

426. Au Mexique, 21 laboratoires fabriquant illégalement de la méthamphétamine ont été saisis en 2008; 5 d'entre eux fabriquaient de la méthamphétamine à grande échelle (contre 14 en 2007). Ces chiffres montrent que, dans ce pays, la fabrication illicite de méthamphétamine a diminué et que les précurseurs de cette substance sont devenus moins disponibles suite aux mesures de contrôle adoptées par le Gouvernement.

427. Le Canada demeure la principale source d'approvisionnement pour la MDMA ("ecstasy") présente sur le marché illicite des États-Unis et un important fournisseur de cette substance pour les marchés illicites en expansion dans d'autres régions du monde, en particulier en Asie et dans le Pacifique. Les organisations de trafiquants fabriquent de l'"ecstasy" dans de grands laboratoires clandestins au Canada pour la distribuer aux États-Unis. La distribution croissante de comprimés d'"ecstasy" frelatés par l'ajout d'autres drogues qui engendrent une dépendance, en particulier la méthamphétamine, est particulièrement préoccupante. Selon les services de détection et de répression, 18 laboratoires de MDMA ont été saisis au Canada en 2007, soit l'équivalent du nombre record de laboratoires saisis jusqu'ici. Tous les laboratoires d'"ecstasy" saisis étaient des "superlaboratoires", capables de fabriquer au moins 5 kilogrammes d'"ecstasy" au cours d'un cycle de production. La quantité d'"ecstasy" canadienne saisie aux États-Unis,

à la frontière du Canada, a été multipliée par plus de 10 entre 2003 et 2007. La plupart des saisies d'“ecstasy” ont été réalisées à Washington, État limitrophe de la Colombie-Britannique, où la plupart de l'“ecstasy” canadienne est fabriquée.

#### *Précurseurs*

428. Au Mexique, les mesures de contrôle des précurseurs de la méthamphétamine ont entraîné une diminution de la fabrication et du trafic illicites de cette substance. Les organisations de narcotrafiquants ont réagi de deux façons: en déplaçant leurs opérations vers d'autres pays, comme les États-Unis et des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, et en introduisant clandestinement au Mexique des précurseurs chimiques détournés, notamment en Amérique centrale et en Amérique du Sud<sup>44</sup>. En 2008, l'initiative multilatérale appelée Opération “Ice Block” a montré que près de la moitié des cargaisons suspectes de précurseurs de stimulants de type amphétamine identifiées étaient destinées au Mexique.

429. Au Canada, le niveau élevé de la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine est alimenté par les groupes criminels organisés qui achètent des précurseurs chimiques en grandes quantités.

#### *Substances non placées sous contrôle international*

430. Aux États-Unis, la kétamine figure toujours au nombre des principes actifs identifiés dans les comprimés frelatés de MDMA (“ecstasy”). La distribution de ces comprimés en provenance du Canada semble être en augmentation.

431. Au Canada, environ 23 tonnes de khat ont été saisies en 2008, soit une quantité inférieure à celle de 2007. La majorité des envois de khat saisis avaient été acheminés dans des colis de messagerie ou dissimulés dans du fret aérien. Au Canada, la demande de khat est

concentrée dans les centres urbains où vivent d'importantes communautés issues d'Afrique de l'Est.

### **5. Abus et traitement**

432. En 2008, aux États-Unis, quelque 35,5 millions de personnes, soit 14,2 % de la population âgée de 12 ans ou plus, ont consommé des drogues illicites (taux de prévalence annuelle). Ainsi, la tendance à la baisse s'est d'une manière générale poursuivie. Les résultats des tests de dépistage de drogues parmi la population active viennent également confirmer cette tendance. Dans l'ensemble, les résultats des tests de dépistage affichent les niveaux de consommation de drogues les plus bas pour la population active des États-Unis depuis 1988. Quelque 20,1 millions de personnes, soit 8 % de la population âgée de 12 ans et plus, sont des “consommateurs actuels”, ce qui signifie qu'ils ont consommé des drogues illicites au cours du mois précédent.

433. Aux États-Unis, le recul de l'abus de drogues, en particulier de cannabis, chez les jeunes, constitue un signe encourageant. Selon l'enquête “Monitoring the Future” réalisée en 2008, la consommation de drogues illicites chez les élèves âgés de 13 à 18 ans a sensiblement diminué entre 1997 et 2008. La prévalence annuelle a chuté de 27 %: un élève sur quatre a déclaré avoir consommé des drogues illicites au cours de l'année écoulée. L'abus de cannabis a baissé de 29 % entre 1997 et 2008, s'établissant à un taux de prévalence annuelle de 21,5 %. On a enregistré une diminution encore plus importante de l'abus de cocaïne (-36 %), de méthamphétamine (-68 %) et de MDMA (-52 %) par rapport à leurs niveaux record respectifs relevés durant cette période; l'abus de ces drogues a continué de baisser en 2008. Cette tendance indique une diminution de l'abus de drogues et de l'initiation aux drogues à un âge critique. Par contre, l'abus d'OxyContin (prévalence annuelle: 3,4 pour cent), produit contenant de l'oxycodone, et de Vicodin (prévalence annuelle: 6,1 %)<sup>45</sup>, produit contenant de l'hydrocodone, reste proche des niveaux records.

434. Aux États-Unis, le cannabis reste la drogue la plus couramment consommée: 25,8 millions de

<sup>44</sup> *Organe international de contrôle des stupéfiants, Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2008 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.XI.4), par. 49.

<sup>45</sup> Les marques de fabrique sont employées dans ce cas particulier, car dans le cadre de l'enquête “Monitoring the Future” on rassemble et présente des données de prévalence concernant précisément ces préparations.

personnes (soit 10,3 % de la population âgée de 12 ans ou plus) ont consommé du cannabis en 2008, soit légèrement plus qu'en 2007.

435. En 2008, le taux de prévalence de l'abus de cocaïne (y compris le "crack") pour l'année écoulée était de 2,1 % chez la population des États-Unis âgée de 12 ans ou plus (5,3 millions de cocaïnomanes, contre 5,7 millions en 2007). La proportion de personnes testées positives à la cocaïne lors des tests de dépistage effectués sur le lieu de travail a diminué de 38 % entre 2006 et 2008.

436. Aux États-Unis, la consommation d'héroïne reste stable à un niveau relativement faible, la prévalence annuelle s'étant établie à 0,2 % en 2008. Selon l'enquête annuelle "Monitoring the Future", la consommation d'héroïne chez les jeunes reste stable à 0,8 % depuis plusieurs années. Cependant, le niveau d'abus de l'héroïne risque d'augmenter, car de plus en plus de consommateurs de médicaments de prescription contenant des opiacés passent à l'héroïne.

437. En 2008, l'abus de méthamphétamine a continué de baisser aux États-Unis: 0,3 % de la population en avait consommé au cours de l'année écoulée (contre 0,5 % en 2007). La proportion des personnes testées positives à la méthamphétamine a chuté de 50 % environ entre 2006 et 2008. Au cours des dernières années, on a observé un recul progressif de l'abus de méthamphétamine parmi tous les groupes d'âge.

438. Aux États-Unis, le nombre de personnes ayant fait abus de médicaments de prescription a diminué pour la deuxième année consécutive. En 2008, quelque 15,2 millions de personnes (soit 6,1 % de la population âgée de 12 ans ou plus) ont signalé avoir abusé de médicaments de prescription au cours de l'année écoulée, contre 16,3 millions en 2007. Quelque 6,2 millions des personnes ayant fait abus de médicaments de prescription au cours de l'année écoulée étaient des "consommateurs actuels", à savoir des personnes qui en avaient consommé au cours du mois écoulé. La plupart des personnes ayant fait abus de médicaments de prescription au cours de l'année écoulée avaient consommé des analgésiques: elles étaient 11,9 millions à en avoir consommé en 2008, contre 12,5 millions en 2007. En dépit de ces baisses, le nombre de personnes faisant abus de médicaments de prescription reste supérieur au nombre total de personnes consommant de la cocaïne, de l'héroïne, des hallucinogènes et/ou des produits à inhaler. Les

médicaments de prescription sont la catégorie de drogues la plus consommée après le cannabis. Les jeunes adultes (personnes âgées de 18 à 25 ans) présentent, et de loin, le taux d'abus de médicaments de prescription le plus élevé, soit deux fois plus que le niveau d'abus chez les jeunes (personnes âgées de 12 à 17 ans) et plus de trois fois plus que le niveau d'abus chez les adultes (personnes âgées de 26 ans et plus).

439. Aux États-Unis, il est préoccupant de constater que le nombre de personnes qui font abus pour la première fois de médicaments de prescription demeure élevé. En 2008, 2,5 millions de personnes âgées de 12 ans ou plus ont signalé avoir consommé des médicaments de prescription pour la première fois, soit 300 000 de plus que le nombre de personnes ayant consommé du cannabis pour la première fois.

440. Aux États-Unis, l'augmentation du nombre de décès par surdose est largement associée à l'abus de médicaments de prescription, en particulier l'abus d'analgésiques opioïdes comme l'oxycodone, l'hydrocodone, la méthadone, la morphine et le fentanyl. Le nombre de décès dus aux opioïdes de prescription a augmenté des deux tiers entre 2001 et 2005, atteignant 5 789 en 2005.

441. Selon l'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues, lancée pour la première fois en 2008, l'abus de drogues illicites (notamment le cannabis, la cocaïne, le "crack", la méthamphétamine, les hallucinogènes, la MDMA ("ecstasy") et l'héroïne), au sein de la population âgée de 15 ans et plus, a diminué de façon significative entre 2004 et 2008. En 2008, 12,1 % de la population ont signalé avoir fait abus de drogues illicites au cours des 12 mois écoulés (contre 14,5 % en 2004). Cette évolution est attribuable à une réduction de l'abus de cannabis (de 14,1 % en 2004 à 11,4 % en 2008), de cocaïne et de "crack" (de 1,9 % à 1,6 %). Par contre, le niveau de consommation d'autres drogues a augmenté pendant la même période; par exemple, l'abus d'"ecstasy" est passé de 1,1 à 1,4 %. En 2008, l'abus de drogues illicites était plus élevé chez les hommes (15,3 %) que chez les femmes (9,1 %). 28,4 % de la population ont signalé avoir consommé des médicaments de prescription, principalement des analgésiques opioïdes, mais aussi des stimulants et des sédatifs, au cours de l'année écoulée; toutefois, 0,6 % seulement de la population (2 % de toxicomanes) a déclaré avoir consommé ces préparations à des fins non

thérapeutiques, indiquant prendre des médicaments de prescription “pour planer”.

442. Au Canada, l’abus de drogues illicites chez les jeunes (personnes âgées de 15 à 24 ans) au cours de l’année écoulée a reculé de 37,9 % en 2004 à 34 % en 2008, mais demeure beaucoup plus élevé que l’abus de drogues illicites au sein de la population adulte (personnes âgées de 25 ou plus) (7,9 % en 2008). L’abus de cannabis chez les jeunes au cours de l’année écoulée est tombé de 37 à 32,7 %. L’âge moyen d’initiation à l’abus de cannabis chez les jeunes est resté stable à 15,5 ans en 2008.

443. Au Mexique, une enquête nationale effectuée auprès des ménages en 2008 a révélé une augmentation significative de l’abus de cocaïne au cours de la période 2002-2008: le taux de prévalence au cours de la vie a pratiquement doublé, atteignant 2,4 % de la population âgée de 12 à 65 ans. Le taux de prévalence au cours de la vie de l’abus de cannabis a augmenté, passant de 3,5 % à 4,2 %. En 2008, la méthamphétamine et les produits à inhaler faisaient partie des substances le plus couramment consommées au Mexique, après le cannabis et la cocaïne. L’abus de drogues, qui ne concernait jusqu’ici que certaines régions du Mexique, semble se répandre dans tout le pays. Cela est peut-être en partie dû aux répercussions du trafic de drogues, ainsi qu’aux tentatives des organisations de trafiquants de créer des marchés locaux.

444. Au Mexique, la majorité des décès liés à la drogue en 2008 ont été attribués à l’abus de cocaïne (236 décès). Le Gouvernement a signalé une forte augmentation de l’abus de cocaïne, notamment de “crack” et de méthamphétamine en 2008. L’abus de sédatifs et de tranquillisants, en particulier de benzodiazépines est resté stable. En 2008, le nombre d’usagers problématiques de drogues a atteint 428 819 (0,6 % de la population âgée de 12 à 65 ans). Le taux de prévalence de l’abus de drogues a progressé de façon plus marquée chez les femmes que chez les hommes.

445. Aux États-Unis, en 2008, la plupart des traitements liés à la toxicomanie concernaient l’abus de cannabis (947 000 personnes âgées de 12 ans et plus), suivi par l’abus de cocaïne (663 000 personnes). La proportion de personnes admises en traitement pour la consommation de cannabis a continué d’augmenter. En outre, le nombre de personnes admises en traitement

pour la consommation d’analgésiques a sensiblement progressé (601 000 personnes contre 360 000 en 2002). Selon la *National Drug Threat Assessment 2009*<sup>46</sup>, le nombre de personnes admises pour une dépendance à l’héroïne (341 000 en 2008) risque d’augmenter, car de plus en plus de consommateurs d’opiacés de prescription passent à l’héroïne, principalement parce que cette substance est moins chère et qu’il est plus facile de s’en procurer. Selon les centres de traitement de la toxicomanie, une fois qu’une personne passe des opiacés de prescription à l’héroïne, il est peu probable qu’elle se contente de revenir uniquement à la consommation d’opiacés de prescription. Dans certaines régions, le passage des opiacés de prescription à l’héroïne a entraîné une hausse du nombre d’héroïnomanes qui ont demandé un traitement en 2008.

446. Les juridictions spécialisées dans les affaires de toxicomanie se sont beaucoup développées aux États-Unis. Leur principal objectif est de donner aux délinquants toxicomanes non violents la possibilité d’être traités sous supervision étroite au lieu d’être incarcérés, afin de rompre le cycle du comportement délictueux et d’améliorer les perspectives de réussite du traitement. En 2008, quelque 2 300 juridictions spécialisées dans les affaires de toxicomanie, certaines destinées aux adultes et d’autres aux mineurs, étaient en activité à l’échelle du pays. De nouvelles juridictions de ce type, notamment des juridictions ciblant des groupes particuliers comme les anciens combattants, sont en cours de création.

447. Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue (voir par. 414 ci-dessus), le Gouvernement canadien a mis en place un programme de financement pour permettre aux gouvernements provinciaux de renforcer les systèmes de traitement de la toxicomanie. Il a également lancé des projets afin d’améliorer l’accès des familles des Premières Nations et des Inuits, en particulier des jeunes, à ce type de traitement. Six villes canadiennes sont dotées d’un tribunal de traitement de la toxicomanie; ces tribunaux ne traitent que les affaires impliquant des accusés non violents dont l’activité délictueuse résulte de leur dépendance. Un juge peut surseoir à l’application d’une peine pour

<sup>46</sup> Ministère de la justice des États-Unis, National Drug Intelligence Center, *National Drug Threat Assessment 2009* (Johnstown, Pennsylvanie, décembre 2008).

permettre au toxicomane de suivre un traitement sous certaines conditions.

448. Au Mexique, la plupart des personnes admises en traitement ont une dépendance à la cocaïne ou à la méthamphétamine. Bien que le nombre de personnes réclamant de l'aide pour des problèmes de toxicomanie ait augmenté, un tiers seulement des toxicomanes reçoivent en fait un traitement. Le Gouvernement tente d'élargir la capacité de traitement afin de répondre à la demande croissante dans ce domaine. Un programme pilote faisant appel à des juridictions spécialisées dans les affaires de toxicomanie a été lancé dans l'État de Nuevo León en vue de mettre en place des procédures et des instruments qui devraient remplacer les procédures pénales.

449. La stratégie élaborée par le Gouvernement mexicain pour réduire la demande de drogues illicites a permis de renforcer l'infrastructure nécessaire au traitement. L'un de ses principaux éléments est le réseau de centres Nueva Vida qui assure des services de traitement à différents groupes de toxicomanes dans les principales communes du pays, en coopération avec les organisations de la société civile. Les initiatives de réduction de la demande s'articulent également sur un projet de développement du réseau national de transfert de technologies pour combattre les dépendances (RENADIC), qui sert de plate-forme pour l'échange d'informations médicales et pédagogiques en coopération avec les États-Unis.

## Amérique du Sud

### 1. Principaux faits nouveaux

450. L'Amérique du Sud demeure la seule source de cocaïne fabriquée illicitement, introduite en contrebande principalement en Amérique du Nord et en Europe. En 2008, la fabrication potentielle de cocaïne en Amérique du Sud s'élevait à 845 tonnes, soit 15 % de moins qu'en 2007 et son plus bas niveau depuis 2003. Cette baisse significative de la fabrication potentielle peut, dans une large mesure, être attribuée à une diminution importante de la superficie totale des cultures de cocaïer en Colombie en 2008. Dans l'État plurinational de Bolivie et au Pérou, la superficie des cultures illicites de cocaïer a augmenté pour la troisième année consécutive. Préoccupé par le fait que la superficie totale des cultures illicites de cocaïer

continue d'augmenter dans l'État plurinational de Bolivie et au Pérou, l'Organe prie instamment les gouvernements de ces deux pays de prendre des mesures appropriées pour inverser cette tendance.

451. Outre la production et le trafic illicites de cannabis, de cocaïne et d'héroïne, les organisations de trafiquants d'Amérique du Sud semblent étendre leurs activités illicites à des zones de la région qui n'étaient pas concernées auparavant par les problèmes de drogues. Ces dernières années, l'Organe a noté une augmentation des tentatives faites dans la région pour détourner des précurseurs de stimulants de type amphétamine, notamment l'éphédrine et la pseudoéphédrine (y compris sous forme de préparations pharmaceutiques). Les gouvernements de plusieurs pays d'Amérique du Sud ont fait face aux nouvelles tendances du trafic en renforçant le contrôle des éphédrines au niveau national. Néanmoins, l'introduction d'éphédrine en contrebande, en particulier au Mexique, s'est poursuivie. En outre, en 2008, la fabrication illicite de drogues de synthèse est apparue dans la sous-région, comme en attestent les laboratoires de fabrication illicite de MDMA ("ecstasy") et de méthamphétamine qui ont été démantelés en Argentine et au Brésil. L'Organe invite instamment les gouvernements des pays de la région à rester vigilants en ce qui concerne le détournement de précurseurs de stimulants de type amphétamine, notamment sous forme de préparations pharmaceutiques.

452. L'abus de drogues illicites dans plusieurs pays d'Amérique du Sud a continué à s'aggraver. C'est là une des retombées du trafic de drogues dans la région. Selon l'UNODC, près d'un million de personnes dans la région sont traitées chaque année pour toxicomanie. La demande de traitement pour abus de cannabis a fortement augmenté dans la région au cours des dernières années. La mise en œuvre de stratégies qui visent à réduire de manière équilibrée l'offre et la demande de drogues illicites est une méthode largement admise dans la région pour combattre les drogues illicites. L'Organe note cependant que dans certains pays les activités de réduction de la demande, notamment les actions pédagogiques et les programmes de prévention et de réinsertion, sont encore insuffisantes. En 2009, l'Organisation des États américains (OEA), par l'intermédiaire de la CICAD, a entamé l'examen de la Stratégie antidrogue de l'hémisphère (adoptée en 1996), afin de pouvoir

prendre en compte les faits nouveaux dans le domaine de la lutte contre la drogue. Il est prévu que la nouvelle stratégie de lutte contre la drogue pour les Amériques sera axée sur la réduction de la demande de drogues dans la région.

453. L'Organe note avec préoccupation que, dans certains pays d'Amérique du Sud, comme l'Argentine, le Brésil et la Colombie (et dans certains pays d'Amérique du Nord comme les États-Unis et le Mexique), on voit se dessiner et progresser un mouvement en faveur de la dépénalisation de la possession de drogues placées sous contrôle, en particulier de cannabis, pour l'usage personnel. Malheureusement, des personnalités influentes, y compris d'anciens responsables politiques de haut niveau dans des pays d'Amérique du Sud, ont publiquement exprimé leur soutien à ce mouvement. Si celui-ci n'est pas résolument combattu par les gouvernements concernés, l'Organe craint qu'il ne vienne saper les efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour lutter contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants. En tout état de cause, ce mouvement représente une menace pour la cohésion et l'efficacité du régime international de contrôle des drogues et adresse un mauvais message au public en général.

## 2. Coopération régionale

454. À la quarante-quatrième session ordinaire de la CICAD, qui s'est tenue à Santiago du 19 au 21 novembre 2008, les participants ont fait état des résultats obtenus et des problèmes qui se posent actuellement dans le domaine de la lutte contre les drogues, notamment en ce qui concerne la définition des politiques de traitement et de réinsertion des toxicomanes. Lors de cette session, des spécialistes des substances chimiques et des produits pharmaceutiques ont examiné les problèmes liés au nombre croissant d'importations de substances chimiques en quantités supérieures aux besoins légitimes.

455. En 2007, la Commission européenne et l'OEA ont lancé l'initiative de partenariat entre villes pour le traitement de la toxicomanie, qui vise à jumeler des villes d'Europe avec des villes d'Amérique latine et des Caraïbes de manière à forger des partenariats en vue d'améliorer le traitement et la réadaptation des usagers problématiques de drogues et de s'attaquer aux autres aspects de la toxicomanie au niveau municipal.

Dans le cadre de cette initiative, un certain nombre d'activités ont été organisées dans des pays d'Amérique du Sud en 2008 et 2009. Ainsi, les représentants des villes participantes ont assisté à un forum sur les évaluations locales et les systèmes d'information pour le traitement de la toxicomanie, qui s'est tenu à Montevideo du 4 au 6 décembre 2008. L'objectif de ce forum était de faciliter l'échange de données d'expérience, du point de vue des municipalités, sur la demande et l'offre de services de prise en charge des toxicomanes.

456. Le 22 décembre 2008, le Brésil et l'Union européenne ont adopté un plan d'action conjoint lors du deuxième sommet Union européenne/Brésil, tenu à Rio de Janeiro. Le plan de lutte contre les drogues illicites et la criminalité liée aux drogues reconnaît le principe de responsabilité partagée et la nécessité d'une démarche assurant un équilibre entre réduction de l'offre et réduction de la demande de drogues illicites, et préconise la coopération bilatérale pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.

457. Le projet financé par la Commission européenne et l'UNODC favorise la coopération entre les forces de sécurité nationales pour lutter contre la contrebande de cocaïne provenant d'Amérique latine et destinée à l'Europe via l'Afrique de l'Ouest. Y participent la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne du) et, en Afrique de l'Ouest, le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Togo. Lors d'un séminaire de formation organisé à Bogota en janvier 2009 dans le cadre de ce projet, des agents de police de 16 pays ont échangé des informations sur la contrebande de cocaïne qui transite par l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe en vue d'optimiser les opérations que mènent les services de lutte contre la drogue dans ces pays.

458. La Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Équateur et le Pérou ont participé aux activités du projet de soutien à la Communauté andine en matière de drogues de synthèse (DROSICAN), lancé en juillet 2008. Financé par la Commission européenne, ce projet appuie les institutions qui mettent l'accent sur le développement, le contrôle des drogues de synthèse et la réduction de la demande de ces drogues dans la sous-région andine. Il comprend la création, en Colombie d'un laboratoire de référence destiné à

apporter un soutien à tous les pays de la sous-région dans le domaine des drogues synthétiques. Les chefs des organismes de lutte contre les drogues des États membres de la Communauté andine ont examiné le plan opérationnel du projet pour 2009 lors de la réunion de coordination qui s'est tenue à Bogota en février 2009.

459. La CICAD et le Gouvernement espagnol ont lancé le programme Santé et vie dans les Amériques (SAVIA) pour la période 2008-2010, qui apporte un soutien direct aux initiatives locales de réduction de la demande en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela (République bolivarienne du). Lors d'un atelier sur la qualité des politiques locales qui visent à réduire la consommation de drogues en Amérique latine, qui s'est tenu à Cartagena de Indias (Colombie) du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 2009, des experts des pays susmentionnés ainsi que de l'Argentine, du Chili, de l'Espagne et du Mexique ont échangé des données d'expérience sur la décentralisation des politiques de lutte contre les drogues dans leur pays et sur la mise en œuvre de programmes de prévention de l'abus de drogues.

460. Le onzième Dialogue spécialisé de haut niveau sur les drogues entre la Communauté andine et l'Union européenne s'est tenu à Quito en mai 2009. Les participants, venus de 60 pays, ont adopté la Déclaration de Quito, dans laquelle ils ont réaffirmé l'importance de la coopération dans la lutte contre les drogues illicites, notamment dans les domaines du développement alternatif et du développement alternatif préventif.

461. Les laboratoires de dépistage de drogues des pays d'Amérique latine participent à un exercice collaboratif international, élément constitutif du programme international d'assurance-qualité de l'UNODC. Cette activité permet de suivre les résultats et les capacités des laboratoires de criminalistique dans le monde entier et d'apporter un soutien et une assistance technique adaptés. En mars 2009, l'UNODC a lancé un exercice collaboratif national associant 35 laboratoires de dépistage de drogues au Brésil.

462. En mars 2009, l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela (République bolivarienne du) ainsi que la Jamaïque, le Mexique, le Panama et la Trinité-et-Tobago ont adhéré à un nouveau projet,

cofinancé par la Commission européenne, sur la prévention du détournement des précurseurs de drogues en Amérique latine et dans les Caraïbes (PRELAC). Ce projet triennal, qui relaie et amplifie en partie l'ancien projet de lutte contre le détournement de précurseurs de drogues dans la région (PRECAN), mettra l'accent sur la prévention du détournement des précurseurs en Amérique latine et dans les Caraïbes.

463. L'Organe note qu'en 2009, les Gouvernements de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, du Pérou et du Venezuela (République bolivarienne du) ont participé à l'opération PILA, qui portait essentiellement sur la surveillance du commerce des précurseurs de stimulants de type amphétamine. En outre, le Brésil, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela (République bolivarienne du) ont participé à la deuxième phase de l'opération Dice, qui ciblait le commerce et le détournement d'anhydride acétique, précurseur essentiel utilisé dans la fabrication illicite d'héroïne.

### **3. Législation, politique et action à l'échelle nationale**

464. En décembre 2008, le Gouvernement argentin a promulgué le décret n° 2094/2008, qui porte création du Comité interjuridictionnel du Registre national des précurseurs chimiques. L'Organe note qu'un projet de loi sur les médicaments interdisant la vente de produits pharmaceutiques sur Internet a été soumis à l'approbation de l'Assemblée législative argentine.

465. Suite à l'approbation de la nouvelle constitution de l'État plurinational de Bolivie en janvier 2009<sup>47</sup>, le Gouvernement bolivien a fait savoir au Secrétaire général qu'il avait demandé la modification de l'article 49 de la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, relatif à la suppression de la mastication de la feuille de coca.

466. En 2009, l'Observatoire bolivien des drogues a réalisé une étude sur la prévalence de l'abus de drogues chez les élèves âgés de 13 à 18 ans pour aider

<sup>47</sup> La nouvelle Constitution de l'État plurinational de Bolivie spécifie que l'État protège la coca originelle et ancestrale en tant que patrimoine culturel et ressource naturelle et renouvelable procédant de la biodiversité de la Bolivie et en tant que facteur de cohésion sociale; à l'état naturel, ce n'est pas un stupéfiant.

à définir les futures politiques de réduction de la demande.

467. L'Organe tient à rappeler aux gouvernements de tous les pays concernés, en particulier au Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie, qu'à moins qu'une éventuelle modification de la Convention de 1961 ne soit mise en vigueur, l'utilisation ou l'importation de la feuille de coca dont la cocaïne n'a pas été extraite à des fins autres que celles autorisées en vertu de la Convention de 1961 constitue une violation des obligations découlant de la Convention (voir par. 156 à 166 ci-dessus).

468. Le Gouvernement brésilien s'emploie à empêcher la contrefaçon de produits pharmaceutiques dans ce pays. En 2008, l'Agence nationale de surveillance sanitaire (ANVISA) a effectué des inspections pour veiller au bon respect par les pharmacies de la réglementation relative aux préparations pharmaceutiques contenant des substances placées sous contrôle. À partir de 2009, un traçage électronique visera tous les médicaments fabriqués au Brésil. Le Gouvernement brésilien a également renforcé les mesures liées à la dispensation et au contrôle des anorexigènes, dont la consommation est très élevée dans le pays.

469. En novembre 2008, le Gouvernement colombien a lancé le plan national de réduction de la consommation de drogues pour la période 2009-2010. Ce plan prévoit notamment la mise en œuvre de lignes directrices complètes relatives aux soins, qui seront utilisées dans le système de sécurité sociale et qui fixent des normes cliniques pour le traitement et la réinsertion des toxicomanes. En janvier 2009, les autorités ont publié le résumé de l'étude nationale consacrée en 2008 à l'abus de substances psychoactives en Colombie. Cette enquête approfondie est la première du genre réalisée depuis plus de 10 ans, pratique que le Gouvernement s'est engagé à renouveler tous les deux ans.

470. Des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des professionnels de la santé de Colombie ont participé à la première conférence nationale sur l'héroïnomanie, qui s'est tenue à Medellín les 4 et 5 décembre 2008. L'objectif de cette conférence était de sensibiliser les professionnels de la santé au traitement et à la réinsertion des héroïnomanes, aux programmes de prévention et au suivi postcure. En 2009, le Gouvernement colombien a

pris des mesures supplémentaires pour assurer la disponibilité d'opioïdes à des fins médicales dans le pays. Des antidouleurs sont désormais disponibles à tout moment à au moins un endroit dans chacun des États de la Colombie.

471. Entre août et décembre 2008, l'Argentine a adopté plusieurs nouveaux règlements qui ont considérablement restreint le commerce de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine et leur utilisation dans la fabrication de médicaments. Au Pérou, les médicaments contre le rhume contenant de la pseudoéphédrine, qui étaient auparavant en vente libre, ne peuvent plus désormais être achetés que sur ordonnance dans les pharmacies. Le Gouvernement chilien a pris des mesures supplémentaires pour sensibiliser les pharmaciens et les professionnels de la santé à l'éventuel mésusage de l'éphédrine à des fins de fabrication illicite de stimulants de type amphétamine et a proposé des mesures de contrôle supplémentaires. En juillet 2009, le Gouvernement colombien a adopté la résolution n° 2335, qui interdit la fabrication ainsi que l'importation et le commerce des médicaments contenant de la pseudoéphédrine et restreint le commerce et l'utilisation d'éphédrine.

472. En 2008, plusieurs pays d'Amérique du Sud, dont le Brésil, le Chili, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne du), ont renforcé leurs mesures de lutte contre le blanchiment d'argent. Ainsi, en décembre 2008, le Conseil national brésilien de la justice a, par sa résolution n° 63, créé le Répertoire national des avoirs saisis, qui centralise les données relatives aux avoirs saisis dans le cadre de poursuites pénales intentées pour blanchiment d'argent. De plus, en septembre 2009, le Secrétariat national à la justice a organisé un séminaire international sur l'extinction des droits de propriété.

473. En novembre 2008, le Gouvernement équatorien a adopté une résolution qui porte réglementation des substances placées sous contrôle et des médicaments qui les contiennent, renforçant ainsi le contrôle des substances visées par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Les nouvelles mesures s'appliquent également aux préparations pharmaceutiques qui contiennent des substances placées sous contrôle. La prévention de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes est l'un des principaux objectifs du plan national de prévention et de contrôle intégral des drogues pour la période 2009-

2012 que le Gouvernement équatorien a adopté en 2009. L'Organe note également qu'en avril 2009, suite aux conclusions de l'Institut national de santé publique, le Gouvernement chilien a pris un décret qui inscrit six analogues cannabinoïdes synthétiques sur la liste nationale des substances placées sous contrôle.

474. En 2009, le Gouvernement péruvien a pris le décret n° 045-2009, qui interdit la vente, l'utilisation et la distribution de kérosène dans le pays à compter de 2010. Le kérosène n'est pas une substance placée sous contrôle international, mais il est largement utilisé pour la macération des feuilles de coca dans les laboratoires qui fabriquent illicitement de la cocaïne.

475. Au Suriname, des programmes de prévention de la toxicomanie sont intégrés aux programmes de l'enseignement primaire et secondaire. En 2008, un service téléphonique d'urgence national a été créé pour renseigner le public sur la drogue et lui prêter assistance. En 2008, le Ministère surinamais de la justice et de la police a rédigé un texte de loi relatif au contrôle des substances chimiques. L'Organe demande instamment au Gouvernement surinamais d'adopter cette législation sans plus tarder.

476. En juin 2009, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a approuvé le plan national de lutte contre la drogue pour la période 2008-2013. Dans le cadre de ce plan, les autorités vénézuéliennes ont mis en œuvre un certain nombre d'activités pour lutter contre les drogues illicites, notamment la surveillance par satellite des zones qui se prêtent à des cultures illicites. L'installation d'un système radar pour le contrôle du trafic aérien dans le pays a renforcé la protection de l'espace aérien national et des zones maritimes contre les trafiquants de drogues. En 2008, dans le cadre d'un plan national de lutte contre l'utilisation des itinéraires de contrebande, les services vénézuéliens de détection et de répression ont détruit dans le pays plus de 220 pistes d'atterrissage clandestines utilisées par les trafiquants de drogues. En avril 2008, l'Observatoire des drogues vénézuélien a entrepris une étude nationale sur l'ampleur de l'abus de drogues au sein de la population.

477. Au Brésil, la législation en place depuis 2006 établit une distinction entre trafiquants de drogues et consommateurs de drogues et prévoit des peines de substitution pour l'abus de drogues sans le dépénaliser. En 2009, la Cour suprême de l'Argentine, dans le cadre d'une affaire concernant l'utilisation personnelle de

cannabis par des consommateurs adultes, a estimé que le fait de réprimer l'usage personnel de cannabis était contraire à la constitution. L'Organe s'inquiète de ce que de tels actes juridiques risquent d'adresser un mauvais message et tient à rappeler aux gouvernements qu'en vertu du paragraphe 2 de l'article 3 de la Convention de 1988, chaque Partie doit adopter les mesures nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénale conformément à son droit interne, lorsque l'acte a été commis intentionnellement, à la détention et à l'achat de stupéfiants et de substances psychotropes et à la culture de stupéfiants destinés à la consommation personnelle en violation des dispositions de la Convention de 1961, de la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 ou de la Convention de 1971.

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

##### *Stupéfiants*

478. Selon l'UNODC, il est difficile de déterminer avec davantage de précision l'ampleur de la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues dans un certain nombre de pays. Au Paraguay, qui est l'un des principaux producteurs de cannabis d'Amérique du Sud, les principales méthodes utilisées pour détecter les cultures illicites comprennent la télédétection aérienne et les levés au sol. En janvier 2009, les autorités paraguayennes, en coopération avec le Gouvernement brésilien, ont effectué une mission de surveillance pour déceler d'autres zones de culture du cannabis dans le pays.

479. Selon le Secrétariat national antidrogue (SENAD) du Paraguay, la culture illicite de plants de cannabis s'étend sur une superficie estimée à 6 000 hectares et produit environ 16 500 tonnes d'herbe de cannabis. En 2008, les autorités paraguayennes ont éradiqué plus de 1 800 hectares consacrés à cette culture illicite.

480. Le cannabis est également cultivé illicitement en Colombie. Dans le département du Cauca, les plants de cannabis sont plusieurs fois plus puissants que les variétés traditionnelles cultivées dans le pays. Selon la Direction nationale des stupéfiants, cette variété très puissante de cannabis, qui contient 17 à 18 % du principe actif, est cultivée à partir de graines provenant d'Europe. Au Chili, bien que les autorités ne considèrent pas que la production de drogues illicites y soit significative, le Gouvernement est préoccupé par le cannabis cultivé aux fins de la consommation

intérieure qui a lieu dans des zones rurales montagnardes et côtières du centre du pays.

481. En 2008, les saisies d'herbe de cannabis ont augmenté en Bolivie (État plurinational de), au Chili, en Équateur, au Paraguay et au Pérou, mais elles ont reculé au Brésil et au Venezuela (République bolivarienne du). Les autorités boliviennes ont saisi la plus grande quantité d'herbe de cannabis saisie en Amérique du Sud en 2008, à savoir 1 113 tonnes, cette quantité étant environ deux fois et demie supérieure à celle enregistrée en 2007. En 2008, des saisies d'herbe de cannabis de plus de 100 tonnes ont également été enregistrées au Paraguay (208 tonnes), au Brésil (187 tonnes) et en Argentine (108 tonnes). Ces dernières années, le Paraguay a été cité plus souvent que les autres pays de la région comme source d'herbe de cannabis saisie en Amérique du Sud.

482. En 2008, la superficie totale des cultures de cocaïer en Amérique du Sud a diminué, passant à 167 600 hectares, soit 8 % de moins qu'en 2007. La Colombie représente 48,3 % de ce total, suivie par le Pérou et par l'État plurinational de Bolivie, avec respectivement 33,5 % et 18,2 %. En 2008, la fabrication de cocaïne en Colombie a diminué de 28 %, sans que cette réduction soit entièrement compensée par l'accroissement de la fabrication de cocaïne dans l'État plurinational de Bolivie et au Pérou. En conséquence, la fabrication potentielle mondiale de cocaïne a diminué, passant de 994 tonnes en 2007 à 845 tonnes en 2008.

483. Bien que la culture du cocaïer soit négligeable en dehors de ces trois pays, les rapports sur l'éradication indiquent qu'une culture du cocaïer à petite échelle, de nature exploratoire, a lieu dans d'autres pays d'Amérique du Sud. Ainsi, en 2008, le cocaïer a été cultivé illicitement sur de petites parcelles en Équateur, près de la frontière avec la Colombie.

484. En 2008, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer dans l'État plurinational de Bolivie a augmenté, passant à 30 500 hectares, soit 6 % de plus qu'en 2007. L'Organe note avec préoccupation que par suite des petites augmentations qui se sont répétées, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer dans le pays a doublé entre 2000 et 2008. En 2008, la fabrication potentielle de cocaïne y a augmenté de 9 %, pour atteindre 113 tonnes, soit 13 % de la fabrication mondiale potentielle de cocaïne. En 2008, ce sont au total 5 483 hectares de cocaïer qui ont été éradiqués

manuellement dans le pays. Cette superficie totale annuelle est, à une près, la plus faible enregistrée depuis 1995.

485. L'éradication des cultures illicites de cocaïer et leur prévention dans de nouvelles zones figuraient parmi les principaux objectifs de la stratégie nationale péruvienne de lutte contre la drogue pour la période 2007-2011. En 2008, au Pérou, la superficie totale des cultures de cocaïer a augmenté pour la troisième année consécutive, s'élevant à 56 100 hectares. L'Organe note avec préoccupation que de 1999 à 2008, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer dans le pays a progressivement augmenté de 17 400 hectares, soit 45 %. Il invite les Gouvernements bolivien et péruvien à améliorer leurs programmes visant à réduire l'offre de drogues illicites afin de juguler la progression de la culture illicite de cocaïer dans leur pays, qui semble résulter des tentatives faites par les trafiquants de drogues pour compenser la baisse de la superficie totale des cultures de cocaïer pratiquées en Colombie.

486. Au Pérou, la fabrication illicite potentielle de cocaïne a augmenté, passant à 302 tonnes en 2008, ce qui représente 36 % de la fabrication potentielle mondiale de cocaïne. En 2008, les autorités ont éradiqué dans le pays 10 143 hectares de cultures illicites de cocaïer, dépassant légèrement l'objectif de 10 000 hectares. Les activités d'éradication forcée ont été entravées par des actes de violence, y compris des attaques armées. Pour 2009, l'objectif du Gouvernement, en matière d'éradication, est de 8 000 hectares.

487. L'Organe prie instamment les Gouvernements bolivien et péruvien, en dépit des difficultés qu'ils ressentent dans la lutte contre la fabrication illicite et le trafic de cocaïne, de ne pas relâcher leurs efforts dans ces domaines et de combattre de manière décisive la progression de la culture illicite de cocaïer sur leur territoire. Dans le même temps, l'Organe estime que des mesures visant à fournir des moyens de subsistance alternatifs légitimes et viables, accompagnées d'une action soutenue en matière de détection et de répression pour empêcher la réapparition de cultures illicites, sont essentielles pour parvenir à une réduction durable de la production de coca ou d'autres stupéfiants en Amérique du Sud.

488. En Colombie, les cultures illicites de cocaïer et la fabrication de cocaïne ont connu en 2008 une baisse

importante. La superficie totale de ces cultures a diminué de 18 % pour s'établir à 81 000 hectares et la fabrication potentielle de cocaïne a diminué de 28 %, soit de 170 tonnes, pour s'établir à 430 tonnes. La part de la Colombie dans la fabrication mondiale de cocaïne est passée à 51 %, son niveau le plus bas depuis 10 ans. Le recul de la fabrication illicite de cocaïne en Colombie peut être attribué en grande partie aux efforts d'éradication manuelle ciblant les zones qui présentent des rendements élevés. En 2008, au total 96 115 hectares de cultures illicites de cocaïer ont été éradiqués manuellement (soit une augmentation de 44 %) et 133 496 hectares supplémentaires ont fait l'objet de pulvérisations aériennes.

489. Selon l'UNODC, en 2007 et pour la troisième année de suite, le taux mondial d'interception de la cocaïne a été supérieur à la barre des 40 %. Les pays d'Amérique du Sud ont représenté près de la moitié de la quantité totale de cocaïne saisie dans le monde en 2007.

490. En 2008, les trois principaux pays producteurs de feuilles de coca, ainsi que l'Argentine, le Brésil et l'Équateur, ont signalé une augmentation importante de la quantité de cocaïne saisie par rapport à 2007. En 2008, les autorités boliviennes ont saisi 21,6 tonnes de pâte de cocaïne (soit une augmentation de 45 %) et 7,2 tonnes de chlorhydrate de cocaïne (soit une augmentation de 148 %). Au Pérou, les saisies de chlorhydrate de cocaïne ont doublé entre 2007 et 2008, atteignant 16,8 tonnes, volume total annuel le plus important enregistré depuis 2000. En Colombie, les saisies de chlorhydrate de cocaïne ont augmenté de 57 % pour atteindre 198,4 tonnes. En Équateur, les saisies de chlorhydrate de cocaïne ont atteint 27,2 tonnes, soit une augmentation de 55 % par rapport à 2007. Des saisies de cocaïne stables ou en baisse ont été signalées, par exemple au Chili, au Paraguay et au Venezuela (République bolivarienne du). Malgré la grande quantité de cocaïne saisie en Amérique du Sud, les organismes de lutte contre les drogues dans la région ont souligné la nécessité de poursuivre l'échange d'informations en temps réel entre les autorités judiciaires et policières d'Amérique du Sud dans le cadre des enquêtes et des opérations afin de renforcer encore les capacités d'interception de ces autorités.

491. La perméabilité des frontières et la longueur du littoral des pays d'Amérique du Sud posent des

difficultés aux services de détection et de répression de la région, compte tenu surtout de leurs ressources limitées. Le trafic de drogues par voie maritime reste un problème majeur. Ainsi, en Colombie, sur un total de 198 tonnes de chlorhydrate de cocaïne saisies en 2008, 74,6 tonnes ont été saisies en haute mer et dans les ports maritimes. En particulier, les trafiquants de drogues ont continué d'utiliser des embarcations maritimes non commerciales (bateaux de pêche, vedettes ultrarapides et semi-submersibles). Ils ont fait preuve d'ingéniosité en modifiant la structure des navires de pêche pour y dissimuler des drogues illicites et en faisant construire des semi-submersibles capables de transporter 10 tonnes de fret dans un rayon de 2 500 kilomètres. Dans toute l'Amérique du Sud, on a observé une augmentation de l'utilisation d'avions légers dotés de numéros d'immatriculation falsifiés, copiés ou volés, à partir de petites pistes privées et reculées, pour transporter de la cocaïne. On a également constaté une augmentation de l'utilisation de passeurs ("mules") et de la dissolution de cocaïne dans des liquides.

492. Les saisies de drogue signalées par les gouvernements des pays d'Amérique du Sud attestent du fait que presque tous les pays de la région sont concernés par ce trafic. La cocaïne introduite en contrebande en Amérique du Nord provient généralement de Colombie et pénètre aux États-Unis via le Mexique après avoir traversé des pays d'Amérique du Sud ainsi que d'Amérique centrale et des Caraïbes. En 2007 et 2008, la quantité de cocaïne introduite en contrebande en Amérique du Nord, notamment aux États-Unis, a diminué. La Colombie, le Pérou et l'État plurinational de Bolivie (dans cet ordre) ont été en 2007 les pays les plus fréquemment cités comme pays d'origine des envois de cocaïne destinés à l'Europe. L'implication des cartels mexicains dans le trafic de cocaïne a été signalée dans plusieurs pays sud-américains, dont l'Équateur et le Pérou. De gros envois illicites de cocaïne provenant de pays d'Amérique latine sont acheminés via le Brésil. Environ la moitié de la cocaïne saisie au Brésil en 2008 y avait été introduite clandestinement par voie aérienne. Au Paraguay, la quasi-totalité de la cocaïne saisie dans le pays provenait de l'État plurinational de Bolivie.

493. Selon l'UNODC, ces dernières années, au moins 50 tonnes de cocaïne provenant des pays andins ont transité chaque année par Afrique de l'Ouest à

destination des marchés illicites d'Europe. En 2008 et 2009, l'UNODC a noté une baisse apparente de l'utilisation de l'Afrique de l'Ouest comme plaque tournante de la cocaïne. L'Organe invite les gouvernements des pays d'Amérique du Sud et d'Afrique de l'Ouest à coopérer et à rester vigilants pour ce qui est de combattre la contrebande de drogues sur leur territoire.

494. Dans de nombreux pays d'Amérique du Sud, des organisations criminelles se livrant au trafic de drogues ont continué d'exploiter les groupes de population vulnérables. En Équateur et au Paraguay, les chômeurs ont représenté respectivement 34 % et 90 % des personnes arrêtées en 2008 en rapport avec un trafic de drogues. Des affaires de trafic de drogues impliquant des jeunes de moins de 15 ans ont été signalées dans plusieurs pays de la région, y compris le Chili et l'Équateur. Le trafic de drogues s'accompagne d'une augmentation d'autres infractions graves.

495. En 2007, plus de 99 % des laboratoires de transformation de la coca se situaient dans les trois principaux pays qui cultivent le cocaïer, à savoir la Bolivie (État plurinational de), la Colombie et le Pérou. Jusqu'en 2007, un petit nombre de laboratoires clandestins de fabrication de cocaïne avaient été démantelés dans d'autres pays sud-américains, dont l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Équateur et le Venezuela (République bolivarienne du). L'essaimage des laboratoires de transformation de la coca au-delà des principaux pays producteurs a entraîné une augmentation des abus de pâte de coca, en particulier chez les adolescents et les jeunes des pays concernés, notamment l'Argentine et le Brésil.

496. Depuis 2001, le nombre de laboratoires clandestins de fabrication de pâte de coca et de cocaïne décelés dans l'État plurinational de Bolivie a suivi la tendance à la hausse de la culture du cocaïer dans le pays, bien que l'augmentation du nombre de laboratoires décelés ait été encore plus prononcée. Entre 2000 et 2008, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer a doublé dans le pays, tandis que le nombre de laboratoires de fabrication de pâte de coca et de cocaïne détruits a été multiplié par huit au cours de la même période. En 2008, les autorités boliviennes ont détruit près de 5 000 laboratoires de fabrication de pâte de coca, dont plusieurs laboratoires de fabrication de chlorhydrate de cocaïne et 7 500 puits de macération. En mars 2009, la police bolivienne

spécialisée dans les opérations de lutte contre la drogue (FELCN) a démantelé, dans la province de Ñuflo de Chávez, un laboratoire clandestin qui pouvait fabriquer 3 tonnes de chlorhydrate de cocaïne par mois. La taille de ce laboratoire suscite des inquiétudes quant à la capacité croissante des trafiquants de fabriquer de la cocaïne dans le pays.

497. En Colombie, l'usage traditionnel de la feuille de coca est négligeable et illicite. La quasi-totalité des feuilles de coca produites dans le pays sont destinées à la fabrication de cocaïne. Selon l'UNODC, environ 40 % des cultivateurs de cocaïer, en Colombie, vendent les feuilles de coca sans les transformer sur les lieux de leur exploitation, tandis que 60 % d'entre eux transforment les feuilles de coca en pâte de coca ou en cocaïne base pour accroître leurs bénéfices. La dernière étape, à savoir la transformation de la cocaïne base en chlorhydrate de cocaïne, est réalisée par les trafiquants dans des laboratoires clandestins. D'après la Direction nationale des stupéfiants de Colombie, sur les 3 200 laboratoires clandestins détruits dans le pays en 2008, plus de 2 900 fabriquaient de la pâte de coca ou de la cocaïne base, tandis que les autres, moins de 300 au total, fabriquaient du chlorhydrate de cocaïne. Le nombre de laboratoires clandestins démantelés en Colombie en 2008 a été supérieur de 36 % au chiffre de 2007.

498. En 2008, les autorités péruviennes ont démantelé plus de 1 200 laboratoires de fabrication de pâte de coca (nombre le plus élevé obtenu dans ce pays depuis 2000) et 19 laboratoires de fabrication de chlorhydrate de cocaïne. En 2008, des laboratoires clandestins de transformation de cocaïne base ou de cocaïne ont également été démantelés au Chili (4 laboratoires), en Équateur (1 laboratoire) et en République bolivarienne du Venezuela (13 laboratoires). D'après les estimations, le laboratoire démantelé en Équateur aurait fabriqué 2 tonnes de chlorhydrate de cocaïne par mois.

499. Suite aux activités continues d'éradication qui ont été menées, la superficie totale des cultures illicites de pavot à opium en Colombie s'est progressivement réduite à 400 hectares en 2008, soit un vingtième de la superficie cultivée en 1998. Le pavot à opium est essentiellement cultivé sur de petites parcelles situées à flanc de montagne, où il est entrecoupé de cultures licites, dans les départements de Cauca, de Nariño, de Huila et de Tolima. Dans la plupart des régions de

Colombie où le pavot à opium est cultivé, les cultures illicites sont récoltées deux fois par an. D'après les calculs, la fabrication potentielle d'héroïne en Colombie se serait élevée en 2008 à 1,3 tonne, soit 43 % de moins qu'en 2007.

500. En 2008, 381 hectares de cultures illicites de pavot à opium ont été éradiqués en Colombie, et 23 hectares au Pérou. Dans le passé, une éradication des cultures illicites de pavot à opium a également été signalée par les autorités vénézuéliennes. En 2007, la quantité totale d'opium saisie dans les pays sud-américains s'élevait à 259 kg, soit seulement 0,1 % de la quantité saisie dans le monde. En 2008, les saisies d'héroïne opérées en Colombie ont augmenté, passant à près de 650 kg (soit une augmentation de 20 %), et celles opérées en Équateur sont passées à 144 kg (soit une baisse de 20 %). Les saisies d'héroïne opérées par les autorités vénézuéliennes n'ont pas beaucoup varié, totalisant environ 130 kg. En 2008, les autorités péruviennes ont détruit un laboratoire de transformation de l'opium et saisi 8 kg d'héroïne.

#### *Substances psychotropes*

501. Ces dernières années, des pays d'Amérique du Sud ont signalé que l'Europe était l'une des principales sources de la MDMA ("ecstasy") saisie dans leur région. En 2008, les autorités brésiliennes ont démantelé le premier laboratoire clandestin de fabrication d'"ecstasy" et saisi au total 132 000 unités de cette substance. Un deuxième laboratoire de fabrication d'"ecstasy" a été démantelé au Brésil en août 2009. Un laboratoire de fabrication d'"ecstasy" a été démantelé en Argentine en 2008. Des saisies d'"ecstasy" ont également eu lieu en Argentine, au Chili, en Équateur, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela (République bolivarienne du). Il n'est pas exclu que l'Amérique du Sud, en plus d'être une destination traditionnelle des envois d'"ecstasy" provenant d'autres régions, soit en train de devenir une source de cette substance, comme l'indique l'Organisation mondiale des douanes. D'après le dernier rapport de cette organisation, des saisies d'"ecstasy" provenant du Brésil, du Chili et du Suriname ont été signalées en 2008 aux Pays-Bas et en Suède, par exemple.

502. Outre la MDMA ("ecstasy"), les laboratoires de dépistage des pays sud-américains ont signalé des saisies de substances psychotropes moins communes

telles que la brolamfétamine, le mazindol et le zolpidem, ainsi que de drogues de synthèse non placées sous contrôle international, comme la 2,5-diméthoxy-4-iodoamphétamine, le diéthylamide de l'acide dihydro-lysergique, la méta-chlorophénylpipérazine et le modafinil (stimulant utilisé pour le traitement de la narcolepsie).

#### *Précurseurs*

503. D'après une étude nationale péruvienne dressant un état des lieux du détournement de substances chimiques aux fins du trafic de drogues publiée en 2009, la fabrication de 1 kg de chlorhydrate de cocaïne nécessite environ 100 kg de diverses substances chimiques. En 2007 et 2008, des saisies de permanganate de potassium, principal précurseur utilisé dans la fabrication illicite de chlorhydrate de cocaïne, ont été signalées en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Équateur et au Pérou. Depuis 2000, les saisies les plus importantes de permanganate de potassium ont été signalées par la Colombie. Entre 2000 et 2008, au total 837 tonnes de permanganate de potassium ont été saisies dans ce pays. Malgré le démantèlement d'un grand nombre de laboratoires de cocaïne dans l'État plurinational de Bolivie au cours des dernières années, les saisies de permanganate de potassium signalées dans ce pays sont restées faibles, totalisant moins de 500 kg de 2000 à 2008. L'Organe note avec préoccupation qu'à l'exception des laboratoires clandestins de fabrication de permanganate de potassium saisis en Colombie, l'origine du permanganate de potassium saisi dans les pays d'Amérique du Sud demeure inconnue. Il appelle les gouvernements des pays des Amériques et les membres régionaux de l'Équipe spéciale chargée du Projet "Cohesion" à concevoir des stratégies de lutte contre la contrebande de permanganate de potassium dans les zones de fabrication de cocaïne en Amérique du Sud.

504. Ces dernières années, on a noté une augmentation du nombre de tentatives faites par les trafiquants pour obtenir des précurseurs de stimulants de type amphétamine, notamment de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, sous forme de préparations pharmaceutiques, tant en Amérique centrale qu'en Amérique du Sud. De 2007 à 2009, des saisies de quantités assez importantes d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont été effectuées en Argentine, au Chili, au Paraguay et au Venezuela (République bolivarienne du). Les substances détournées étaient

destinées principalement aux laboratoires clandestins de fabrication de méthamphétamine situés en Amérique du Nord, notamment au Mexique. En 2008, cependant, la fabrication illicite de méthamphétamine a été détectée en Argentine. Des enquêtes sur les saisies d'éphédrine indiquent que les trafiquants mexicains ont accru leur présence et leurs activités en Amérique du Sud.

*Substances non placées sous contrôle international*

505. En 2008, la République bolivarienne du Venezuela a placé sous contrôle national quatre substances qui, actuellement, ne sont pas placées sous contrôle international: le butorphanol, la nalbuphine, la kétamine et le tramadol. Les mesures de contrôle incluent la délivrance de permis d'importation et l'enregistrement des médicaments contenant ces substances. Le Paraguay a également assujéti à un contrôle national quatre substances qui, actuellement, ne sont pas placées sous contrôle par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues: la kétamine, le modafinil, l'oxyméthadone et la thalidomide.

## 5. Abus et traitement

506. D'après le *Rapport mondial sur les drogues 2009*<sup>48</sup>, les principales drogues consommées par les toxicomanes traités en Amérique du Sud sont des drogues de type cocaïnique (qui représentent 52 % des demandes de traitement pour toxicomanie), suivies du cannabis (33 %). La demande de traitement pour abus de stimulants de type amphétamine est nettement inférieure. Seulement 4,8 % des personnes qui demandent un traitement le font pour abus d'amphétamines et 5,1 % pour abus de MDMA ("ecstasy"). Seulement 1,7 % des toxicomanes de la région sont traités principalement pour abus d'opiacés.

507. D'après le *Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/sida*<sup>49</sup> publié par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), bien que la transmission du VIH liée à l'usage de drogues par injection demeure élevée en Amérique du Sud, le

nombre de nouvelles infections transmises par cette voie semble être en diminution. Tandis que le taux d'infection à VIH chez les usagers de drogues par injection a diminué dans certaines villes brésiliennes, la transmission du VIH chez ces personnes demeure importante à Montevideo, capitale de l'Uruguay. Les autorités brésiliennes estiment qu'environ 0,2 % des toxicomanes au Brésil s'injectent des drogues. Les autorités uruguayennes estiment que 0,3 % des toxicomanes à l'échelle nationale s'injectent des drogues.

508. D'après les estimations de l'UNODC, le taux de prévalence de l'abus de cannabis au sein de la population générale d'Amérique du Sud s'est établi, au cours des 12 derniers mois, à 3,4 %. Le taux le plus élevé est enregistré en Argentine et en République bolivarienne du Venezuela, atteignant plus de 7 % chez la population adulte. D'après la huitième enquête nationale menée en 2008 sur l'abus de drogues au Chili, le cannabis reste la drogue illicite la plus consommée dans ce pays. Environ 6,4 % des Chiliens âgés de 12 à 64 ans ont déclaré avoir consommé du cannabis au moins une fois au cours de l'année précédente. L'étude nationale réalisée en 2008 sur l'utilisation de substances psychoactives au sein des ménages a montré que le cannabis est la drogue la plus consommée en Colombie. Dans ce pays, au cours des 12 derniers mois, le taux de prévalence de l'abus de cannabis chez les personnes âgées de 12 à 64 ans a légèrement augmenté, passant de 1,9 % en 2003 à 2,3 % en 2008. Près de la moitié des personnes interrogées ont répondu qu'il était facile de se procurer du cannabis dans le pays.

509. D'après les estimations, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cocaïne en Amérique du Sud chez les personnes âgées de 15 à 64 ans s'élevait à 0,9 %, soit environ le double du taux de prévalence de l'abus de cocaïne (0,4 à 0,5 %) enregistré dans le monde. Bien que la Colombie soit l'un des principaux producteurs mondiaux de cocaïne, il ressort de l'étude nationale réalisée en 2008 sur les toxicomanies que le taux de prévalence de l'abus de cocaïne s'est élevé dans ce pays, au cours des 12 derniers mois, à 0,7 %, ce qui est légèrement inférieur au taux de prévalence enregistré dans l'ensemble de la région. La consommation de cocaïne a continué d'augmenter dans certains pays de la région. En 2008, on a signalé que l'abus de cocaïne avait augmenté en Équateur, au Paraguay et en République bolivarienne du Venezuela.

<sup>48</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2009*..., p.14 et 261.

<sup>49</sup> Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, *Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/sida 2008* (Genève, 2008).

En Uruguay, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cocaïne chez les personnes âgées de 12 à 65 ans a augmenté, passant de 0,2 % en 2001 à 1,4 % en 2007. Au Chili, le taux de prévalence de l'abus de cocaïne au cours de la vie, y compris la cocaïne base, a augmenté, passant de 3,5 % en 1994 à 7,7 % en 2008. Au Pérou, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cocaïne est resté stable; le taux de prévalence au cours de la vie de l'abus de cocaïne chez les personnes âgées de 16 à 24 ans s'établissait à 1,4 %.

510. Le taux de prévalence de l'abus d'opiacés au cours des 12 derniers mois en Amérique du Sud s'est élevé à 0,3 %. D'après l'UNODC, l'abus des opioïdes est stable dans plusieurs pays des Amériques, dont le Brésil, le Chili et le Paraguay. Cependant, la consommation d'opioïdes a augmenté en 2008 en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela. C'est au Brésil que les usagers d'opioïdes, en particulier ceux qui abusent des opioïdes synthétiques, sont les plus nombreux en Amérique du Sud.

511. D'après les données les plus récentes, le taux de prévalence annuelle de l'abus de MDMA ("ecstasy") au sein de la population générale d'Amérique du Sud s'élève à 0,2 %, ce qui est l'un des taux les plus faibles de toutes les régions. Ces dernières années, une augmentation de l'abus d'"ecstasy" chez les élèves de l'enseignement secondaire a été signalée dans plusieurs pays de la région, dont l'Argentine, le Chili et la Colombie. D'après l'étude de 2008 sur l'abus des drogues, environ 55 000 Colombiens, soit 0,3 % de la population âgée de 12 à 64 ans, avaient consommé de l'"ecstasy" au cours de l'année précédente. La plupart étaient des hommes âgés de 18 à 24 ans. Environ 1,7 % des personnes interrogées en Colombie ont déclaré qu'on leur avait proposé d'essayer ou d'acheter de l'"ecstasy" au cours de l'année précédente.

## C. Asie

### Asie de l'Est et du Sud-Est

#### 1. Principaux faits nouveaux

512. Les États d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont au fil des ans réalisé des progrès dans leurs efforts de réduction de la culture illicite de pavot à opium. Il semblerait toutefois qu'il y ait eu récemment quelques reculs. En 2008, les superficies consacrées à la culture

illicite du pavot à opium dans la région ont augmenté de 3,3 % par rapport à 2007.

513. En outre, le trafic de méthamphétamine et la fabrication illicite de MDMA ("ecstasy") ont beaucoup progressé. De plus, pour la première fois au cours des dernières années, la fabrication illicite de GHB a été signalée.

514. Des saisies de nouveaux types de produits contenant des mélanges de drogues synthétiques ont été déclarées en Chine. En décembre 2008, des comprimés contenant un mélange de méthaqualone et d'éphédrine ont été saisis dans le nord de ce pays (dans la région autonome de la Mongolie intérieure). En janvier 2009, des mélanges de GHB, de MDMA et de kétamine dissimulés dans des flacons étiquetés "médicaments traditionnels contre la toux" ont été saisis dans la région autonome de Guangxi (Chine).

515. De plus en plus, les trafiquants de drogues ont recours à des sites de réseaux sociaux afin de recruter des femmes d'Asie du Sud-Est pour travailler comme passeurs dans des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, y compris Singapour. Il semble que les trafiquants visent en particulier les femmes célibataires âgées de 20 à 30 ans qui n'ont pas de casier judiciaire et qui sont au chômage ou travaillent comme secrétaire ou vendeuse ou encore dans le secteur des services.

516. L'Organe prend note avec satisfaction des progrès réalisés par le Viet Nam dans le renforcement des mesures de contrôle, depuis la mission qu'il a diligentée dans ce pays en 2007.

517. Bien que la kétamine ne soit pas soumise à un contrôle international, sa fabrication et son trafic illicites, de même que son abus, deviennent un problème majeur dans de nombreux pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Une augmentation de la fabrication et du trafic illicites de kétamine a été signalée dans la région. En Chine, 44 laboratoires impliqués dans la fabrication illicite de kétamine ont été démantelés en 2007.

518. Le lien qui existe entre la transmission du VIH et l'abus de drogues par injection demeure un sujet de préoccupation dans de nombreux pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est.

## 2. Coopération régionale

519. La trentième réunion des Hauts responsables de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en matière de drogues s'est tenue du 29 septembre au 20 octobre 2009 à Phnom Penh. À cette occasion, les participants ont approuvé le Plan de travail concret de l'ASEAN portant sur la lutte contre la production, le trafic et la consommation illicites de drogues (2009-2015) ainsi qu'un mécanisme de suivi de l'application du plan de travail. Conçu pour délivrer les États membres de l'ASEAN des drogues illicites d'ici à 2015, le plan donnera à ces États des orientations pour réduire durablement les cultures illicites, la production et le trafic illicites de drogues, la prévalence de la consommation illicite de drogues et la criminalité liée aux drogues. Dans le cadre du Plan d'action ACCORD (Activités de coopération de l'ASEAN et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses), les huitième et neuvième réunions de l'Équipe de travail sur la sensibilisation et de l'Équipe de travail sur la réduction de la demande se sont tenues à Djakarta les 5 et 6 août 2009. Ces réunions avaient pour but d'examiner les progrès accomplis par les États participant au Plan d'action ACCORD sur la voie des objectifs fixés dans le contexte des "piliers thématiques" de sensibilisation et de réduction de la demande visés dans ledit Plan. Les participants ont rappelé la nécessité de réorienter les interventions, précédemment axées sur la sécurité publique, au profit de la santé publique. Lors de la vingt-neuvième Conférence des chefs des services de police de l'ASEAN, tenue à Hanoï du 13 au 15 mai 2009, les participants ont décidé de recenser les pratiques optimales concernant les précurseurs afin d'endiguer le détournement de ces substances vers la fabrication illicite de drogues et de permettre un échange de données d'expérience concernant la réadaptation des toxicomanes.

520. Le sixième Congrès asiatique de la jeunesse s'est tenu à Bali (Indonésie) du 4 au 7 août 2008. Cette initiative a donné l'occasion aux participants de confronter leurs expériences en matière de réduction de l'abus de drogues dans les établissements d'enseignement et de s'employer à trouver ensemble des stratégies décentralisées en vue de s'attaquer aux problèmes de drogues chez les jeunes. La dix-huitième Réunion des attachés de liaison des services antidrogue pour la coopération internationale a eu lieu à Busan (République du Corée) du 24 au 26 septembre 2008.

L'une des principales propositions issues de la réunion était que les pays participants établissent un serveur Internet commun pour échanger des informations concernant les infractions liées à la drogue. Un Atelier régional sur les interventions transfrontières en Asie du Sud-Est a été organisé à Phnom Penh les 8 et 9 octobre 2008 en vue d'améliorer, grâce à un échange de données d'expérience nationales et de pratiques optimales, la coordination des activités tendant à améliorer la qualité de vie des toxicomanes en Asie. La trente-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, a eu lieu à Denpasar (Indonésie) du 6 au 9 octobre 2009. Les participants ont examiné diverses questions, notamment les nouvelles tendances du trafic de drogues et les mesures prises pour lutter contre la fabrication de stimulants de type amphétamine. Les gouvernements ont été invités à veiller à ce que leur cadre juridique soit conforme aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. En outre, ils ont été instamment priés d'étoffer la coopération entre leurs services de détection et de répression, leurs services de criminalistique et leurs services chargés du contrôle des produits chimiques afin de mettre en place des modalités sûres et respectueuses de l'environnement pour l'élimination des produits chimiques et autres produits saisis dans les laboratoires clandestins.

521. En 2008, la Chine a continué, dans ses écoles de police de la province du Yunnan et de la région autonome de Xinjiang, à dispenser une formation à des agents chargés du contrôle des drogues au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Les bénéficiaires ont étudié les mesures nationales de contrôle des drogues en Chine et reçu une formation aux méthodes de détection des drogues. En Thaïlande, l'organe de contrôle des stupéfiants du Ministère de la justice a entrepris, avec l'assistance technique du Japon, un projet régional de coopération visant à renforcer les capacités d'analyse des drogues, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité des services de détection et de répression des infractions liées aux drogues au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam. En 2009, les services de détection et de répression thaïlandais ont organisé à l'intention des autorités compétentes de la République démocratique

populaire lao des cours de formation concernant le traitement et la réadaptation des toxicomanes.

522. En octobre 2008, l'Organe national de contrôle des stupéfiants de l'Indonésie et l'Agence antidrogue des Philippines ont signé un mémorandum d'accord en vue de resserrer leur coopération dans la lutte contre la production et le trafic illicites de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs, à l'appui notamment des opérations conjointes menées par leurs services de détection et de répression. En avril 2009, les directions nationales chargées des aliments et des médicaments de la Chine et de la République de Corée ont signé un mémorandum d'accord de coopération prévoyant que les deux directions échangeraient des informations concernant les systèmes d'agrément et de réglementation appliqués dans leurs pays respectifs afin d'assurer l'innocuité des médicaments et des appareils médicaux. L'Organe continue d'encourager la coopération internationale dans le domaine du contrôle des drogues et espère que des mémorandums d'accord analogues seront conclus à l'avenir.

523. Les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont continué de coopérer dans le cadre d'enquêtes conjointes portant sur les drogues. En février 2008, la coopération nouée entre les services de détection et de répression de la Chine et du Myanmar a permis d'arrêter des trafiquants de drogues et de saisir 50 kilogrammes de méthamphétamine. En juillet 2008, les services de détection et de répression chinois et philippins ont mené une opération conjointe qui a débouché sur le démantèlement d'un laboratoire clandestin de méthamphétamine à Quezon (Philippines). De la méthamphétamine, des précurseurs et du matériel ont été saisis dans le laboratoire de Quezon ainsi que dans un entrepôt de Laguna. Au début de 2009, les forces déployées le long de la frontière vietnamienne, agissant en coopération avec les services de détection et de répression de la République démocratique populaire lao, ont saisi 25 800 comprimés de stimulants de type amphétamine à Thanh Hoa (Viet Nam).

524. Fin juin 2008 s'est achevée la phase pilote du Système de notification immédiate des saisies de drogues en Asie et en Océanie, qui avait été lancée en janvier 2008 à Hong Kong (Chine) et durant laquelle 257 kilogrammes de drogues ont été saisis et les pays participants ont procédé à 78 notifications. Étant donné les succès obtenus pendant la phase pilote, les

participants ont décidé de continuer d'utiliser le système et de l'étendre à d'autres régions.

525. L'Organe engage les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est à continuer de coopérer dans les domaines de la lutte contre les drogues et de la prévention de l'abus de drogues.

### **3. Législation, politique et action à l'échelle nationale**

526. La Chine a créé, dans le cadre de son Ministère de la sécurité publique, un centre de renseignement et de criminalistique afin de mettre en œuvre la loi relative au contrôle des stupéfiants, qui est entrée en vigueur en juin 2008. Le principal objectif du centre est de renforcer les capacités de renseignement et d'enquête en matière de contrôle des drogues des services de détection et de répression, en particulier au niveau central. Le nouvel organisme est chargé de la collecte, de la recherche et de l'exploitation de renseignements et d'informations sur le contrôle des drogues, des échanges internationaux de renseignements sur les drogues, des recherches concernant les drogues, de l'étude des techniques criminalistiques de pointe et de l'organisation de formations en matière de contrôle des drogues. En outre, une circulaire a été publiée en juillet 2008 pour demander aux organismes compétents de renforcer les programmes de prévention de l'abus des drogues et d'éducation, de promouvoir le traitement et la réadaptation des toxicomanes, d'intensifier l'action des services de détection et de répression et des services chargés du contrôle des drogues pour prévenir les détournements et de resserrer la coopération internationale en matière de lutte contre les drogues. En novembre 2008, la Commission nationale de contrôle des stupéfiants de la Chine a organisé une réunion conjointe pour passer en revue les mesures nationales et la situation existante en matière de contrôle des drogues et pour déléguer certaines tâches relevant de la lutte contre la criminalité liée à la drogue. Ont participé à cette réunion des représentants des forces de police, des services postaux, des services de contrôle des frontières et des douanes ainsi que d'autres institutions.

527. En août 2008, la Chine a placé l'hydroxylamine, précurseur de la kétamine, sous contrôle national et, en novembre 2008, elle a demandé aux organismes chargés de la réglementation des médicaments

d'imposer de nouveaux contrôles aux préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine (à l'exception des médicaments traditionnels contenant de l'éphédra). En décembre 2008, elle a encore resserré les mesures de contrôle applicables aux solutions buvables contenant de la codéine. Pour éviter le détournement de ces préparations, le contrôle de leur production et de leur vente en gros et au détail a été renforcé.

528. En mai 2008, un séminaire sur le contrôle des précurseurs a été organisé à Hong Kong (Chine) à l'intention des transporteurs, des transitaires de fret aérien et des opérateurs de fret. Il avait pour but de resserrer la coopération entre les services de détection et de répression et le secteur des transports afin de prévenir le détournement des précurseurs. Il a porté notamment sur des questions comme les règles juridiques applicables à l'importation, à l'exportation et au transbordement des précurseurs et la responsabilité des opérateurs s'occupant du transport de ces substances.

529. En 2008, la *N*-méthyl-*N*-[1-(3,4-méthylènedioxyphényl)propane-2-yl] hydroxylamine (*N*-OH MDMA) a été inscrite dans la catégorie des stupéfiants conformément à la loi japonaise relative au contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes.

530. En novembre 2008, la République démocratique populaire lao a annoncé la mise en œuvre pour la période quinquennale 2009-2013 d'un plan directeur global de contrôle des drogues visant notamment à combattre l'augmentation récente de l'abus et du trafic de drogues et d'autres activités criminelles liées à la drogue. En outre, conformément à la nouvelle loi sur les drogues adoptée par décret présidentiel en 2008, l'opium est désormais soumis à un contrôle rigoureux et ne peut être utilisé qu'à des fins scientifiques, médicales et industrielles. Cette nouvelle loi interdit la culture commerciale du pavot à opium et les contrevenants sont passibles de sanctions civiles et pénales.

531. En août 2008, l'Agence antidrogue des Philippines s'est associée à un prestataire de services de télécommunications pour lancer un projet pilote visant à combattre les activités illégales liées à la drogue. Dans le cadre de ce projet initialement entrepris pour une période de deux mois dans l'agglomération de Manille, les abonnés auprès du prestataire de services de télécommunications

pouvaient dénoncer des activités illégales présumées au moyen d'un système sécurisé d'envoi de messages textes sur Internet. En octobre 2008, l'Agence antidrogue des Philippines a signé un mémorandum d'accord avec 40 sociétés de fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques et 3 associations professionnelles qui se sont engagées à combattre activement le détournement de précurseurs vers des laboratoires clandestins. L'Organe se félicite de cette initiative prise aux Philippines et engage les gouvernements d'autres pays à s'en inspirer. À ce propos, les gouvernements voudront peut-être consulter le code de déontologie volontaire pour l'industrie chimique élaboré par l'Organe en 2009. En décembre 2008, l'Agence antidrogue des Philippines a de nouveau demandé aux juges et aux procureurs d'accélérer les procédures dans les affaires de drogues. Selon le Directeur général de l'Agence, 21 % seulement des 99 434 affaires portées devant les tribunaux avaient été réglées, le reste demeurant en instance.

532. En mars 2008, la République de Corée a révisé sa Loi relative au contrôle des stupéfiants. Conformément à la version révisée, la destruction des stupéfiants à usage médical dont la date de validité a expiré doit désormais se faire en présence de représentants de l'autorité nationale compétente. En outre, ce sera désormais le Ministère de la santé, de la protection sociale et des affaires familiales, et non plus la Direction coréenne chargée des aliments et des médicaments, qui assumera la responsabilité du traitement et de la réadaptation des toxicomanes.

533. En République de Corée également, le décret d'application de la Loi relative au contrôle des stupéfiants a ajouté deux substances à la liste des substances placées sous contrôle national: la benzylpipérazine a été ajoutée à la liste des stupéfiants contrôlés et le GBL à la liste des précurseurs contrôlés.

534. Selon le Bureau central des stupéfiants de Singapour, les personnes faisant abus d'opiacés, qui représentent l'écrasante majorité des toxicomanes arrêtées, sont admises dans les centres de traitement de la toxicomanie de Singapour où des soins de réadaptation leur sont dispensés. En août 2007, le programme de réadaptation a été étendu aux personnes arrêtées pour la première ou la deuxième fois pour abus de cannabis ou de cocaïne. Les toxicomanes qui sont arrêtés trois fois ou plus pour avoir consommé ces

substances sont passibles d'une peine d'emprisonnement. À terme, le principe consistant à soumettre à un programme de réadaptation les personnes arrêtées pour la première ou la deuxième fois pour abus de certains types de drogues et à infliger des peines d'emprisonnement aux personnes arrêtées pour la troisième fois ou plus pour ce type d'infraction sera étendu à toutes les drogues faisant l'objet d'un abus.

535. En avril 2008, Singapour a renforcé les mesures prises pour prévenir l'abus de produits à inhaler, surtout chez les jeunes. Le Bureau central des stupéfiants de Singapour organise périodiquement des opérations visant à combattre l'abus de produits à inhaler. Il a intensifié les efforts de détection et de répression en collaborant avec la police, les enseignants et les services de conseils afin de rassembler des informations concernant les lieux de rencontre utilisés par les personnes qui abusent de produits à inhaler. Des campagnes d'éducation préventive visant à susciter une prise de conscience accrue des conséquences néfastes de l'abus de produits à inhaler sont menées dans les établissements d'enseignement. En cas d'abus de produits à inhaler ou de drogues, une procédure concernant la marche à suivre a été élaborée pour indiquer aux établissements d'enseignement comment de tels cas doivent être signalés au Bureau. On s'emploie également à sensibiliser les parents aux dangers de l'abus de drogues ou de produits à inhaler en organisant, à l'intention des groupes de soutien des parents, des entretiens dans les établissements d'enseignement et sur les lieux de travail et en distribuant des publications.

536. En juin 2009, l'Assemblée nationale du Viet Nam a promulgué une loi pour modifier et compléter le Code pénal. Conformément à cette nouvelle loi, l'usage illicite de stupéfiants ne constitue plus une infraction pénale; en outre, la peine capitale n'est plus infligée aux délinquants ayant organisé l'usage illicite de stupéfiants, mais elle reste en vigueur pour les infractions liées au stockage, au transport, à l'appropriation ou au commerce illégaux de stupéfiants.

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

##### *Stupéfiants*

537. La culture illicite de cannabis a continué d'être signalée en Asie de l'Est et du Sud-Est. En 2008, 290 hectares de cultures illicites de plantes de cannabis ont été éradiqués en Indonésie et 3 385 plants de cannabis ont été éradiqués en République de Corée. Aux Philippines, on continue de faire état de la culture illicite de cannabis pour le marché intérieur. En Mongolie, la majeure partie du cannabis saisi en 2008 provenait de cultures illicites pratiquées dans le pays, mais une certaine quantité provenait de la Fédération de Russie. Le cannabis continue d'être cultivé illicitement dans les provinces du sud-ouest du Viet Nam; près d'un hectare de cultures illicites de cannabis a été signalé en 2008. Au Japon, du cannabis à forte teneur en THC a été illicitement cultivé en 2008 à partir de semences introduites clandestinement de l'étranger et vendues sur Internet.

538. Les Philippines ont continué de saisir d'importantes quantités de cannabis. En 2008, elles ont saisi quelque 4 millions de plants de cannabis (contre 2,5 millions en 2007) et 3,7 tonnes de cannabis (contre 1,2 tonne en 2007). Toujours en 2008, le Japon, la Mongolie et la République de Corée ont signalé avoir saisi les plus grandes quantités de cannabis de ces dernières années. En novembre 2008, la police de la République démocratique populaire lao a saisi 600 kg de cannabis dissimulés à bord d'un camion transportant du mobilier en Thaïlande. En avril 2009, la Chine a saisi à l'aéroport international de Beijing 87 kg de cannabis qui se trouvaient dans les bagages d'un passager en provenance du Qatar. La police vietnamienne a indiqué qu'une nouvelle variété de cannabis, plus puissante, faisait son apparition sur le marché illicite, en particulier dans le nord et le sud du Viet Nam.

539. Récemment, la superficie des cultures illicites de pavot à opium a commencé à augmenter en République démocratique populaire lao et au Myanmar. Au Myanmar, malgré l'éradication de 4 820 hectares de cultures illicites de pavot à opium (soit 34 % de plus qu'en 2007 en termes de superficies totales éradiquées), la superficie totale de ces cultures illicites s'est accrue de 3 % (pour atteindre 28 500 ha) en 2008. Cette même année, la superficie des cultures illicites de pavot à opium a également augmenté, s'établissant à 1 600 ha en République démocratique populaire lao,

288 ha en Thaïlande et 99 ha au Viet Nam. On ne dispose pas encore de données concernant les superficies totales consacrées à la culture illicite du pavot à opium en Asie du Sud-Est. En République démocratique populaire lao comme au Myanmar, la superficie des cultures illicites de pavot à opium a beaucoup diminué ces dernières années et est tombée à des chiffres sans précédent: 1 500 ha en 2007 et 21 500 ha en 2006 respectivement. L'Organe engage instamment les gouvernements des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est à redoubler d'efforts pour éradiquer les cultures illicites de pavot à opium afin de ne pas voir menacés les bons résultats obtenus jusqu'à présent.

540. La Chine a signalé avoir saisi 1,4 tonne d'opium en 2008. L'opium saisi en Mongolie cette même année provenait de Chine et était destiné à la consommation interne plutôt qu'à la réexportation. En 2008, 31 kg d'opium ont été saisis au Viet Nam. Le Myanmar et la Thaïlande ont également déclaré des saisies d'opium cette même année. Les données sur les saisies montrent que l'Armée unie de l'État Wa au Myanmar essaie d'introduire des drogues en contrebande dans d'autres pays, principalement en Thaïlande, afin de se procurer des armes et des munitions, et qu'elle vend également des drogues pour obtenir de l'argent et se préparer à l'éventualité d'entrer de nouveau en guerre avec le Gouvernement du Myanmar. L'Organe prend note avec préoccupation de cette évolution et engage le Gouvernement du Myanmar à renforcer son contrôle sur le mouvement des drogues illicites, en particulier le long de ses frontières.

541. En 2008, Hong Kong (Chine) et la Thaïlande ont été des zones de transbordement pour le trafic d'héroïne. Les trafiquants ont essayé d'utiliser Hong Kong (Chine) pour transporter la drogue de pays d'Asie du Sud, du Sud-Est et de l'Ouest ainsi que d'Afrique (Afrique de l'Est, australe et de l'Ouest) vers d'autres pays d'Asie de l'Est et d'Océanie. L'itinéraire traversant la Thaïlande a été privilégié par les trafiquants transportant de l'héroïne d'Asie du Sud et du Sud-Est vers l'Asie de l'Est, l'Europe et l'Océanie. Les envois d'héroïne transportés clandestinement via Hong Kong (Chine) sont arrivés principalement par avion et sont repartis par avion ou par le train. Les envois d'héroïne ont été acheminés à travers la Thaïlande essentiellement par avion. En 2008, de l'héroïne a continué d'être introduite clandestinement en Chine principalement de la République

démocratique populaire lao via le Viet Nam. Début 2009, la police thaïlandaise a saisi 16 kg d'héroïne et arrêté un certain nombre de personnes soupçonnées d'avoir utilisé un service de discussion en ligne apprécié du public pour commercialiser des drogues illicites.

542. La tendance à la diminution des saisies d'héroïne s'est maintenue en Chine, qui a déclaré avoir saisi 4,3 tonnes de cette substance en 2008, contre 4,6 tonnes en 2007. Entre novembre 2008 et avril 2009, les services thaïlandais de détection et de répression ont saisi 12 kg d'héroïne, dans le cadre de neuf affaires distinctes, à l'aéroport international Suvarnabhumi de Bangkok. En mars 2008, 49 kg d'héroïne dissimulés dans des tapis en provenance de Karachi (Pakistan) ont été saisis par les autorités chinoises à l'aéroport d'Ürümqi.

543. En 2008, les douanes de Hong Kong (Chine) ont saisi 21,7 kg de cocaïne. En 2008 toujours, la République de Corée a saisi 8,8 kg de cocaïne dans le cadre de deux affaires distinctes. En août et septembre de la même année, les services de détection et de répression ont saisi à l'aéroport international d'Incheon de la cocaïne en provenance du Brésil et destinée au Japon.

#### *Substances psychotropes*

544. La fabrication illicite de stimulants de type amphétamine a continué de poser un problème dans des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. En février 2009, 200 kg d'amphétamine ont été saisis dans un laboratoire clandestin de la province chinoise de Taiwan. En 2007, deux laboratoires clandestins de méthamphétamine ont été démantelés au Cambodge et un autre en République de Corée. En 2008, 10 laboratoires clandestins de méthamphétamine ont été démantelés aux Philippines. En 2008 comme pendant le premier semestre de 2009, des laboratoires se livrant à la fabrication illicite de méthamphétamine ont continué d'être démantelés en Chine, particulièrement dans le centre et le sud du pays, où ce fut le cas pour sept laboratoires en 2008.

545. Les trafiquants ont continué d'essayer d'introduire clandestinement de la méthamphétamine provenant du Cambodge et de la Chine en République de Corée et de la méthamphétamine provenant de la République démocratique populaire lao en Thaïlande. Une partie de la méthamphétamine saisie aux

Philippines en 2008 provenait de Chine (y compris de la province chinoise de Taiwan), mais une certaine quantité avait été fabriquée illégalement dans le pays même. Les trafiquants avaient essayé de transporter la méthamphétamine via la Thaïlande vers des pays d'Amérique du Nord et d'Europe et d'autres pays d'Asie du Sud-Est. Début 2009, la Police thaïlandaise a saisi 60 000 comprimés d'amphétamine et arrêté un certain nombre de personnes soupçonnées d'avoir utilisé un service de discussion en ligne apprécié du public pour commercialiser des drogues illicites.

546. En 2008, la plupart des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, dont la Chine, l'Indonésie, le Japon, le Myanmar, la République de Corée, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam, ont déclaré des saisies de méthamphétamine. En 2008, il en a été saisi 6,2 tonnes en Chine, 855 kg aux Philippines (contre 369 kg en 2007) et 26 kg en République de Corée. La Thaïlande a signalé avoir saisi 22 millions de comprimés de méthamphétamine en 2008, soit bien plus qu'en 2007 (14 millions de comprimés). En juillet 2009, les services de détection et de répression de la province vietnamienne de Quang Binh ont saisi 806 000 comprimés de méthamphétamine transportés par quatre personnes qui essayaient apparemment de franchir la frontière entre le Viet Nam et la République démocratique populaire lao. En août 2008, 1,7 tonne environ de méthamphétamine a été saisie dans un laboratoire clandestin de la province chinoise de Guangdong et, en novembre de la même année, les services japonais des douanes ont saisi environ 300 kg de méthamphétamine à bord d'un navire, dans le port de Moji (Fukuoka). En mars 2009, 90 kg de méthamphétamine ont été saisis dans un laboratoire de fabrication illicite de cette substance dans la province de Guangzhou (Chine).

547. En 2007, l'Indonésie a démantelé 16 laboratoires de fabrication illicite de MDMA ("ecstasy"). En Mongolie, toute l'"ecstasy" saisie en 2008 provenait de Chine et était destinée à la consommation interne plutôt qu'à la réexportation. L'"ecstasy" saisie aux Philippines en 2008 provenait apparemment de Thaïlande.

548. En 2008, nombre de pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, dont la Chine, l'Indonésie, le Japon, les Philippines, la République de Corée, Singapour et la Thaïlande, ont de nouveau déclaré des saisies de

MDMA ("ecstasy"). L'Indonésie a signalé avoir saisi 1 071 266 comprimés d'"ecstasy", tandis que les douanes japonaises ont saisi à l'aéroport international de Narita 27 kg de drogues transportés par des passagers en provenance des Pays-Bas. En octobre 2008, 10 000 comprimés d'"ecstasy" ont été saisis à Hong Kong (Chine) et, en mai 2009, 7,1 kg d'"ecstasy" ont été saisis dans la province chinoise du Zhejiang.

549. En 2007, la République de Corée a démantelé un laboratoire qui se livrait à la fabrication illicite de GHB. En décembre 2008, les douanes vietnamiennes ont saisi à l'aéroport international de Ho Chi Minh-Ville 796 500 comprimés d'une préparation pharmaceutique contenant du nimétazépan; ces comprimés, fabriqués au Japon, avaient été dissimulés dans un lot de haut-parleurs en provenance de la province chinoise de Taiwan. Plusieurs saisies de nimétazépan ont également été signalées en Chine au début de 2008. En Thaïlande, les douanes ont saisi en 2008 75 kg de diazépam expédiés par la poste; la plupart des envois étaient destinés au Royaume-Uni.

#### *Précurseurs*

550. De grandes quantités de précurseurs ont continué d'être saisies dans des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Les Philippines ont déclaré avoir saisi un grand nombre de précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine. Par exemple, plus de 200 kg d'éphédrine ont été saisis en 2008 dans différents entrepôts et laboratoires clandestins. La même année, les Philippines ont également signalé avoir saisi une importante quantité d'acétone (902 litres) et d'acide chlorhydrique (385 litres). En 2008 toujours, la Chine a de nouveau déclaré avoir saisi une grande quantité de précurseurs, dont de l'anhydride acétique (5,6 tonnes), de l'éphédrine (6,7 tonnes), du P-2-P (2,9 tonnes) et de la pseudoéphédrine (1,1 tonne). La République de Corée a saisi en 2008 14,8 tonnes d'anhydride acétique et 2,2 kg de préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine. En 2008 aussi, 192 kg de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine apparemment destinées à l'Australie ont été saisis en Thaïlande.

551. En mars 2008, les services de détection et de répression de la République de Corée ont saisi dans le port de Busan 2,8 tonnes d'anhydride acétique dissimulées à l'intérieur d'un lot de pièces détachées

d'occasion pour automobiles. Cet envoi était destiné à l'Afghanistan via la République islamique d'Iran. En avril 2008, la Chine a démantelé deux laboratoires clandestins et saisi 37,5 kg de pseudoéphédrine dans la province du Hunan. En juin 2008, trois suspects ont été arrêtés aux Philippines pour avoir vendu 67 litres d'acétone à un agent infiltré à Quezon. Dans ce pays, la législation relative au contrôle des drogues interdit la vente de plus d'un litre d'acétone par mois à la même personne. Les trafiquants ont obtenu des précurseurs au Viet Nam et les ont introduits clandestinement dans d'autres pays où ces produits sont utilisés dans la fabrication illicite de drogues. En août 2008, la police vietnamienne a démantelé un groupe criminel impliqué dans la contrebande de produits pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine destinés à l'Australie. En octobre de la même année, 20 tonnes d'acide sulfurique ont été saisies dans la province du Yunnan (Chine). En février 2009, 119 kg d'éphédrine ont été saisis dans un laboratoire clandestin de fabrication de méthamphétamine dans la province chinoise de Taiwan. En février 2009 également, des agents du Ministère cambodgien de l'environnement, agissant en coopération avec les services de détection et de répression, ont démantelé deux laboratoires clandestins de fabrication d'huile de sassafras situés dans la région occidentale du massif des Cardamomes et, en juin 2009, des agents de ce même ministère ont saisi 5,7 tonnes d'huile de sassafras dans le district de Veal Vêng (province de Pursat).

*Substances non placées sous contrôle international*

552. Les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont continué de signaler des saisies de kétamine. Ainsi, en janvier 2008, 300 kg de cette substance ont été saisis à Chengdu (Chine) et, en novembre 2008, 307 kg ont été saisis à Hong Kong (Chine); la kétamine était dissimulée à l'intérieur d'un lot de haut-parleurs arrivés par avion de Singapour. En avril 2009, 246 kg de kétamine ont été saisis dans la province chinoise de Taiwan. En 2008, les Philippines ont déclaré en avoir saisi 10 kg. Le Myanmar a de nouveau signalé des saisies de kétamine en 2009. Singapour a également déclaré avoir saisi en 2009 une petite quantité de kétamine. Les Philippines ont de nouveau signalé des saisies de précurseurs non placés sous contrôle international mais utilisés dans la fabrication illicite de

méthamphétamine, dont de l'iode (4,7 tonnes), du chlorure de palladium (2 kg), du phosphore rouge (1,5 tonne), de l'hydroxyde de sodium (2,5 tonnes) et du chlorure de thionyle (41 litres).

### 5. Abus et traitement

553. La méthamphétamine est la drogue la plus consommée au Japon, aux Philippines et en République de Corée. En Thaïlande, 69 145 personnes ont été traitées en 2008 pour avoir abusé de méthamphétamine. Le Japon a signalé que l'abus de méthamphétamine avait beaucoup augmenté en 2008 et que ces dernières années on avait constaté que, de plus en plus, les usagers de méthamphétamine partageaient le matériel d'injection. Récemment, une augmentation de l'abus de MDMA ("ecstasy"), surtout chez les jeunes, a également été signalée au Japon.

554. L'héroïne est restée la drogue la plus couramment consommée en Chine, en Malaisie et au Viet Nam. À la fin de 2008, des données concernant plus d'un million de toxicomanes ont été rassemblées et intégrées dans le système chinois de suivi des toxicomanes. Environ 877 700 d'entre eux consomment de l'héroïne et 60 % ont moins de 35 ans. En 2008, 264 000 toxicomanes ont dû se soumettre au programme obligatoire de traitement et de réadaptation mis en place en Chine et, entre juin et décembre 2008, 16 300 ont participé à des programmes locaux de réadaptation. L'épidémie de VIH a commencé en Chine parmi les héroïnomanes de la province du Yunnan à la fin des années 1980. En 2002, le VIH s'est propagé le long des itinéraires du trafic pour atteindre les 31 provinces chinoises. En 2007, les toxicomanes infectés représentaient plus de 38 % des séropositifs, dont le nombre était estimé à 700 000.

555. En Malaisie, 61 % des toxicomanes sont des héroïnomanes et, selon les estimations, 120 000 personnes s'injectent des drogues. Le nombre de nouveaux cas d'infection au VIH parmi les personnes qui abusent de drogues par injection est en baisse depuis 2000, année pendant laquelle il a culminé à plus de 5 000. En 2008, dans le cadre du programme national de prévention de la propagation du VIH parmi les personnes qui abusent de drogues par injection, 3 495 personnes ont bénéficié des services de différentes centres d'accueil, dont des services d'information concernant les dangers de l'abus de drogues, des services de conseils et d'orientation, des

soins de santé de base et une assistance pour la création de groupes de soutien.

556. En novembre 2008, le Ministère vietnamien du travail, des personnes handicapées et des affaires sociales a recensé 173 603 toxicomanes, soit 2,6 % de moins qu'en 2007. Sur ce chiffre, 82 % étaient des héroïnomanes. Cinquante-cinq pour cent des toxicomanes au Viet Nam ont été infectés par le VIH après avoir partagé des aiguilles. Depuis mai 2008, date à laquelle a été lancé à Hai Phong et Ho Chi Minh-Ville un projet pilote de traitement à la méthadone, 455 toxicomanes ont été traités dans 6 centres de soins de ces deux villes. Il a été proposé de transposer ce projet pilote dans 10 provinces, y compris Hanoi.

557. La République démocratique populaire lao a déclaré que, dans les provinces septentrionales, le taux de prévalence de l'abus d'opium (exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus) était tombé de 0,3 % en 2007 à 0,2 % en 2008. Cependant, la récurrence parmi les opiomanes continue de poser un problème et l'on estime qu'en 2008, 4 906 opiomanes ont rechuté. Selon les estimations, il y aurait en République démocratique populaire lao 12 680 opiomanes au total.

558. Le cannabis est la drogue la plus couramment consommée en Mongolie et en Thaïlande et vient au deuxième rang des drogues consommées aux Philippines et en République de Corée. À Macao (Chine), on a constaté au cours des deux dernières années une augmentation de l'abus de kétamine parmi les jeunes de 14 à 25 ans.

559. À Singapour, les modalités du traitement dispensé aux personnes qui abusent de cocaïne ou de cannabis sont semblables à celles qui sont actuellement appliquées aux opiomanes et qui tiennent compte des besoins de l'intéressé, de la mesure dans laquelle celui-ci se montre disposé à changer et à suivre un traitement ainsi que du degré de dépendance. Tous les toxicomanes doivent suivre un rigoureux processus d'évaluation et de classification. Les programmes de traitement tendent principalement à enseigner aux toxicomanes comment surmonter les problèmes de comportement résultant de leur dépendance. Les principaux éléments de ces programmes sont notamment l'encouragement à changer, la formation à un métier, un encadrement familial et des conseils d'ordre religieux.

560. Les résultats d'une enquête menée en 2008 parmi des élèves de 12 à 14 ans au Japon ont corroboré l'hypothèse selon laquelle il existait une étroite corrélation entre l'abus de solvants organiques et l'abus de cannabis et de méthamphétamine. Dans un certain nombre de pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, la progression de l'abus de produits inhalant a été signalée. À Singapour, suite à la promulgation de la loi sur les substances enivrantes (1987), le nombre de toxicomanes arrêtés a diminué, tombant de 1 112 en 1987 à 120 en 2005. Toutefois, l'abus de produits inhalants a récemment progressé. La majorité des personnes faisant abus de ce type de produit aurait moins de 20 ans.

561. Fin 2008 et début 2009, dans le cadre du Programme régional de lutte contre le VIH/sida en Asie (HAARP), des programmes nationaux ont été lancés au Cambodge et en Chine en vue de réduire, sur cinq ans, la transmission du VIH associée à l'abus de drogues par injection. Des programmes analogues ont été conçus pour le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam. Le President's Emergency Plan for AIDS Relief (PEPFAR, Plan d'intervention d'urgence contre le sida, lancé par le Président des États-Unis) appuie le programme de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH pour les personnes qui s'injectent des drogues au Viet Nam. Plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est bénéficient également de subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui soutient les programmes nationaux visant à réduire la transmission du VIH chez les personnes qui s'injectent des drogues.

562. Les problèmes d'abus de drogues ne se limitant peut-être pas toujours aux groupes à haut risque, l'Organe engage les gouvernements des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est à continuer de faire preuve de vigilance pour prévenir toute augmentation de l'abus de drogues parmi la population en général.

## Asie du Sud

### 1. Principaux faits nouveaux

563. On observe une augmentation du trafic des stimulants de type amphétamine en Asie du Sud, comme en témoigne le fait que les États de la région continuent de rendre compte de saisies de ces

substances. Si les pays voisins d'Asie du Sud-Est sont traditionnellement une source importante de stimulants de type amphétamine, la découverte de plusieurs laboratoires clandestins de méthamphétamine en Asie du Sud ces deux dernières années montre que les pays de la région servent de plus en plus de lieu de fabrication illicite de ces substances.

564. Les services postaux et de messagerie sont devenus des moyens courants de faire sortir clandestinement des drogues de l'Inde. Un large éventail de substances placées sous contrôle international a été décelé par les services de détection et de répression dans des colis postaux ou de messagerie. Ces dernières années, les principales substances trouvées dans les colis saisis étaient l'héroïne et le diazépam, tandis que les saisies de morphine, d'herbe de cannabis, de résine de cannabis, d'éphédrine et de pseudoéphédrine sont restées occasionnelles. La majorité des envois clandestins de substances placées sous contrôle détectés en Inde étaient destinés à l'Australie et à des pays d'Amérique du Nord et d'Europe. L'Organe encourage le Gouvernement indien à accroître sa vigilance de manière à détecter l'usage abusif qui est fait des services postaux et de messagerie pour faire sortir illicitement du territoire des substances placées sous contrôle.

## 2. Coopération régionale

565. En juin 2008, le Ministère indien de la justice et de la promotion sociale a organisé, à New Delhi, un atelier sur les modalités de création d'un forum régional permanent d'organisations non gouvernementales des États membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) sur la prévention de l'abus de drogues. Dans leurs recommandations, les participants à l'atelier ont souligné la nécessité de renforcer les réseaux entre les organisations non gouvernementales, d'échanger des informations et de sensibiliser l'opinion à la prévention de l'abus de drogues.

566. La neuvième rencontre des Ministres de l'intérieur du Bangladesh et de l'Inde s'est tenue à Dhaka en août 2008. Les Ministres de l'intérieur des deux pays sont convenus que la coopération entre leurs services nationaux de lutte contre la drogue devait être renforcée. Dans le prolongement de cette rencontre, les chefs des services nationaux de lutte contre la drogue

des deux pays se sont réunis à New Delhi en mars 2009 pour évoquer les moyens d'améliorer la coopération dans la lutte contre le trafic de drogues.

567. Le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal et Sri Lanka figuraient parmi les 16 pays représentés lors d'un colloque asiatique sur le traitement de la toxicomanie, troisième d'une série de colloques, tenu à Tagaytay (Philippines) en novembre 2008. Le colloque a donné aux participants l'occasion de présenter les progrès accomplis dans le traitement de la toxicomanie en Asie du Sud et du Sud-Est et à d'anciens toxicomanes de partager leur expérience.

568. Les chefs d'État et de gouvernement du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, du Népal et de Sri Lanka ont participé au deuxième Sommet de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC), tenu à New Delhi en novembre 2008. Pendant la réunion, les participants ont arrêté le texte final de la Convention BIMSTEC contre le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues, dont l'un des principaux objectifs est de renforcer la coopération entre les services de détection et de répression des États membres du BIMSTEC dans la lutte contre les stupéfiants, les substances psychotropes et leurs précurseurs.

569. Des représentants du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde et de Sri Lanka ont participé à la trente-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, tenue à Bangkok en février 2009. Les participants à la Réunion ont recommandé que les gouvernements élaborent des stratégies coordonnées pour enrayer l'augmentation du trafic d'héroïne auquel se livrent des groupes criminels d'Afrique de l'Ouest, appliquer la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer la demande nationale et l'origine des stimulants de type amphétamine, afin de prévenir plus efficacement la fabrication et le trafic illicites de ces substances.

570. À l'occasion de la trente et unième session du Conseil des ministres de la SAARC, qui s'est tenue à Colombo en février 2009, les ministres des affaires étrangères des États membres ont examiné l'application de la déclaration adoptée au quinzième Sommet de la SAARC en août 2008, intitulée "Partnership for Growth for Our People", et adopté la

Déclaration ministérielle de la SAARC sur la coopération contre le terrorisme, dans laquelle ils ont décidé d'envisager de mettre au point un mécanisme intégré de gestion des frontières afin d'améliorer les contrôles douaniers aux frontières et de prévenir le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de matériels destinés à soutenir le terrorisme.

571. Des représentants du Bangladesh, de l'Inde, des Maldives et de Sri Lanka ont participé à l'Atelier régional asiatique du Commonwealth sur l'abus de drogues et de substances, qui s'est tenu au Brunéi Darussalam en mars 2009. Au cours de cet atelier, qui était organisé par le Centre asiatique du Programme du Commonwealth pour la jeunesse et par le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports du Brunéi Darussalam avec l'appui de l'UNODC, des responsables de la jeunesse ont participé à des cours interactifs, activités de groupes, jeux de rôle et missions de terrain, ce qui les a aidés à élaborer un plan d'action viable de prévention de l'abus de drogues ainsi que de traitement et de prise en charge des toxicomanes. L'atelier a également offert aux participants une plate-forme d'échange de pratiques optimales pour faire face aux problèmes d'abus de drogues.

572. En mars 2009, un atelier régional d'Asie du Sud sur l'infection par le VIH liée à l'usage des drogues s'est tenu à Katmandou. L'atelier faisait suite à la première Consultation asiatique sur la prévention du VIH lié à l'usage de drogues, organisée en janvier 2008, et devait servir de forum pour examiner plus avant les problèmes recensés lors de la Consultation. L'atelier a porté sur les activités propres aux différents pays et sur la coopération régionale dans cinq domaines principaux: offre de services publics, communautaires et associatifs aux personnes ayant contracté le VIH; évolution des politiques et des pratiques de détection et de répression appliquées aux toxicomanes; lutte contre l'épidémie d'hépatite C chez les toxicomanes et résolution des difficultés liées à l'offre de services aux populations exposées à la toxicomanie, au VIH et à la pauvreté; et appui apporté aux parlementaires pour faire évoluer la situation dans les domaines examinés lors de l'atelier.

### 3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

573. En septembre 2008, l'Agence bhoutanaise de lutte contre les stupéfiants a dispensé dans tout le pays, en partenariat avec l'UNODC, une formation à la prévention du VIH et de l'abus de drogues en milieu carcéral. L'objectif de cette formation était de sensibiliser les esprits à l'abus de drogues et à la transmission du VIH parmi la population carcérale bhoutanaise. Il a été reconnu que, si la prévalence de l'abus de drogues et des infections par le VIH dans les prisons bhoutanaises restait relativement faible, il fallait néanmoins agir pour prévenir leur occurrence. Des fonctionnaires de l'Agence bhoutanaise de lutte contre les stupéfiants, de l'administration pénitentiaire, des services de police et de santé ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales ont participé à cette formation.

574. Une campagne de collecte de signatures contre l'abus de drogues, menée par l'Initiative citoyenne pour les festivités du couronnement et du centenaire, a été organisée pendant une semaine au Bhoutan en novembre 2008. Durant cette campagne, intitulée "Nous, enfants du Bhoutan, nous engageons à...", plus de 23 000 signatures ont été recueillies auprès d'enfants et de leurs parents qui se sont engagés à ne pas consommer de drogues au cours de leur vie. Les signatures recueillies ont été présentées au Premier Ministre bhoutanais par des élèves d'écoles secondaires au nom des jeunes qui ont participé à la campagne.

575. En janvier 2009, l'Agence bhoutanaise de lutte contre les stupéfiants a publié, pour prévenir et réduire l'abus de drogues dans le pays, trois outils: une version du cadre d'application de la loi de 2005 sur les stupéfiants, les substances psychotropes et l'abus de drogues en dzongkha, langue nationale du Bhoutan; un tableau contenant 10 messages clefs de prévention sur l'abus de drogues et le VIH; et un rapport sur la situation de l'abus de drogues au Bhoutan. Ces outils ont pour but de sensibiliser le public aux risques liés à l'abus de drogues, au rôle que celles-ci jouent dans la propagation du VIH et aux moyens mis en œuvre pour aider les toxicomanes à traiter leur dépendance. Le tableau sera distribué dans toutes les écoles bhoutanaises pour mieux prévenir l'abus de drogues chez les jeunes.

576. Une version révisée du projet d'aide à la prévention de l'alcoolisme et de l'abus de substances (drogues) et d'aide aux services de protection sociale du Ministère indien de la justice et de la promotion sociale est mise en œuvre depuis octobre 2008. Ce projet, en cours d'exécution, a été révisé pour la dernière fois en 1999. Il permet à des organisations non gouvernementales d'obtenir une aide financière publique pour mettre en œuvre des activités de réduction de la demande de drogues. Il appuie des activités de sensibilisation et des programmes de prévention, de traitement et de réadaptation des toxicomanes. Il prévoit, notamment, l'adoption de mesures destinées à freiner l'augmentation des coûts des services connexes depuis 1999 et, en matière de prise en charge des toxicomanes, d'approches plus globales facilitant leur réinsertion dans la collectivité.

577. En novembre 2008, un programme visant à fournir aux usagers de drogues par injection incarcérés un succédané pouvant être administré par voie orale a été lancé dans le complexe pénitentiaire de Tihar, près de New Delhi. De nombreux toxicomanes incarcérés commencent à s'injecter des drogues peu après leur arrivée en prison, s'exposant ainsi à un risque accru de contracter et de transmettre le VIH par des pratiques dangereuses telles que l'échange de seringues. Conçu en collaboration avec l'UNODC, ce programme, premier de ce type à avoir été mis en œuvre dans les prisons de l'Asie du Sud, pourrait servir de modèle à l'Office pour mettre en œuvre des programmes semblables partout dans la région.

578. En décembre 2008, l'Inde a promulgué une loi modifiant la loi de 1940 sur les drogues et produits cosmétiques. La loi révisée alourdit les peines encourues pour la fabrication de médicaments de contrefaçon et vise à combattre le problème des médicaments contrefaits et modifiés, qui s'accroît dans le pays.

579. Au cours de 2008, l'Organisation nationale indienne de lutte contre le sida a examiné, sur le plan technique, toutes les institutions indiennes qui fournissent aux toxicomanes un traitement de substitution afin de pouvoir accréditer ces traitements. Pour aider les institutions à participer à cette procédure, l'Organisation a publié un document décrivant les modes opératoires normalisés à appliquer pour les traitements de substitution utilisant la buprénorphine. Ce document énonce les normes que

les dispensateurs de traitements de substitution doivent appliquer et qui serviront à déterminer la mesure dans laquelle ces traitements remplissent les critères d'accréditation.

580. Un festival international du documentaire consacré aux drogues (mythes, faits et réduction des risques) s'est tenu à New Delhi les 21 et 22 février 2009. Organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en partenariat avec l'Organisation nationale de lutte contre le sida et l'UNODC, il avait pour but de faire mieux connaître au grand public la problématique de l'abus de drogues.

581. En juin 2009, plusieurs programmes éducatifs conçus pour aider les professeurs à sensibiliser les esprits à l'abus de drogues ont été officiellement publiés en Inde. Élaborés par le Ministère indien de la justice et de la promotion sociale en collaboration avec l'UNODC, ils s'inscrivent dans un programme qui vise à prévenir l'abus de drogues dans les écoles indiennes. L'Organe invite le Gouvernement indien à continuer d'appuyer les activités de prévention de l'abus de drogues menées à l'intention des jeunes.

582. Toujours en Inde, la quarantième réunion du Comité consultatif sur les drogues s'est tenue à New Delhi le 29 juin 2009. Des hauts responsables du Ministère indien de la santé et de la famille, de l'Organe indien de contrôle des stupéfiants et du Département des recettes fiscales (du Ministère des finances), ainsi que les "contrôleurs nationaux des drogues" de l'Organisation centrale indienne de réglementation des médicaments, ont participé à la réunion. À cette occasion, il a été rappelé qu'il importait que le pays communique à l'Organe des statistiques exactes sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Les débats ont porté sur les mécanismes qui pourraient faciliter la collecte des informations requises au niveau national et leur communication au contrôleur général indien chargé des drogues. L'Organe de contrôle des stupéfiants a décidé d'organiser des ateliers de formation à l'intention des contrôleurs nationaux des drogues et d'œuvrer à l'instauration d'un système efficace de collecte de données. L'Organe note avec satisfaction les efforts qu'accomplit le Gouvernement indien pour s'acquitter, conformément aux conventions internationales relatives à la lutte contre les drogues, de son obligation de communiquer des informations.

583. En mars 2009, le Gouvernement des Maldives a annoncé deux nouvelles initiatives qui s'inscrivent dans le cadre des efforts continus qu'il mène pour combattre l'aggravation du problème de l'abus de drogues dans le pays. Un projet global d'appui aux volets du plan directeur des Maldives pour le contrôle des drogues relatifs à la prévention et au traitement de l'abus de drogues a également été annoncé. En outre, un Conseil de lutte contre les stupéfiants dirigé par le Vice-Président des Maldives et composé du Directeur de la police et de représentants de plusieurs ministères a été mis en place pour aider à coordonner la lutte menée contre les drogues.

584. Le 15 juillet 2009, le Sri Lanka a promulgué une loi créant un service de garde-côtes chargé de renforcer la sécurité de ses eaux territoriales et de contribuer à combattre la contrebande de drogues vers le pays.

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

##### *Stupéfiants*

585. Le trafic d'herbe et de résine de cannabis demeure très répandu dans toute l'Asie du Sud, où les conditions climatiques sont particulièrement propices à la culture de cette plante. En 2008, les services bangladais de détection et de répression en matière de drogues ont saisi 2,3 tonnes d'herbe de cannabis dans le pays. En Inde, la même année, les services de détection et de répression ont saisi environ 103 tonnes d'herbe et 4,1 tonnes de résine de cannabis, et des opérations systématiques d'éradication des cultures illicites de cannabis ont conduit à la destruction de quelque 164 hectares. De vastes superficies de cultures illicites de cannabis ont également été éradiquées au Népal, où plus de 7 tonnes d'herbe de cannabis ont été saisies en 2008, contre plus de 37 tonnes au Sri Lanka.

586. L'abus à grande échelle de préparations pharmaceutiques contenant des stupéfiants tels que la codéine pose un problème constant au Bangladesh. Ces préparations sont introduites en contrebande dans le pays depuis l'Inde. En 2008, les services bangladais de détection et de répression ont saisi 53 239 bouteilles contenant du sirop à base de codéine et 226 ampoules de péthidine et de morphine. Au total, 554 comprimés contenant de la codéine ont également été saisis en 2008, ce qui représente une baisse importante par rapport aux 70 000 comprimés saisis en 2007.

587. Les services indiens de détection et de répression en matière de drogues procèdent régulièrement à l'éradication des cultures illicites de pavot à opium situées dans des zones isolées des provinces orientales du pays. Tant au niveau fédéral qu'à celui des États, ces services ont intensifié leurs efforts pour recueillir des informations sur les cultures illicites de pavot à opium et accroître leur surveillance des régions cultivées. En outre, ils ont régulièrement mené, dans les villages des régions où le pavot à opium est cultivé de manière illicite, des campagnes destinées à faire comprendre l'impact néfaste de ces cultures. Les services indiens de détection et de répression signalent que la superficie totale de cultures illicites éradiquées est passée de 8 000 hectares en 2007 à 631 hectares en 2008.

588. Par le passé, on pensait que l'héroïne base de qualité inférieure, appelée "héroïne brune", que l'on trouvait sur le marché illicite en Inde, était dérivée du pavot à opium, lui-même détourné de la culture licite. Mais les services indiens de détection et de répression estiment que, ces dernières années, une proportion accrue de l'héroïne saisie en Inde provenait d'Afghanistan. L'héroïne introduite clandestinement en Inde est consommée au niveau local ou transportée hors du pays par des services de messagerie, signe que l'Inde sert de lieu de transit des envois d'héroïne. En 2008, quelque 4 950 saisies d'héroïne ont été signalées en Inde. Dans la plupart des cas, il ne s'agissait que de petites prises. Au total, 1 063 kg d'héroïne ont été saisis en 2008. Au cours de la même année, il a été saisi 73 kg de morphine (substance dont il est habituellement fait abus en Inde) et 2 033 kg d'opium.

589. En Inde, des préparations pharmaceutiques contenant du dextropropoxyphène sont fréquemment utilisées par les usagers de drogues par injection. Ces préparations sont souvent utilisées en remplacement de l'héroïne, car elles sont moins chères et plus facilement disponibles. En 2008, les services indiens de détection et de répression ont saisi au total plus de 80 000 comprimés contenant du dextropropoxyphène.

590. Bien que l'Inde produise et exporte de grandes quantités d'opium dérivé des cultures licites, l'accès à la morphine pour le traitement de la douleur y reste limité. Les centres de soins palliatifs et les hôpitaux signalent souvent une grande insuffisance de morphine. L'Organe note que des efforts ont été déployés au niveau fédéral et à celui des États pour recenser les

mesures réglementaires et législatives qui entravent l'accès à la morphine et invite le Gouvernement indien à prendre les mesures nécessaires pour lever ces obstacles tout en continuant de prévenir le détournement de la morphine.

591. La contrebande d'héroïne vers les Maldives est un problème persistant qui contribue à accroître l'abus de drogues dans le pays. En 2008, les services de détection et de répression des Maldives ont fait état de nombreuses saisies d'héroïne, portant la quantité totale à plus de 8 kg. Dans la majorité des cas, les trafiquants ont été arrêtés à l'aéroport international de Malé. Ils venaient aux Maldives à partir de l'Inde ou de Sri Lanka.

592. En 2008, Sri Lanka a continué de signaler des saisies d'héroïne. Au cours de l'année, ses services de détection et de répression ont saisi environ 17 kg d'héroïne. L'Inde et le Pakistan ont été identifiés comme les principales sources de l'héroïne saisie, dont la majeure partie avait été introduite en contrebande par voie maritime. Environ 20 % de l'héroïne a été saisie sur des passagers arrivés par voie aérienne.

#### *Substances psychotropes*

593. Le Bangladesh continue de faire état d'importantes saisies de préparations pharmaceutiques contenant de la buprénorphine, substance qui se consomme surtout par injection. En 2008, ses services de détection et de répression ont saisi la quantité record de 14 782 ampoules contenant de la buprénorphine, qui provenaient d'Inde, et 5 763 comprimés de méthamphétamine, appelée "yaba", qui provenaient du Myanmar. Le "yaba" est populaire parmi les jeunes issus de familles aisées. Dans la majorité des cas, les préparations ont été introduites en contrebande par des personnes entrées dans le pays par les frontières terrestres poreuses du Bangladesh.

594. Les préparations pharmaceutiques contenant des benzodiazépines font partie des drogues les plus consommées au Bhoutan. Plus de 1 060 comprimés contenant du chlordiazépoxide et 240 plaquettes de comprimés contenant du nitrazépam ont été saisis en 2007. Le Bhoutan a continué de signaler des saisies fréquentes de ces drogues en 2008. On pense que les drogues saisies provenaient d'Inde.

595. Conformément aux rapports selon lesquels les stimulants de type amphétamine sont de plus en plus

disponibles en Asie du Sud, plusieurs saisies de méthamphétamine ont été effectuées en Inde en 2008. Les services indiens de détection et de répression ont saisi environ 7 500 comprimés de méthamphétamine en mars 2008 et 3 000 comprimés en septembre de la même année. En outre, 11 kg de méthamphétamine ont été saisis au cours de l'année.

596. La méthaqualone continue d'être illicitement fabriquée en Inde, puis introduite dans des pays comme l'Afrique du Sud. Au total, 2 382 kg de méthaqualone ont été saisis en 2008, contre 1 kg en 2007, 4 521 kg en 2006 et 472 kg en 2005.

597. L'Inde est devenue l'une des principales sources de drogues vendues par le biais de cyberpharmacies illégales. Les commandes effectuées auprès de ces pharmacies sont souvent envoyées aux acheteurs dans d'autres pays au moyen de services postaux ou de messagerie. Depuis 2002, les services indiens de détection et de répression ont détecté et démantelé plusieurs groupes qui dirigeaient des cyberpharmacies illégales. En février 2007, les autorités indiennes ont mis au jour une entreprise de solutions logicielles qui permettait d'effectuer en ligne des transactions frauduleuses portant sur des préparations pharmaceutiques. En 2008, trois cyberpharmacies qui menaient leurs activités en Inde et qui avaient vendu illégalement des substances psychotropes à des acheteurs aux États-Unis ont été fermées. L'Organe prie instamment l'Inde de prendre des mesures pour prévenir l'utilisation de l'Internet aux fins du détournement de substances placées sous contrôle.

598. Au Népal, l'abus de préparations pharmaceutiques contenant des substances psychotropes est favorisé par la frontière ouverte que le pays partage avec l'Inde. Dans une étude sur l'abus de drogues réalisée en 2006, 13 % des personnes ayant répondu ont indiqué avoir obtenu des drogues à la frontière entre les deux pays. Les préparations pharmaceutiques habituellement acheminées en contrebande depuis l'Inde vers le Népal contiennent de la buprénorphine et du nitrazépam. En 2007, environ 11 500 ampoules contenant de la buprénorphine et 92 500 ampoules contenant des benzodiazépines ont été saisis au Népal.

#### *Précurseurs chimiques*

599. Les services indiens de détection et de répression continuent de faire état de saisies d'anhydride acétique.

Si, en moyenne, 300 litres de ce précurseur ont été saisis chaque année entre 2005 et 2007, environ 2 800 litres au total ont été saisis en 2008. L'Organe invite le Gouvernement indien à rester vigilant en ce qui concerne le détournement d'anhydride acétique.

600. Grand fabricant d'éphédrine et de pseudoéphédrine dans le monde, l'Inde représente l'une des principales sources de ces précurseurs chimiques, qui sont utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. Ces dernières années, les services indiens de détection et de répression ont saisi plusieurs envois importants d'éphédrine et de pseudoéphédrine, substances destinées à être utilisées dans la fabrication illicite de drogues dans d'autres pays. En février 2008, des informations communiquées par les services indiens de détection et de répression ont conduit à la saisie, à New York, de 100 kg d'éphédrine provenant d'Inde. En septembre 2008, des organismes de lutte contre la drogue ont saisi 37 tonnes de pseudoéphédrine et 872 kg d'éphédrine. Des tentatives visant à transporter illicitement de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine hors du territoire au moyen de services postaux et de messagerie ont été détectées: un paquet contenant 100 kg d'éphédrine a été saisi en décembre 2007 et un envoi de 95 kg de pseudoéphédrine a été saisi en janvier 2009.

601. Plusieurs tentatives de transport illicite de préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine hors de l'Inde ont également été décelées en 2008. En février de la même année, 280 000 comprimés contenant de la pseudoéphédrine ont été saisis en Inde. Toujours en 2008, lors de deux incidents survenus au Havre (France), les autorités ont intercepté 11 millions de comprimés contenant de la pseudoéphédrine en transit depuis l'Inde vers le Honduras, ainsi que 90 kg en transit depuis l'Inde vers le Guatemala. Les autorités du Royaume-Uni ont saisi 1 650 000 comprimés contenant de la pseudoéphédrine dans un envoi provenant d'Inde.

602. À l'instar de l'Inde, le Bangladesh constitue, en Asie du Sud, une source importante de préparations contenant de la pseudoéphédrine. En 2008, 7 132 comprimés provenant du Bangladesh et destinés au Guatemala ont été saisis alors qu'ils transitaient par la France.

603. Un certain nombre de laboratoires clandestins de méthamphétamine ont été découverts en Asie du Sud

ces dernières années. En mai 2008, un laboratoire clandestin qui avait importé des substances utilisées dans la fabrication illicite de méthamphétamine a été découvert à Kosgama (Sri Lanka). En Inde, un laboratoire clandestin de méthamphétamine a été démantelé par les services de détection et de répression dans la province de Gujarat en novembre 2008 et un autre dans la province de Punjab en juin 2009.

#### *Substances non placées sous contrôle international*

604. L'Inde a fait état d'un nombre accru de saisies de kétamine. Peu de saisies de cette substance avaient été signalées jusqu'en 2008, année où les services de détection et de répression ont saisi environ 575 kg. La plupart des envois saisis en Inde étaient sur le point d'être introduits en contrebande en Asie du Sud-Est.

### **5. Abus et traitement**

605. La plupart des pays d'Asie du Sud manquent de données récentes et complètes sur la prévalence de l'abus de drogues. Les informations dont on dispose sur les caractéristiques de cet abus dans la région se fondent souvent sur des évaluations rapides de la situation, sur les comportements des patients dans les centres de traitement et de réadaptation des usagers de drogues et sur les comportements des personnes arrêtées pour des infractions liées à la drogue. L'Organe rappelle aux gouvernements des pays de la région que des études régulières et complètes sur les caractéristiques de l'abus de drogues sont essentielles pour élaborer des politiques de contrôle des drogues et des stratégies efficaces de prévention de cet abus.

606. D'après une évaluation rapide de la situation et des interventions effectuée par l'UNODC au Bangladesh en 2005 auprès de 1 073 toxicomanes, les taux de prévalence au cours de la vie sont de 96 % pour l'abus de cannabis, 13 % pour l'abus d'opium, 92 % pour l'abus d'héroïne fumée, 4 % pour l'abus d'héroïne par injection, 28 % pour l'abus de buprénorphine et moins de 1 % pour l'abus de dextropropoxyphène. En 2008, sur 2 350 toxicomanes sous traitement, 13 % étaient traités pour abus de cannabis, 62 % pour abus d'héroïne et 10 % pour abus de buprénorphine. L'utilisation de mélanges de préparations pharmaceutiques contenant de la buprénorphine, du diazépam et des antihistaminiques est habituelle parmi les usagers de drogues par

injection. Le Gouvernement bangladais dirige, dans le pays, plusieurs centres de traitement de la toxicomanie, lesquels ont fourni, en 2008, des services à 3 869 patients.

607. Au Bhoutan, une évaluation rapide de la situation et des interventions effectuée par l'UNODC à Thimphu en 2006 auprès de 200 toxicomanes a révélé que les taux de prévalence au cours de la vie sont de 86 % pour l'abus de cannabis, 19 % pour l'abus d'héroïne fumée, 2 % pour l'abus d'héroïne par injection, 14 % pour l'abus de buprénorphine et 16 % pour l'abus de dextropropoxyphène. Sur l'ensemble des personnes arrêtées par la police pour abus de drogues en 2006, près de 90 % avaient moins de 26 ans, ce qui met en relief la prévalence du problème chez les jeunes. Dans une étude sur l'abus de drogues, réalisée en 2008 auprès d'élèves du secondaire à Phuentsholing, ville située à proximité de la frontière avec l'Inde, par l'Agence bhoutanaise de lutte contre les stupéfiants en collaboration avec l'UNODC, 9 % des personnes ont répondu avoir consommé occasionnellement du cannabis et 8 % des préparations pharmaceutiques. L'Organe note avec satisfaction que la première étude de base à l'échelle nationale sur l'abus de drogues au Bhoutan a été réalisée en 2009 et en attend avec intérêt les conclusions.

608. Au Bhoutan, il n'existe actuellement pas d'infrastructures spécialement conçues pour le traitement et la réadaptation des toxicomanes. Les patients qui souhaitent recevoir un traitement pour abus de drogues sont placés dans les unités psychiatriques des principaux hôpitaux. Le Gouvernement bhoutanais prévoit d'ouvrir un centre de traitement pour prodiguer des soins à un nombre croissant de toxicomanes dans le pays.

609. En Inde, la dernière étude nationale auprès des ménages a été réalisée en 2000 et 2001. Elle a révélé des taux de prévalence au cours de la vie de 0,5 % pour l'abus d'opium, 0,2 % pour l'abus d'héroïne, 0,1 % pour l'abus de sirops antitussifs contenant des stupéfiants, 4,1 % pour l'abus de cannabis et 0,1 % pour l'abus de sédatifs et d'hypnotiques. En 2005, une évaluation rapide de la situation et des interventions effectuée par l'UNODC en Inde auprès de 5 732 toxicomanes a mis en évidence des taux de prévalence au cours de la vie de 73 % pour l'abus de cannabis, 27 % pour l'abus d'opium, 52 % pour l'abus d'héroïne fumée, 28 % pour l'abus d'héroïne par

injection, 30 % pour l'abus de dextropropoxyphène et 26 % pour l'abus de buprénorphine. En Inde, les services de traitement et de réadaptation des toxicomanes sont dispensés par des centres dirigés par les gouvernements et par des organisations non gouvernementales. Le Gouvernement indien dirige actuellement 100 centres de traitement et aide financièrement 361 organisations volontaires qui gèrent 376 centres de traitement et de réadaptation et 68 centres de conseil et de sensibilisation dans tout le pays.

610. En 2006, aux Maldives, une estimation du Bureau national de contrôle des stupéfiants a recensé, dans le pays, entre 2 000 et 3 000 toxicomanes. Une évaluation rapide de la situation réalisée en 2003 a révélé que 76 % des personnes qui avaient répondu avaient consommé des opioïdes et 12 % des cannabinoïdes. L'augmentation de l'abus de drogues ces dernières années a incité le Gouvernement des Maldives à élaborer un plan directeur global de lutte contre la drogue, qui a été lancé en 2008. En 1997, le Gouvernement des Maldives a mis en place, sur l'île d'Himmafushi, un centre de réadaptation des toxicomanes qui peut accueillir environ 125 patients. Il a été signalé qu'aux Maldives l'accès aux services de traitement et de réadaptation est insuffisant, notamment pour les récidivistes arrêtés pour des infractions liées à la drogue et pour les toxicomanes incarcérés. L'Organe note avec satisfaction qu'en 2009 le Gouvernement des Maldives a créé un nouveau centre de désintoxication pour le traitement des toxicomanes.

611. Une étude réalisée par le Gouvernement népalais en 2006 a recensé quelque 46 000 toxicomanes dans le pays. Elle a révélé des taux de prévalence au cours de la vie de 87 % pour l'abus de cannabis, 86 % pour l'abus de préparations pharmaceutiques, 61 % pour l'abus d'héroïne base de qualité inférieure ("héroïne brune"), 14 % pour l'abus d'héroïne et 7 % pour l'abus d'opium. De même, une évaluation rapide de la situation et des interventions effectuée par l'UNODC en 2005 auprès de 1 322 toxicomanes a révélé des taux de prévalence au cours de la vie de 92 % pour l'abus de cannabis, 14 % pour l'abus d'opium, 88 % pour l'abus d'héroïne fumée, 46 % pour l'abus d'héroïne par injection, 11 % pour l'abus de dextropropoxyphène et 77 % pour l'abus de buprénorphine. En 2007, 617 personnes ont été arrêtées pour des infractions liées à la drogue. Au Népal, ce sont davantage des organisations non gouvernementales que le

Gouvernement qui dispensent des services de traitement aux toxicomanes. L'Organe invite le Gouvernement népalais à veiller à ce que des ressources adéquates soient allouées au traitement et à la réadaptation des toxicomanes.

612. Une évaluation rapide de la situation et des interventions effectuées par l'UNODC auprès de 1 016 toxicomanes à Sri Lanka en 2005 a révélé des taux de prévalence au cours de la vie de 72 % pour l'abus de cannabis, 11 % pour l'abus d'opium, 55 % pour l'abus d'héroïne par injection, 2 % pour l'abus d'héroïne fumée, 4 % pour l'abus de dextropropoxyphène et moins de 1 % pour l'abus de buprénorphine. Le Gouvernement sri-lankais dirige quatre centres de traitement des toxicomanes et, dans les prisons, des programmes spéciaux de traitement des toxicomanes incarcérés. D'autres programmes de réadaptation sont gérés dans le pays par un certain nombre d'organisations non gouvernementales. En 2007, 3 413 toxicomanes ont été admis en traitement dans des centres publics.

613. Le taux de prévalence élevé d'abus de drogues par injection dans plusieurs pays d'Asie du Sud et l'échange de seringues qui se pratique habituellement chez les usagers de drogues par injection sont d'importants facteurs de propagation du VIH. Pour faire face à ce problème, les gouvernements de plusieurs pays de la région ont mis en place des programmes de substitution aux opioïdes. En août 2008, le Gouvernement bangladais a approuvé une étude pilote sur l'utilisation de la méthadone dans les traitements de substitution de la toxicomanie, qui sera réalisée à Dhaka en collaboration avec l'UNODC. En Inde, environ 4 500 toxicomanes reçoivent un traitement de substitution utilisant la buprénorphine dans 47 centres dirigés par des organisations non gouvernementales et accrédités par le Gouvernement. Au Népal, un traitement de substitution à la méthadone est dispensé à quelque 250 toxicomanes dans le cadre d'un programme mis en œuvre par le Gouvernement. En octobre 2008, le Gouvernement des Maldives a lancé, en collaboration avec l'UNODC, à l'intention de 45 toxicomanes, un programme pilote de traitement de substitution aux opioïdes utilisant la méthadone.

## Asie occidentale

### 1. Principaux faits nouveaux

614. Après avoir atteint un record en 2007, la culture illicite du pavot à opium et la production illicite d'opium en Afghanistan ont décliné en 2008 et 2009. Selon l'UNODC, les prix des opiacés en Afghanistan auraient poursuivi leur chute en 2009, les personnes impliquées dans la culture du pavot à opium et la production d'opium seraient moins nombreuses et le produit de l'industrie illicite de la drogue aurait diminué. Parallèlement, le nombre de provinces afghanes exemptes de pavot à opium et la quantité totale de drogues saisies ont continué d'augmenter. Le prix du pavot à opium à la sortie de l'exploitation a par ailleurs chuté du fait de l'offre excédentaire et les prix des aliments ont augmenté du fait de la sous-production. Dans ces circonstances, c'est le moment, pour le Gouvernement afghan et la communauté internationale, d'accorder un plus haut rang de priorité à l'amélioration de la gouvernance et du développement économique ainsi que de fournir un appui continu en faveur de moyens de subsistance alternatifs légitimes pour les agriculteurs.

615. Nombre de pays d'Asie occidentale ont signalé que des progrès avaient été réalisés en matière de lutte contre les drogues en 2009 grâce aux efforts considérables que les gouvernements avaient déployés sur les plans national et multilatéral et aux ressources accrues qui avaient été consacrées à la lutte contre le fléau des opiacés afghans. L'Organe félicite tout particulièrement le Gouvernement afghan pour avoir récemment décidé de n'autoriser aucune importation d'anhydride acétique sur le territoire. Dans le même temps, il souligne que l'Afghanistan demeure de loin le plus grand producteur illicite d'héroïne et d'autres opiacés au monde et qu'il devient un producteur important de cannabis cultivé illicitement. L'ampleur du problème de la drogue est telle qu'elle constitue une menace sérieuse pour la stabilité politique, économique et sociale non seulement de l'Afghanistan, mais aussi d'autres pays d'Asie occidentale et d'autres régions. La Fédération de Russie, l'Iran (République islamique d'), le Pakistan et les pays d'Asie centrale, du Caucase et de la péninsule arabique restent particulièrement vulnérables au trafic et à l'abus de drogues.

616. Le Moyen-Orient est devenu un marché pour les drogues illicites comme la cocaïne, dont il n'était

encore jamais apparu qu'elle ait pu faire l'objet d'un abus à plus ou moins grande échelle dans la sous-région, et quelques pays de la région doivent faire face à de nouvelles tendances de la contrebande de drogues.

617. Le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine continuent de progresser dans les pays d'Asie occidentale, en particulier dans la Méditerranée orientale et la péninsule arabique. En 2007, près de 30 % des saisies mondiales de ces substances ont été réalisées en Asie occidentale. Les saisies les plus importantes ont été signalées en Arabie saoudite (où ont eu lieu 27 % de toutes les saisies de stimulants de type amphétamine). Ces dernières années, les saisies de drogues synthétiques, notamment de Captagon, d'amphétamines et de MDMA ("ecstasy"), effectuées en Asie occidentale sont passées de 1 % à 25 % du total mondial.

618. Des comprimés contrefaits de Captagon, contenant souvent de l'amphétamine, sont encore consommés illicitement et saisis en Asie occidentale. En 2008, la plupart des saisies de ces comprimés ont été signalées en Arabie saoudite, en Jordanie et en République arabe syrienne. Les envois saisis provenaient en majeure partie de ce dernier pays. Plusieurs autres pays de la région ont fait état de fortes augmentations des saisies de comprimés de Captagon. Il semblerait que la Bulgarie et, dans une moindre mesure, la Turquie soient les pays d'origine des comprimés contrefaits, même si plusieurs éléments donnent à penser que de l'amphétamine pourrait être fabriquée ailleurs dans la région, en particulier par des laboratoires clandestins situés en Jordanie et en République arabe syrienne, qui fabriqueraient également des comprimés contrefaits de Captagon.

## 2. Coopération régionale

619. L'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan resserrent actuellement leur coopération par le biais de l'Initiative triangulaire qui, sous l'égide de l'UNODC, vise à améliorer l'échange de renseignements pour lutter contre la contrebande d'opiacés hors d'Afghanistan et à promouvoir les opérations d'interception conjointes. Plusieurs réunions de haut niveau sur la lutte contre le trafic de drogues ont été organisées, notamment la troisième réunion ministérielle, tenue à Vienne en octobre 2009, ainsi que d'autres réunions sur le sujet, à Vienne en mars 2009, à Kaboul en mai 2009 et à Téhéran en

juillet 2009. Les trois pays ont continué d'affecter des agents de liaison aux frontières de leurs pays respectifs pour organiser des opérations conjointes ciblant la contrebande d'opiacés à partir de l'Afghanistan. Les membres de l'Initiative triangulaire ont également annoncé qu'ils renforceraient les mesures de lutte contre le commerce illicite de précurseurs chimiques utilisés en Afghanistan et dans les pays voisins pour les opérations de transformation de l'opium.

620. Une cellule de planification commune a été créée à Téhéran en mars 2009 pour renforcer la coopération entre les trois pays de l'Initiative triangulaire et engager des opérations conjointes sur le terrain contre les réseaux internationaux de trafic de drogues en Asie occidentale. Afin de planifier le déploiement complet des agents de liaison dans les zones frontalières communes, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli la Conférence internationale des chargés de liaison en matière de drogues les 28 et 29 avril 2009. Cette conférence avait pour principal objectif de parvenir à un accord sur un plan général de communication transfrontière et sur l'établissement d'une relation de coopération en vue d'empêcher l'entrée des précurseurs chimiques en Afghanistan. Certains résultats ont déjà été obtenus grâce à des opérations conjointes aux frontières de l'Afghanistan avec la République islamique d'Iran et les pays d'Asie centrale. L'Organe note toutefois que, bien qu'un quart de tous les stupéfiants provenant d'Afghanistan transite par le Pakistan, aucune saisie de drogue d'origine afghane n'a été signalée dans les zones tribales pakistanaises sous administration fédérale à la frontière avec l'Afghanistan.

621. Lors des grands sommets internationaux, l'accent a été mis sur l'adoption d'une approche véritablement régionale pour lutter contre l'industrie illicite de la drogue en Afghanistan. Le 27 mars 2009, la Conférence spéciale sur l'Afghanistan a été convoquée à Moscou sous les auspices de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, avec la participation, entre autres, de l'Organisation des Nations Unies (représentée par le Secrétaire général, l'Organe et l'UNODC), de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Dans la déclaration adoptée à cette occasion, il a notamment été souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour lutter contre la production

illicite de drogues et pour promouvoir le développement de l'économie licite en Afghanistan, et établir une coopération régionale étroite, collaborer plus activement entre pays voisins pour lutter contre le trafic de drogues et s'attacher à empêcher l'entrée de précurseurs chimiques dans le pays.

622. Une conférence internationale sur l'Afghanistan réunissant les représentants de 73 pays et de 20 organisations internationales s'est tenue à La Haye le 31 mars 2009. Elle a été l'occasion de présenter une stratégie visant à faire appel, dans un contexte régional, à la bonne volonté et aux ressources internationales pour répondre aux problèmes qui restaient à résoudre en Afghanistan, notamment la production illicite, le trafic et l'abus de stupéfiants. La conférence a insisté sur la nécessité d'une approche bien coordonnée et stratégiquement intégrée pour l'Afghanistan, avec pour objectifs prioritaires de promouvoir la bonne gouvernance et la consolidation des institutions, de générer la croissance économique, de renforcer la sécurité et de resserrer la coopération régionale.

623. Les gouvernements des pays d'Asie centrale renforcent leur coopération bilatérale et multilatérale dans des domaines comme la réduction de l'offre et de la demande illicites de drogues, le contrôle des précurseurs, la gestion des frontières, la prévention de la propagation du VIH/sida et la lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent. Ces pays ont également mené plusieurs projets régionaux et opérations internationales sous les auspices de la Communauté d'États indépendants (CEI), de l'OTSC et de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, et dans le cadre du Mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues signé à Tachkent en 1996, ainsi que sous forme de programmes conjoints appuyés par l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'OSCE, l'Organisation mondiale des douanes, INTERPOL, le Groupe consultatif de la politique du Pacte de Paris, le Conseil OTAN-Russie, les minigroupes de Dublin et certains gouvernements.

624. L'Organe prie instamment les gouvernements collaborant au Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale d'associer activement l'Afghanistan, ainsi que les pays voisins, à cette initiative, afin d'élargir la coopération pour ce qui est de collecter, d'échanger et d'analyser des

renseignements ayant trait aux drogues, d'organiser et de coordonner des opérations internationales conjointes, de déployer d'autres efforts de réduction de l'offre et de la demande et de dispenser des formations en Asie occidentale.

625. Les mesures conjointes prises par les gouvernements des pays du Moyen-Orient pour lutter contre le trafic de drogues ont de nouveau donné de bons résultats. Par exemple, les autorités jordaniennes ont indiqué qu'en 2007 et 2008 elles avaient mené 22 opérations en coordination avec les autorités saoudiennes et syriennes. La Jordanie reste attachée aux accords bilatéraux de coopération qu'elle a conclus avec l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Hongrie, l'Iran (République islamique d'), l'Iraq, Israël, le Liban, le Pakistan, la République arabe syrienne et la Turquie dans le domaine de la lutte contre les drogues. Elle coopère également avec l'UNODC et la Commission européenne dans le cadre de certains projets financés par l'Union européenne.

626. La coopération étroite qu'entretiennent en particulier la Turquie et d'autres pays d'Asie occidentale pour les livraisons surveillées et l'échange d'informations sur le trafic de drogues s'est avérée efficace et a conduit à d'importantes saisies de drogues en 2007 et 2008. L'Organe encourage les gouvernements des pays d'Asie occidentale à renforcer leur coopération pour que les efforts conjoints de lutte contre le trafic de drogues dans la région portent leurs fruits.

627. En janvier 2009, avec l'aide technique de l'UNODC, un certain nombre d'agents des services de détection et de répression des infractions en matière de drogues de la police de Doubaï ont participé à Beyrouth à un atelier sur la conception, l'élaboration et le lancement de projets de lutte contre les drogues. La formation portait sur les questions de surveillance et de détection des comportements suspects.

628. Lors d'un atelier sur le contrôle aux frontières tenu à Košice en Slovaquie en avril 2009, les agents des services de détection et de répression de l'Égypte, de la Jordanie, du Maroc et de la Palestine, ainsi que de pays d'Europe du Sud-Est, se sont penchés sur les méthodes et équipements utilisés depuis peu pour contrôler les frontières et lutter contre la contrebande de drogues.

629. Lors de la huitième réunion annuelle pour la coordination régionale sur le VIH et le sida au Moyen-Orient, organisée par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) à Beyrouth en mars 2009, les participants ont discuté, entre autres, de l'harmonisation des approches régionales, de l'accès universel aux services de prévention du VIH et de traitement et de soins y relatifs, et de la mobilisation des ressources. Le Gouvernement libanais élabore une stratégie nationale sur cinq ans qui débutera en 2010. Avec l'aide technique de l'UNODC et en partenariat avec ONUSIDA, les autorités établiront un plan d'action sur l'abus de drogues et le VIH qui prévoira également des traitements de substitution.

630. À sa vingt-neuvième session, tenue à Mascate fin décembre 2008, le Conseil suprême du Conseil de coopération des États arabes du Golfe a approuvé la création au Qatar du centre d'information criminelle du Conseil de coopération du Golfe pour la lutte contre les drogues.

631. L'autorité israélienne antidrogue a participé à des ateliers régionaux sur la détection et la répression organisés par l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à des réunions conjointes entre agents des services de détection et de répression israéliens et palestiniens, et elle a commencé à établir des voies de communication avec la Jordanie en organisant des séjours de recherche.

### 3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

632. Le Gouvernement afghan a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>50</sup> et créé le Bureau supérieur de contrôle et de lutte contre la corruption en août 2008. Néanmoins, la promulgation des lois révisées sur le contrôle des drogues, des lois relatives à l'extradition et à l'entraide judiciaire, du code de procédure pénale et des modifications à apporter au Code pénal pour punir la corruption doit encore être approuvée par l'Assemblée nationale et/ou le Président. La corruption reste un problème grave en Afghanistan, où elle fait obstacle aux activités d'éradication des cultures illicites de pavot à opium et aux mesures de lutte contre le commerce illicite de drogues en général. L'Organe prie instamment le Gouvernement afghan d'adopter rapidement le cadre

législatif nécessaire pour le rendre mieux à même de prendre des mesures fermes pour lutter contre la corruption, faire connaître au Conseil de sécurité les principaux trafiquants de drogues et poursuivre les personnes impliquées dans l'industrie illicite de la drogue en Afghanistan, y compris les représentants de l'État.

633. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran, l'un des pays les plus touchés par le commerce illicite d'opiacés afghans, a fortement accru les ressources consacrées à la lutte contre les drogues pendant l'année qui a débuté le 20 mars 2008 et a tout particulièrement renforcé ses capacités en matière de prévention et de traitement de l'abus de drogues. Le Gouvernement a en outre continué de renforcer le contrôle aux frontières, grâce à une augmentation des effectifs et à la mise en place de barrières et d'autres dispositifs.

634. En mai 2009, les parlements de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan ont ratifié l'accord-cadre relatif à la création du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, que le parlement de la Fédération de Russie a également ratifié en septembre 2009. Le Centre, jusqu'alors établissement pilote, amorce ainsi son évolution vers un centre pleinement opérationnel servant de point focal régional pour la communication, l'analyse et l'échange en temps réel de renseignements opérationnels afin de lutter contre le trafic de drogues transfrontière et les groupes criminels organisés internationaux intervenant dans ce trafic. Parmi les résultats obtenus à ce jour, le Centre a servi de point focal régional dans le cadre de l'opération Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic (opération TARCET) pour les activités liées aux précurseurs et aux livraisons surveillées. Les efforts déployés dans le cadre du Centre pour renforcer la coopération et faire circuler l'information entre les pays participants ont conduit à la saisie de 200 kg d'héroïne et au démantèlement de plus de 10 groupes de trafiquants. L'Organe note que le plan stratégique du Centre pour la période 2010-2011, approuvé lors de la première réunion du Conseil du Centre tenue à Almaty (Kazakhstan) en février 2009, prend acte de la disposition du Centre à conclure des partenariats avec des États et organisations non membres.

<sup>50</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

635. Plus de 20 pays et organisations régionales et internationales partenaires participent à l'opération TARCET, dont l'objectif est de faciliter la coopération transfrontière en vue d'opérer des interceptions et des saisies d'envois de précurseurs chimiques introduits clandestinement en Afghanistan pour être utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne. En 2008, dans le cadre de la première phase de l'opération, les activités conjointes ainsi menées ont permis de saisir plus de 19 tonnes d'anhydride acétique (14 au Pakistan, 5 en République islamique d'Iran, et 500 kg en Afghanistan), plus de 27 tonnes d'autres produits chimiques (6,8 tonnes d'acide sulfurique au Kirghizistan, 1,6 tonne d'acide acétique en Ouzbékistan, 16 tonnes de chlorure d'acétyle en République islamique d'Iran et 3 tonnes de divers produits chimiques en Afghanistan). Au cours du premier mois de la deuxième phase de l'opération qui a commencé en juillet 2009 et qui devrait se poursuivre jusqu'au début de l'année 2010, 5 tonnes d'anhydride acétique auraient été saisies à Quetta (Pakistan).

636. En mai 2009, le Gouvernement kazakh a adopté un nouveau programme de lutte contre l'abus et le trafic de drogues pour la période 2009-2011, qui consiste essentiellement à mettre en œuvre la deuxième étape de la stratégie nationale de lutte contre les drogues pour la période 2006-2014. Le programme a pour principal objectif de démanteler les réseaux illicites de distribution de drogues dans le pays et d'inverser les tendances à la hausse de l'abus de substances psychoactives et de la toxicomanie en améliorant la coordination et en renforçant les mesures régionales de lutte contre les drogues ainsi qu'en favorisant des activités de prévention primaire et des modes de vie sains auprès de la population. Le programme prévoit de multiplier par 15 le financement des autorités nationales chargées du contrôle des drogues en vue d'augmenter le volume des saisies annuelles d'opiacés de 30 % à 50 %.

637. Le Gouvernement arménien a émis plusieurs décrets en janvier 2008 pour renforcer les mécanismes nationaux de contrôle des drogues; il a ainsi approuvé des modèles de licence et des procédures d'octroi de licences pour toutes les activités de transformation ayant trait à la fabrication, à la distribution et à l'usage médical et scientifique des stupéfiants et des substances psychotropes, ainsi que de leurs précurseurs. En avril et en septembre 2008, la législation nationale relative au contrôle des drogues a

été modifiée pour renforcer les contrôles visant les mouvements et les stocks licites de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs.

638. L'Organe prend note des résultats obtenus grâce à l'intensification des efforts de détection, de répression et d'interception en Israël. En 2008, la police israélienne a créé une nouvelle unité d'interception des envois de drogues appelée "Magen", chargée de patrouiller à la frontière israélo-jordanienne, dans la région de la mer Morte, ce qui a permis d'accroître le nombre de saisies. La police israélienne a indiqué que le nombre d'affaires de trafic et de contrebande de drogues avait augmenté de 40 % entre 2007 et 2008.

639. Le Gouvernement jordanien mène des activités de sensibilisation aux dangers de l'abus de drogues, notamment dans le cadre de séminaires et d'exposés dans les écoles et les universités. Les institutions publiques, les organisations non gouvernementales, les centres de redressement et de désintoxication, les associations de jeunes et les médias seront tous impliqués dans ces activités visant à rendre les efforts de réduction de la demande de drogues plus efficaces.

#### **4. Culture, production, fabrication et trafic**

##### *Stupéfiants*

640. Selon l'enquête sur la production d'opium en Afghanistan en 2009: résumé analytique, publiée par l'UNODC en septembre 2009, la culture du pavot à opium dans le pays est tombée du niveau record de 193 000 ha en 2007 à 157 000 ha en 2008 (soit une baisse de 19 %), puis à 123 000 ha en 2009 (soit une baisse de 22 %). Le recul le plus important a été enregistré dans la province de Helmand, où la superficie de ces cultures a diminué d'un tiers, de 103 590 ha en 2008 à 69 833 ha en 2009. Le nombre de provinces exemptes de pavot à opium est passé de 18 à 20. Les provinces de Kapisa, de Baghlan et de Faryab sont désormais exemptes de pavot, tandis que la province de Nangarhar, qui l'était en 2008, n'a pas pu le rester. L'Organe exhorte de nouveau le Gouvernement afghan et la communauté internationale à améliorer encore l'efficacité et la pérennité des mesures de réduction des cultures de pavot à opium et à offrir aux agriculteurs impliqués dans les cultures illicites des moyens de subsistance durables et légitimes.

641. En 2009, malgré la baisse de 22 % des superficies cultivées, la production d'opium n'a diminué que de 10 %, passant de 7 700 tonnes en 2008 à 6 900 tonnes en 2009, en raison d'un rendement record de 56 kg par hectare, en augmentation de 15 % par rapport à 2008. Les prix de l'opium frais et de l'opium sec ont reculé d'un tiers l'année dernière, faisant ainsi chuter la valeur totale de l'opium à la production en Afghanistan de 730 millions de dollars en 2008 à 438 millions de dollars en 2009, soit une baisse de 40 %. Le nombre de personnes intervenant dans la production d'opium a aussi fortement reculé, passant de 2,4 millions à 1,6 million.

642. Les opiacés afghans sont acheminés principalement par l'Iran (République islamique d'), le Pakistan et des pays d'Asie centrale. Ces pays font face à un vaste ensemble de problèmes liés au trafic de drogues à grande échelle tels que la criminalité organisée, la corruption et une demande illicite d'opiacés relativement forte. Par conséquent, la République islamique d'Iran a l'un des taux d'abus d'opiacés les plus élevés au monde. Dans les pays d'Asie centrale, le taux d'abus d'opiacés continue d'augmenter et la transmission du VIH/sida par l'utilisation commune de seringues parmi les usagers de drogues par injection reste un problème.

643. Des saisies importantes de drogues ont été réalisées en Afghanistan, même si elles sont limitées par rapport à la quantité de drogues produite illicitement dans le pays. Sur les 7 700 tonnes d'opium dont on estime qu'elles ont été produites en 2008, 42,8 tonnes ont été saisies, soit une proportion de 0,56 %, tandis que la proportion d'héroïne saisie par rapport à l'héroïne produite est de 0,43 % (soit 2,8 tonnes d'héroïne saisies pour une production évaluée à 658 tonnes). Il a été signalé que, pendant le premier semestre 2009, des opérations de détection et de répression des infractions en matière de drogues faisant intervenir des unités militaires de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan et de l'OTAN avaient conduit à la saisie de 459 tonnes de graines de pavot, 50 tonnes d'opium, 7 tonnes de morphine, 2 tonnes d'héroïne et 19 tonnes de résine de cannabis. La Police afghane de lutte contre les stupéfiants a en outre indiqué avoir saisi 36 tonnes d'opium, 5 tonnes d'héroïne, 2 tonnes de morphine et 338 tonnes de résine de cannabis.

644. La République islamique d'Iran, par où plus de la moitié des opiacés illicites afghans seraient acheminés en contrebande, continue de saisir plus d'opiacés que n'importe quel autre pays au monde. Pendant le premier semestre 2008, 180 tonnes d'opiacés ont été saisies sur le territoire (soit une augmentation de 37 % par rapport au premier semestre 2007), principalement à la frontière orientale avec l'Afghanistan. Pendant le premier trimestre 2009, 146 tonnes d'opium, 6,5 tonnes d'héroïne, plus de 3 tonnes de morphine et 21 tonnes de résine de cannabis ont été saisies par les services iraniens de détection et de répression.

645. Le Pakistan reste une importante zone de transit pour les opiacés afghans, dans une moindre mesure toutefois que la République islamique d'Iran. Selon les responsables pakistanais, un tiers des opiacés illicites provenant d'Afghanistan est acheminé par le Pakistan. D'après les chiffres du Gouvernement, les quantités d'opiacés afghans saisies au Pakistan ont augmenté jusqu'en 2006. Le volume total d'opiacés saisis est passé de 25 tonnes équivalent héroïne en 2005 à 36,4 tonnes équivalent héroïne en 2006, soit une hausse de 46 %. Selon les dernières données officielles disponibles, les saisies d'opium ont augmenté de 77 % (de 15,4 tonnes en 2007 à 27 tonnes en 2008), mais les saisies d'héroïne et de morphine au cours de la même période ont reculé d'un tiers (les saisies d'héroïne sont passées de 2,8 tonnes à 1,9 tonne et les saisies de morphine de 10,9 tonnes à 7,3 tonnes).

646. La Turquie a fait état d'une augmentation du volume d'héroïne saisi: en 2008, il dépassait 15 tonnes, soit une hausse de 14 % par rapport aux 13,2 tonnes de 2007. En revanche, le volume d'opium saisi, après avoir atteint un niveau record de 519 kg en 2007, est tombé à 202 kg en 2008, accusant une baisse de 61 %. Les saisies de cocaïne réalisées en Turquie ont suivi une tendance à la hausse jusqu'en 2008: de 3 kg en 2003, elles sont passées à 40 kg en 2005, 77 kg en 2006 et 114 kg en 2007. En 2008, elles ont chuté à 105 kg.

647. Selon les estimations de l'UNODC, environ 121 tonnes d'héroïne et 293 tonnes d'opium ont transité par les pays d'Asie centrale en 2008; en effet, la plupart des opiacés produits et faisant l'objet de trafic dans le nord-est de l'Afghanistan sont passés en contrebande vers ces pays du fait de leur proximité et des liens ethniques solides qui les unissent. Les données officielles sur les saisies d'opiacés en 2008

montrent que les pays d'Asie centrale ont saisi 5,3 tonnes d'héroïne (près de 2 tonnes de plus qu'en 2007) et 4,5 tonnes d'opium (1,7 tonne de moins qu'en 2007). Ces saisies ont été en partie effectuées dans le cadre d'opérations conjointes comme l'opération Canal 2008 de l'OTSC, qui a permis de détecter 12 782 cas de trafic de drogues et de saisir plus de 25 tonnes de précurseurs et 30 tonnes de drogues illicites, dont 3,4 tonnes d'héroïne, 983 kg d'opium, 1,9 tonne de cannabis, 11,7 tonnes de résine de cannabis et 1,6 tonne de cocaïne.

648. Plusieurs saisies importantes d'opiacés (atteignant jusqu'à 500 kg chacune) ont été signalées par les services de détection et de répression du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Turkménistan. Le Tadjikistan reste le pays d'Asie centrale qui saisit les plus grosses quantités d'opiacés (53 % des saisies de la sous-région en 2008) et le point d'entrée de la plupart des opiacés passés en contrebande dans la sous-région. Les saisies d'héroïne dans la sous-région ont augmenté de 60 %, principalement en raison de la forte hausse des saisies au Kazakhstan (1,6 tonne d'héroïne saisie, soit une augmentation de 214 % par rapport à 2007) et en Ouzbékistan (1,5 tonne d'héroïne saisie, soit une augmentation de 207 % par rapport à 2007). Les saisies d'héroïne au Tadjikistan ont augmenté de 6 % par rapport à 2007, pour s'établir à 1,6 tonne en 2008. En revanche, dans la sous-région, les saisies d'opium ont diminué de 28 % (pour s'établir à 4,5 tonnes). Les plus grosses saisies d'opium réalisées dans la sous-région l'ont de nouveau été au Tadjikistan (1,7 tonne), puis au Turkménistan (1,5 tonne) et en Ouzbékistan (1 tonne). Les statistiques rendues publiques par le Gouvernement turkmène montrent que le volume total des drogues saisies en 2008 dépassait 2 tonnes, dont 245 kg d'héroïne, 261 kg de cocaïne, 1,5 tonne d'opium et 135 kg de cannabis et de résine de cannabis.

649. Les données officielles semblent indiquer que les quantités d'héroïne, d'opium et de cocaïne acheminées par le sud du Caucase augmentent. En 2008, 650 kg de drogues, dont 55 kg d'opium et 49 kg d'héroïne, ont été saisis en Azerbaïdjan. Le nombre des infractions de détention, d'abus et de trafic de drogues recensées dépassaient 1 670. Les opiacés provenant d'Afghanistan sont acheminés en Azerbaïdjan principalement par voies terrestre et ferroviaire depuis la République islamique d'Iran et les pays d'Asie centrale et sont destinés à la Fédération de Russie, à la Géorgie et aux pays d'Europe occidentale.

650. Le Moyen-Orient est devenu un marché pour les drogues illicites comme la cocaïne, dont il n'était encore jamais apparu qu'elle ait pu faire l'objet d'un abus à plus ou moins grande échelle dans la sous-région. Ainsi, la Jordanie fait face à une nouvelle situation en matière de contrebande de drogues: pendant les quatre premiers mois de l'année 2009, 25,4 kg de cocaïne provenant d'Amérique du Sud y ont été saisis, contre un total de 6,3 kg en 2008. Bien que, ces dernières années, seules de petites quantités de cocaïne et d'héroïne soient parvenues au Liban, principalement pour répondre à la demande locale, les autorités libanaises ont intercepté en 2008 61 kg de cocaïne et 14,5 kg d'héroïne, ce qui représente une hausse significative par rapport aux chiffres de 2007.

651. L'augmentation la plus importante des saisies de cocaïne en 2007 a été signalée dans les pays de la péninsule arabe (141 kg en 2007 contre 72 kg en 2006). La République arabe syrienne a fait état de 77 kg saisis en 2007 contre 2 kg en 2006.

652. Entourée, au nord et à l'est, de pays producteurs de drogues et, au sud et à l'ouest, de pays consommateurs de drogues, la Jordanie reste surtout une zone de transit de drogues illicites. La Direction jordanienne de la sécurité publique a noté que les quantités de drogues acheminées par le territoire national continuaient d'augmenter. Les drogues de prédilection des personnes arrêtées dans le pays pour détention de drogues sont le cannabis et l'héroïne, et la majorité des personnes arrêtées pour des infractions liées aux drogues sont âgées de 18 à 35 ans.

653. Selon les estimations de l'UNODC, la production de résine de cannabis en Afghanistan augmente depuis 2003. En 2007, la superficie totale des cultures de cannabis sur le territoire (70 000 ha) représentait plus du tiers de la superficie totale des cultures de pavot à opium. L'Organe reste préoccupé par la forte surproduction d'opiacés et la chute des prix des opiacés largement signalée, qui pourraient favoriser une réorientation en faveur de la culture et de la contrebande de cannabis. Cette évolution se manifeste par la progression des saisies de résine de cannabis au Pakistan, dont le total est passé de 93,5 tonnes en 2005 à 115,4 tonnes en 2006 (soit une augmentation de 23 %), et de 101 tonnes en 2007 à 135 tonnes en 2008 (soit une augmentation de 33 %).

654. Le cannabis demeure la drogue la plus couramment saisie en Asie centrale. Outre le fait que la

plante de cannabis pousse à l'état sauvage au Kazakhstan et au Kirghizistan, on découvre en Asie centrale de plus en plus d'envois de cannabis et de résine de cannabis provenant d'Afghanistan. Les services de détection et de répression des pays d'Asie centrale ont saisi plus de 33 tonnes de cannabis et plus d'une tonne de résine de cannabis en 2008. De même, en Turquie, la quantité de résine de cannabis saisie a augmenté de 23 % pour s'établir à 39,1 tonnes en 2008. Les autorités azerbaïdjanaises ont saisi 555 kg de cannabis et de résine de cannabis.

655. Le Liban n'est pas un grand pays producteur de drogues illicites. Néanmoins, les autorités libanaises ont fait état en 2008 d'une augmentation des cultures de cannabis, qui restent toutefois peu importantes, ainsi que d'une hausse de l'abus de drogues, en particulier chez les jeunes, en raison de la disponibilité accrue et du prix réduit de la plupart des drogues illicites. La police israélienne a signalé quelques arrestations d'agriculteurs qui cultivaient clandestinement du cannabis au moyen de techniques hydroponiques.

#### *Substances psychotropes*

656. En Turquie, les quantités de drogues synthétiques saisies, essentiellement de la MDMA ("ecstasy") et du Captagon (contenant principalement de l'amphétamine), ont augmenté jusqu'en 2005, année où 1,7 million de comprimés ont été saisis. Après 2005, les quantités d'"ecstasy" saisies en Turquie ont reculé d'environ 35 %, et la moyenne s'est située à un million de comprimés par an pendant la période 2005-2008. Il a par la suite été établi que la moitié des comprimés saisis n'étaient pas vraiment de l'"ecstasy" et contenaient de la méta-chlorophénylpipérazine et non de la MDMA. La quantité de comprimés de Captagon saisis en Turquie a également diminué d'environ 63 % en 2008, passant de 7,5 millions de comprimés en 2007 à 2,7 millions en 2008. Le Gouvernement turc a indiqué que cette baisse pouvait en partie s'expliquer par le manque de coopération avec les services de détection et de répression des pays voisins.

657. Les saisies de comprimés de Captagon de contrefaçon contenant de l'amphétamine se poursuivent principalement en Arabie saoudite, dans les Émirats arabes unis, en Jordanie et en République arabe syrienne. Le trafic et l'abus de Captagon de contrefaçon posent encore un sérieux problème dans les pays de la péninsule arabique, où le Captagon

semble être devenu la drogue de prédilection. En 2008, à l'échelle mondiale, les saisies d'amphétamine étaient pour la plupart effectuées au Moyen-Orient (73 % du total mondial) et dans les pays d'Europe occidentale (19 % du total mondial). Selon l'UNODC, la quantité de stimulants de type amphétamine saisis en Arabie saoudite, principalement sous forme de Captagon, a augmenté de 0,3 tonne en 2002 à 14 tonnes en 2007<sup>51</sup>. L'Organe est préoccupé par la forte augmentation des saisies de Captagon dans ce pays. Il prie instamment les autorités saoudiennes d'enquêter sur les raisons de cette augmentation et de prendre les mesures de surveillance et de contrôle appropriées.

658. Les comprimés de Captagon fabriqués illicitement dans les laboratoires d'Europe orientale sont acheminés en Asie occidentale depuis la frontière bulgare via la Turquie et la République arabe syrienne, par voies terrestre et maritime. Des opérations de détection et de répression des infractions en matière de drogue menées en coopération étroite par l'Arabie saoudite, la Bulgarie et la Turquie ont conduit à la saisie de près de 3 millions de comprimés de Captagon en 2008. La même année, l'Arabie saoudite a saisi 52 millions de comprimés contrefaits. Plusieurs autres pays de la sous-région ont fait état de hausses considérables des saisies de Captagon de contrefaçon depuis 2004.

659. Selon les autorités sanitaires iraqiennes, les préparations pharmaceutiques contenant du diazépam (Valium), substance placée sous contrôle, sont les drogues dont la population iraquienne fait le plus couramment abus. Le diazépam est disponible dans les établissements pénitentiaires et de santé de tout le pays. L'Organe demande aux autorités iraqiennes de prendre les mesures réglementaires voulues pour que la distribution des substances placées sous contrôle, en particulier du diazépam, se fasse toujours sous surveillance médicale et que leur délivrance se fasse selon une prescription médicale valable. En Jordanie, il serait fait abus de benzodiazépines. Le service de lutte contre le crime pharmaceutique du Ministère israélien de la santé, chargé de surveiller le détournement de médicaments sur ordonnance, enquête actuellement sur le commerce illicite de buprénorphine (Subutex) et

<sup>51</sup> *Amphetamines and Ecstasy: 2008 Global ATS Assessment* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.08.XI.12).

l'utilisation de fausses ordonnances pour obtenir du méthylphénidate.

#### *Précurseurs*

660. Le démantèlement de laboratoires clandestins de fabrication de drogues en Afghanistan s'est poursuivi: 69 sites de fabrication illicite d'héroïne ont été démantelés en 2008. Si les saisies d'anhydride acétique réalisées en 2008, soit 14 233 litres, sont en augmentation par rapport à 2007, elles représentent moins de 1 % de la quantité dont on estime qu'elle est utilisée pour la fabrication d'héroïne dans le pays. La nouvelle priorité étant de s'attaquer aux liens entre drogues et insurrection, des opérations faisant intervenir des unités militaires de la FIAS et de l'OTAN ont conduit, au premier semestre 2009, à la destruction de plus de 98 tonnes de précurseurs chimiques et de 27 laboratoires clandestins de fabrication de drogues illicites en Afghanistan. La Police afghane de lutte contre les stupéfiants a en outre indiqué avoir saisi 61 tonnes de précurseurs chimiques et détruit 74 laboratoires clandestins de transformation de l'opium.

661. La quantité d'anhydride acétique saisie en Turquie a augmenté de 250 % entre 2006 et 2007, pour s'établir à 13,3 tonnes. Cette tendance s'est inversée en 2008, année où les saisies n'ont pas atteint 5 tonnes au total.

### **5. Abus et traitement**

662. L'abus d'opiacés demeure un problème majeur en Afghanistan et dans les pays voisins. Pratiquement tous ces pays affichent des taux élevés d'abus de drogues. Par exemple, la République islamique d'Iran détient le taux d'abus d'opiacés le plus important au monde: plus de 2 millions de personnes y feraient abus d'opiacés, ce qui représente un taux de prévalence estimé à 2,8 %. Le Pakistan enregistre également un taux élevé d'abus d'opiacés: le taux estimatif d'abus de drogues chez les personnes âgées de 15 à 64 ans en 2006 était de 0,7 %. En 2008, le Gouvernement pakistanais a estimé le nombre d'usagers "lourds/problématiques" d'opioïdes à 628 000, dont 77 % d'héroïnomanes. Les taux d'abus de drogues sont analogues dans de nombreux pays d'Asie centrale, où l'héroïne, remplaçant le cannabis et l'opium, est devenue la drogue illicite la plus couramment consommée. En Asie centrale, l'incidence de la dépendance à l'héroïne chez les usagers de

drogues recensés atteint 50 % à 80 %, les taux les plus élevés ayant été signalés par le Tadjikistan et l'Ouzbékistan.

663. L'abus de drogues dans les pays d'Asie centrale prend des proportions alarmantes, essentiellement en raison de la forte augmentation de l'usage d'opiacés ces dernières années. En 2008, plus de 94 000 usagers de drogues étaient recensés dans les dispensaires des pays de la sous-région. Du fait de l'offre importante d'héroïne bon marché, les pratiques ont évolué, passant de l'usage d'opium et de cannabis à fumer à l'abus d'héroïne par injection et, dans une moindre mesure, à l'abus de certaines préparations à base d'opium. L'héroïne est la drogue la plus couramment consommée (70 % des usagers de drogues recensés), suivie du cannabis (15 %) et de l'opium (11 %).

664. L'abus de drogues demeure un grave problème dans le sud du Caucase. En Azerbaïdjan, les drogues de prédilection sont les opioïdes et le cannabis, suivis des sédatifs et des tranquillisants non prescrits. En 2008, 70 % des usagers de drogues âgés de 15 à 64 ans consommaient des opioïdes, 20 % du cannabis et 10 % des benzodiazépines; 10 % des adolescents faisaient abus d'opioïdes, 30 % de cannabis et 60 % de benzodiazépines. Fin 2008, 514 usagers de drogues par injection avaient contracté une hépatite ou le VIH, tandis que 26 des 48 décès liés aux drogues dans le pays étaient dus à l'abus de benzodiazépines. L'Organe prie le Gouvernement azerbaïdjanais de suivre de près cette situation inquiétante et d'accroître les ressources consacrées à la prévention et au traitement de l'abus de drogues, en particulier chez les jeunes.

665. Bien que les données sur l'abus de drogues au Moyen-Orient soient très limitées, il a été fait état d'une hausse de l'abus d'héroïne dans la sous-région, d'une diminution de l'âge de la première consommation de drogues et d'une augmentation des demandes de traitement. Toutefois, de nombreux pays du Moyen-Orient ne sont pas en mesure de recueillir et d'analyser des données sur l'abus de drogues. L'Organe encourage les gouvernements de ces pays à mener des enquêtes générales et des évaluations rapides de la situation en matière d'abus de drogues, et à prendre des mesures efficaces dans le domaine de la réduction de la demande.

666. Selon les autorités libanaises, le nombre d'hommes consommateurs de drogues est passé de 488 en 2001 à 1 381 en 2008, et le cannabis et la résine de

cannabis (“haschisch”) restent les drogues les plus couramment consommées, suivis de l’héroïne et, dans une moindre mesure, de la cocaïne.

667. En Israël, une enquête épidémiologique sur la prévalence de l’abus de drogues au sein de la population générale est menée tous les quatre ans. Les données pour 2008 montrent que, sur les 20 000 usagers problématiques de drogues, 60 % faisaient abus d’opioïdes par injection. Le taux signalé de VIH chez les usagers de drogues par injection était de 2 %. L’Autorité israélienne antidrogue gère des programmes de traitement visant à offrir des conseils, des services sanitaires et de la nourriture à certains segments de la population comme les femmes, les jeunes, les nouveaux immigrés et les sans-abri.

668. Selon des données officielles, 120 nouveaux cas d’infection à VIH ont été signalés en Afghanistan en 2008, portant ainsi le total national à 556. La transmission du virus est principalement liée à l’utilisation de matériel d’injection de drogues contaminé. L’Organe note que la Stratégie nationale de développement de l’Afghanistan a pour objectifs de maintenir le taux de prévalence du VIH au-dessous de 0,5 % de la population et de réduire les taux de mortalité et morbidité liés au VIH/sida d’ici à la fin de l’année 2010. Pour y parvenir, le Gouvernement s’appuie sur le Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour la période 2006-2010.

669. Selon le Ministère de la santé de la République islamique d’Iran, 19 435 cas d’infection à VIH/sida ont été relevés au total de janvier 1986 à mars 2009, dont près de 7 % concernaient des femmes. L’abus de drogues par injection reste le principal facteur de transmission du VIH dans le pays (78 %), même si la transmission par voie sexuelle joue un rôle de plus en plus important. Étant donné que 60 % de la population nationale (71 millions de personnes) est âgée de moins de 30 ans, l’Organe s’inquiète du risque de propagation de l’infection à VIH dans le pays.

670. Dans les pays d’Asie centrale, l’infection à VIH et d’autres infections à diffusion hématogène sont étroitement associées à l’abus de drogues par injection. Selon les estimations de l’UNODC (pour 2008), environ 100 000 personnes âgées de 15 à 64 ans feraient abus de drogues par injection au Kazakhstan; elles seraient 80 000 dans ce cas en Ouzbékistan, 25 000 au Kirghizistan et 15 000 au Tadjikistan. Dans les pays d’Asie centrale, le taux de prévalence de

l’abus de drogues par injection au cours de la vie se situe entre 68 % (en Ouzbékistan) et 95 % (au Kirghizistan). Dans cette tranche, 90 % à 99 % des usagers d’opiacés en ont consommé par injection au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

671. Les statistiques officielles communiquées par les gouvernements des pays d’Asie centrale faisaient état de 6 664 nouveaux cas d’infection à VIH en 2008, pour un total cumulé de 31 000 cas. Ce chiffre représente une augmentation de 24 % par rapport au total des cas recensés sur un an et une multiplication par 19 depuis 2000. Selon les dernières estimations d’ONUSIDA, en 2005, environ 52 000 personnes étaient atteintes du VIH/sida en Asie centrale et, selon l’UNODC, plus de 2 700 personnes en étaient décédées pendant la période 2006-2008. L’Organe prie instamment les gouvernements des pays d’Asie centrale et la communauté internationale de prendre rapidement des mesures pour mettre fin à cette redoutable épidémie de VIH/sida en se concentrant sur les usagers de drogues par injection.

## D. Europe

### 1. Principaux faits nouveaux

672. L’Organe note que le Gouvernement du Royaume-Uni a reclassé le cannabis en janvier 2009, ce qui veut dire que les affaires concernant cette substance sont soumises à des mesures de répression plus strictes. Cette décision tient au fait que des formes très puissantes de cannabis (“skunk” par exemple) dominent le marché des drogues illicites au Royaume-Uni. En février 2009, le Gouvernement du Royaume-Uni a rejeté la recommandation du Conseil consultatif sur l’abus de drogues de déclasser la MDMA (“ecstasy”) (voir par. 695 ci-dessous).

673. L’abus de certaines drogues apparaît stable ou en diminution dans certains pays européens. Des enquêtes nationales récentes semblent indiquer que la consommation de cannabis se stabilise dans de nombreux pays de la région. De même, les données les plus récentes confirment les informations selon lesquelles l’abus d’amphétamines et de MDMA (“ecstasy”) en Europe se stabilise, voire diminue, après avoir augmenté dans les années 1990. Les données communiquées par certains pays donnent à penser que des toxicomanes pourraient se détourner des

amphétamines et de l'“ecstasy” en faveur de la cocaïne. Ce pourrait être le cas au Danemark, en Espagne (dans une proportion limitée) et au Royaume-Uni.

674. L'Europe est un important marché pour le cannabis et elle serait la seule région où de l'herbe de cannabis est introduite en contrebande depuis d'autres régions. L'Europe occidentale reste le premier marché de résine de cannabis au monde. Le pays de la sous-région dans lequel les plus grandes quantités de résine de cannabis sont saisies est l'Espagne, suivie du Portugal et de la France. Cette résine provient essentiellement du Maroc et de pays d'Asie du Sud-Ouest, notamment d'Afghanistan.

675. En Europe occidentale, le nombre des saisies de cocaïne a nettement diminué, surtout dans les principaux ports d'entrée. Selon l'Organisation mondiale des douanes, l'essentiel de la cocaïne introduite en Europe occidentale provient de la République bolivarienne du Venezuela. L'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest restent utilisées par les trafiquants pour le stockage et le transit de la cocaïne, même si une diminution du volume total et du nombre des saisies de cocaïne a été notée.

676. En 2008, la cocaïne était acheminée en Europe essentiellement par bateau. Les envois de cocaïne en provenance de Colombie et d'Équateur étaient dissimulés dans du fret maritime à destination de l'Europe, principalement de la Croatie ainsi que des Pays-Bas et du Monténégro. Le nombre croissant d'envois de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud vers les pays d'Europe orientale révèle une tendance relativement nouvelle du trafic de cette substance, qui est de plus en plus souvent introduite clandestinement en Europe occidentale par la route des Balkans, traditionnellement utilisée pour la contrebande d'opiacés.

677. Le marché illicite d'opiacés dans les pays d'Europe orientale a continué de s'étendre. En 2008, il a été fait état d'une hausse de l'abus d'opiacés dans la plupart des pays de cette sous-région, en particulier en Albanie, au Bélarus, en Croatie, en Fédération de Russie et en République de Moldova, ainsi que dans les pays situés sur la route des Balkans.

678. C'est au Royaume-Uni, en Italie, en France et en Allemagne (dans l'ordre décroissant) que la majeure partie des saisies d'héroïne a été réalisée en Europe.

Les envois d'héroïne à destination de l'Europe occidentale sont expédiés principalement des Pays-Bas, mais aussi de la Turquie, de la Belgique et du Pakistan. L'héroïne en provenance d'Europe centrale et orientale est de plus en plus fréquemment acheminée en Europe occidentale par voie aérienne. Bien que le volume des saisies d'opium ait récemment augmenté, il reste inférieur à celui des saisies d'héroïne.

## 2. Coopération régionale

679. L'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et le Service fédéral de contrôle des drogues de la Fédération de Russie ont engagé en novembre 2008 la deuxième phase de l'opération Canal 2008, avec la participation de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan. L'objectif de cette opération était d'élaborer un système de sécurité collective renforcée pour prévenir le trafic de drogues en provenance d'Afghanistan et l'entrée de précurseurs chimiques dans les pays d'Asie centrale et en Afghanistan. Des représentants des services de détection et de répression d'Afghanistan, d'Azerbaïdjan, de Bolivie, de Colombie, d'Espagne, d'Estonie, des États-Unis, de Finlande, d'Italie, de Lettonie, de Lituanie et de Pologne y ont pris part. Cette opération conjointe a permis de saisir plus de 18,7 tonnes de drogues, dont plus de 2,4 tonnes d'héroïne, 1,6 tonne de cocaïne, 7,3 tonnes de résine de cannabis, 6,8 tonnes d'herbe de cannabis et 20,8 tonnes de précurseurs chimiques.

680. En décembre 2008, de hauts responsables de la lutte contre les drogues à l'échelle internationale se sont réunis à Vienne pour coordonner les efforts visant à endiguer l'offre de drogues illicites en provenance d'Afghanistan. Cette réunion a été organisée par l'UNODC dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris, dont l'objectif est de lutter contre le trafic et l'abus d'opiacés afghans. Les sujets spécifiques abordés lors de la réunion ont été la détection et la répression en matière de drogues, les mouvements financiers liés à la production et au trafic d'opiacés afghans, la prévention et le traitement de la toxicomanie et de l'épidémie d'infection à VIH en Afghanistan et dans les pays voisins, et le trafic de précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne.

681. Le Conseil de l'Union européenne a approuvé le Plan d'action “drogue” de l'Union européenne (2009-

2012) en décembre 2008. Il s'agit du second de deux plans d'action consécutifs visant à appliquer la stratégie antidrogue de l'Union européenne pour la période 2005-2012 approuvée en 2004. Cette stratégie est axée sur deux domaines clés de la politique antidrogue, à savoir la réduction de la demande et la réduction de l'offre de drogues, et elle est complétée par trois thèmes transversaux: la coordination; la coopération internationale; et l'information, la recherche et l'éducation. Le Plan d'action met l'accent sur cinq priorités: réduire la demande de drogues; réduire l'offre de drogues; améliorer la coopération internationale; mieux faire comprendre le problème; et améliorer la coordination et la coopération, et sensibiliser le public.

682. La seizième Conférence des maires des villes européennes contre la drogue et la deuxième Conférence mondiale des maires se sont tenues à Göteborg (Suède) en février 2009. Le principal objet de cette conférence conjointe était de soutenir plus fermement les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues avant le segment de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenue en mars 2009.

683. Le 27 mars 2009, une conférence spéciale sur l'Afghanistan, organisée dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, s'est tenue à Moscou. Les participants ont débattu de l'impact que la situation en Afghanistan avait sur les pays voisins et recensé les moyens de combiner les efforts déployés contre le trafic de drogues et contre la criminalité organisée ayant leur origine dans ce pays. La conférence était consacrée à la lutte antidrogue et à la recherche de solutions à la situation préoccupante de l'Afghanistan en matière de drogues. Un point important inscrit à l'ordre du jour était la proposition de la Fédération de Russie tendant à appeler la communauté internationale à se concerter davantage en vue de renforcer les ceintures de sécurité autour de l'Afghanistan. Vingt pays et huit organisations internationales étaient représentés à la conférence.

684. L'OEDT a organisé à Lisbonne, en mai 2009, une conférence sur le thème "Identifier les besoins en information de l'Europe en vue d'une politique antidrogue efficace", qui a réuni quelque 300 responsables politiques, chercheurs et praticiens d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Les participants ont fait le bilan des progrès accomplis

dans le cadre de la politique antidrogue européenne, examiné les futures questions clés en matière de lutte antidrogue en Europe et débattu du possible impact de ces questions sur le besoin d'informations.

685. Les représentants de 33 pays ont participé à la huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, tenue à Vienne en juin 2009. Les participants ont examiné les tendances, les stratégies et les mesures efficaces pour lutter contre le trafic, l'importance des informations pour le démantèlement des organisations de trafiquants et l'influence d'Internet et des autres médias électroniques sur le trafic de drogues.

686. L'Organe se félicite de la tenue du Sommet mondial Livestrong contre le cancer, à Dublin en août 2009. Ce sommet, qui a fait date, a rassemblé des dirigeants du monde entier, des représentants de l'industrie et d'organisations non gouvernementales et des particuliers venus manifester leur engagement collectif en faveur de la lutte contre le cancer dans le monde. Plusieurs institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), étaient également représentés par de hauts responsables.

687. L'Organe prend note des travaux du Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, qui s'est réuni en 2009 pour préparer un projet de convention sur ce sujet.

688. En Europe occidentale, plusieurs opérations conjointes de détection et de répression ont permis d'intercepter de grandes quantités de drogues illicites. Ces opérations ont nécessité une étroite coopération avec des organismes européens tels que le Centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants (MAOC-N), équipe spéciale intergouvernementale créée pour prévenir le trafic de drogues par voie maritime.

### **3. Législation, politique et action à l'échelle nationale**

689. En Finlande, la loi sur les stupéfiants n° 373/2008 est entrée en vigueur en septembre 2008. Elle aligne la législation finlandaise relative à la lutte contre les drogues sur les réglementations européennes

correspondantes et vise à renforcer l'action en la matière par le biais d'une coopération accrue entre les autorités nationales. Elle énonce les principes essentiels de la lutte contre les drogues et vise toutes les substances placées sous contrôle en vertu de la Convention de 1961, de la Convention de 1971 et de la Convention de 1988. La loi interdit la culture du cocaïer, du khat et des champignons à psilocybine, ainsi que celle du pavot à opium, du chanvre et des cactus contenant de la mescaline à des fins toxicomaniaques ou comme matière première pour la fabrication de drogues.

690. En novembre 2008, une série de référendums a été organisée en Suisse pour décider de la politique antidrogue nationale. Les votants se sont déclarés favorables à la prescription d'héroïne aux toxicomanes à titre permanent mais ils ont rejeté la dépénalisation du cannabis.

691. Au Monténégro, l'Action stratégique nationale contre les drogues (2008-2012), accompagnée du Plan d'action 2008-2009, a été adoptée. Ce document comporte des mesures complètes de réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites dans le pays. Le service national de lutte contre les drogues coordonne les activités visant à réduire l'expansion de l'abus de drogues, en particulier chez les jeunes, et à accroître les possibilités de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes.

692. En janvier 2009, le Gouvernement néerlandais a créé un comité consultatif sur la politique antidrogue chargé d'examiner la politique nationale dans ce domaine. Dans les conclusions qu'il a présentées en juin 2009, le comité a estimé que la politique nationale antidrogue atteignait son objectif consistant à limiter les dommages des drogues sur la santé de ceux qui en consommaient. Il a en outre recensé les domaines, dont l'usage de drogues parmi les mineurs, dans lesquels des changements urgents étaient nécessaires. Un mémorandum sur la politique antidrogue s'appuyant partiellement sur les recommandations du comité devrait être publié.

693. En février 2009, le Gouvernement roumain a réorganisé le Département pharmaceutique du Ministère de la santé en créant une Direction générale des stratégies et de la politique pharmaceutique chargée notamment de superviser le système national de distribution des stupéfiants et des substances psychotropes et les activités de contrôle de la

fabrication, de l'exportation et de l'importation de substances placées sous contrôle. L'Organe encourage le Gouvernement à continuer d'améliorer le mécanisme de contrôle de la fabrication et de la distribution des stupéfiants et des substances psychotropes utilisés à des fins médicales et scientifiques.

694. En Espagne, la stratégie nationale de lutte contre la drogue pour la période 2009-2016, adoptée par le Conseil des ministres en janvier 2009, a été publiée dans le *Boletín oficial del Estado* en février 2009. Ses objectifs sont de repousser l'âge de la première consommation de drogue, de réduire la consommation de drogues licites et illicites, de garantir une assistance de qualité à toutes les personnes directement ou indirectement touchées par l'abus de drogues, de réduire ou de limiter les conséquences, en particulier sur la santé, de l'abus de drogues, de faciliter l'intégration dans le processus de réadaptation par le biais de la formation, par exemple, et d'accroître l'efficacité des mesures visant à réglementer l'offre licite et à réprimer la demande illicite de substances psychotropes. Cette stratégie a aussi pour objectif d'optimiser la coordination et la coopération aux niveaux national, régional et international. Ses principaux volets sont la prévention, la réduction de l'offre et la formation. Elle comprend également un volet évaluation devant permettre de déterminer si elle atteint ses buts et de proposer des mesures correctives.

695. En février 2009, le Conseil consultatif sur l'abus de drogues du Royaume-Uni a publié un rapport sur la MDMA ("ecstasy") dans lequel il examinait la nocivité de cette substance et sa classification en vertu du Misuse of Drugs Act (loi sur l'usage impropre des drogues) de 1971. Ce rapport comportait 13 recommandations à l'intention du Gouvernement, dont 11 ont été acceptées. Le Gouvernement a toutefois rejeté la recommandation tendant à ce que la MDMA ne soit plus soumise à un contrôle aussi strict, arguant que cela risquait d'avoir des conséquences néfastes sur les pratiques de consommation et sur les attitudes et qu'une modification de la classification pourrait encourager les groupes criminels organisés à développer le trafic international de cette substance. Le Gouvernement a également rejeté la recommandation tendant à envisager la mise en place d'un dispositif national qui permettrait de tester la MDMA pour l'usage individuel, au motif que cela pouvait brouiller les messages selon lesquels la MDMA était nocive et

ne devait pas être consommée. L'Organe se félicite des décisions prises par le Gouvernement britannique.

696. En mars 2009, le Gouvernement serbe a adopté la Stratégie nationale de soins palliatifs, qui porte sur l'utilisation d'opioïdes pour soulager la douleur. Un objectif important de cette stratégie est la révision des lois nationales qui réglementent les soins palliatifs en Serbie.

697. En avril 2009, le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a créé une agence des médicaments et des produits médicaux, conformément à la loi sur les médicaments et les produits médicaux entrée en vigueur en juillet 2008. Cette loi s'applique aux produits médicaux contenant des stupéfiants et des substances psychotropes, ainsi qu'aux précurseurs chimiques utilisés dans leur fabrication. Elle couvre en outre des questions telles que les prescriptions en matière de licence, la teneur maximale autorisée de substances dans les médicaments, la qualité des drogues qui passent les frontières, les modes de fabrication, l'utilisation du matériel, le transport et la documentation nécessaire pour le transport. Cette nouvelle loi devrait renforcer le contrôle du mouvement des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs dans le pays.

698. En mai 2009, la chambre basse du Parlement allemand s'est prononcée en faveur d'une loi qui autorise la délivrance de diamorphine (héroïne fabriquée à des fins pharmaceutiques) aux grands toxicomanes qui n'ont pas réagi à d'autres formes de traitements. Cette loi s'appuie sur les résultats d'une étude qui a été menée par le Ministère de la santé auprès de personnes très fortement dépendantes aux opiacés et qui compare leur réaction au traitement par l'héroïne avec leur réaction au traitement par la méthadone. Les résultats ont montré que le traitement par la diamorphine était une réussite en termes d'état de santé général de la personne, d'abstinence, de réduction de l'abus de drogues et de réinsertion sociale. Entre 1 500 et 3 000 toxicomanes vont en bénéficier. Le traitement à base d'héroïne est également proposé dans quelques autres pays d'Europe occidentale.

699. Au Royaume-Uni, un module d'enseignement sur l'usage impropre de substances a été élaboré et est désormais mis en place dans toutes les facultés de médecine d'Angleterre. L'un des principaux objectifs est de faire en sorte que les médecins puissent

contribuer à prévenir l'usage impropre de substances et à prendre en charge la dépendance aux substances. Ce module vise également à permettre aux facultés d'aider les étudiants en médecine et futurs médecins à prendre conscience des risques que présente l'usage impropre de substances pour leur propre santé, pour l'exercice de la médecine et en termes de déontologie, et de promouvoir l'offre à la population de soins et d'une protection adéquats.

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

##### *Stupéfiants*

700. La plante de cannabis est cultivée illicitement dans de nombreux pays européens. L'Albanie, la Bulgarie et la Serbie comptent désormais parmi les principaux pays d'Europe orientale où elle est cultivée illicitement. En 2009, comme en 2008, l'Office fédéral allemand de police criminelle a signalé que la culture illicite du cannabis, en extérieur comme en intérieur, s'était intensifiée. Plus de 500 sites de culture illicite, allant des petites installations en intérieur aux grandes plantations en extérieur, ont été découverts en Allemagne en 2008. En Suisse, où la culture illicite du cannabis est importante, la superficie totale des cultures illicites et le nombre d'installations de production illicite à petite échelle ont diminué. Aux Pays-Bas, l'intensification des efforts de détection et de répression contre la culture illicite de plantes de cannabis aurait contribué à une baisse de la qualité et à une augmentation des prix du cannabis sur le marché intérieur. Si les sites européens de culture du cannabis semblent être la source d'une proportion croissante de l'herbe de cannabis que l'on trouve en Europe, de grosses quantités d'herbe continuent d'être acheminées en contrebande dans la région. L'Europe est la seule région du monde dans laquelle des quantités importantes d'herbe de cannabis provenant d'autres régions, comme l'Afrique ou l'Asie, sont introduites clandestinement.

701. Le cannabis albanais est acheminé en contrebande par voie terrestre suivant un itinéraire qui traverse l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Bulgarie pour rejoindre la Turquie, ou suivant un autre itinéraire passant par la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, la Slovénie et les pays d'Europe occidentale. Des cultures illicites de cannabis ont également été signalées en Fédération de Russie, en République de Moldova et en Ukraine;

environ la moitié du cannabis cultivé dans ces pays est destinée au marché intérieur.

702. L'Europe occidentale reste le plus important marché de résine de cannabis au monde. Chaque année, l'Espagne réalise plus de 70 % des saisies de résine de cannabis déclarées en Europe occidentale et centrale, et elle est à l'origine du plus gros volume de saisies qui soit dans le monde (628 tonnes en 2008). La quantité de résine de cannabis saisie a augmenté dans certains pays européens: au Portugal, par exemple, 61 tonnes de cette substance ont été saisies en 2008. S'agissant des envois de résine de cannabis, la destination européenne la plus souvent citée est la France, suivie des Pays-Bas, de la Belgique, du Portugal et de l'Italie.

703. Le trafic de résine de cannabis, bien que limité dans la plupart des pays d'Europe orientale, est légèrement plus répandu en Fédération de Russie. En 2008, la quantité totale de résine saisie dans ce pays, le plus souvent dans des véhicules ou à bord de trains, était de 329 kg. L'essentiel de la résine de cannabis introduite clandestinement en Europe provient toujours du Maroc ou de pays d'Asie centrale.

704. Le trafic d'herbe de cannabis demeure important en Europe orientale et en Europe centrale. L'essentiel de l'herbe produite dans ces sous-régions provient d'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la République de Moldova, de Serbie et d'Ukraine. En Albanie, plus de 145 000 plantes de cannabis ont été éradiquées au cours de 360 opérations environ et plus de 3 941 kg d'herbe de cannabis ont été saisis en 2008. En Croatie, 220 kg d'herbe et 4 kg de résine ont été saisis en 2008. En Bosnie-Herzégovine, plus de 57 kg d'herbe de cannabis ont été saisis dans le cadre de 686 opérations en 2008. En Bulgarie, le Gouvernement a indiqué que 14 806 kg de plantes de cannabis avaient été détruits et 1 026 kg d'herbe de cannabis saisis en 2008. L'Organe exhorte les gouvernements des pays d'Europe orientale et centrale à intensifier encore leurs efforts de lutte contre le trafic de cannabis.

705. La quasi-totalité des saisies de cocaïne réalisées en dehors des Amériques continuent de l'être en Europe. En 2008, la quantité de cocaïne saisie en Europe a considérablement diminué par rapport aux années précédentes, caractérisées par des saisies records. Cette baisse considérable s'explique d'abord par le fait qu'il y a eu moins de saisies au Portugal et en Espagne, deux des principaux points d'entrée de

cette drogue, pendant deux années consécutives. Elle pourrait aussi être le résultat des récents changements intervenus dans les itinéraires empruntés pour introduire clandestinement la cocaïne dans ces pays.

706. La contrebande de cocaïne via les pays d'Europe orientale a beaucoup augmenté ces dernières années. Les plus importantes saisies de 2008 ont été celle de 381 kg de cocaïne réalisée dans le port de Koper, en Slovénie, et celle de 163 kg (poids brut) de cocaïne liquide réalisée par les douanes slovaques.

707. En février 2008, les services de détection et de répression slovaques ont découvert 164 kg de cocaïne dans des bouteilles de vin expédiées d'Amérique du Sud via l'Allemagne, mettant ainsi au jour un nouveau mode opératoire des trafiquants de cocaïne. L'Organisation mondiale des douanes a indiqué que la cocaïne avait été dissoute pour former un fluide visqueux, puis versée dans plusieurs bouteilles déclarées comme contenant du vin rouge.

708. La cocaïne sous forme de "crack" reste marginale en Europe occidentale. La quantité de "crack" saisie en Allemagne a toutefois augmenté, passant de près de 5 kg en 2007 à environ 8 kg en 2008. L'essentiel de ces saisies (96 %) a été effectué à Hambourg.

709. Les saisies d'héroïne ont augmenté en Europe occidentale en 2007 et en 2008. L'augmentation de ces saisies dans l'ensemble de l'Europe s'expliquerait par le fait que l'Europe du Sud-Est et l'Europe orientale seraient utilisées comme zones de transit pour les opiacés à destination de l'Europe occidentale et centrale. En Europe, la plupart des saisies d'héroïne ont été réalisées en Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni. En 2008, la quantité d'héroïne saisie en Allemagne a baissé de 53 %. Le Royaume-Uni, l'Italie, la France, l'Allemagne et la Norvège (dans l'ordre décroissant) étaient les principaux pays de destination des envois d'héroïne introduits en Europe occidentale. L'héroïne est envoyée par cargaisons de 50 à 1 000 kg.

710. Presque toute l'héroïne que l'on pouvait trouver sur les marchés d'Europe orientale provenait d'Afghanistan. La Turquie reste le point de départ de la route des Balkans, empruntée pour introduire clandestinement de l'héroïne en Europe. En outre, de l'héroïne continue d'être passée en contrebande par la "route de la soie", via l'Asie centrale, vers la Fédération de Russie, pays dans lequel elle est

consommée ou, dans une moindre mesure, à partir duquel elle est acheminée illicitement vers d'autres États membres de la CEI.

711. La contrebande d'héroïne se fait essentiellement en voiture ou en train. Selon l'Organisation mondiale des douanes, aucune saisie d'héroïne n'a été réalisée le long des itinéraires de trafic aérien d'Europe orientale et centrale en 2008. Les connexions ferroviaires entre la Fédération de Russie et les pays situés plus à l'ouest (Biélarus, Pologne et Ukraine) sont de plus en plus utilisées pour introduire clandestinement de l'héroïne en Europe occidentale. Selon certaines informations, l'héroïne serait de plus en plus souvent passée illicitement en Europe occidentale par voie aérienne depuis les pays d'Europe orientale et centrale: plus de 90 saisies d'héroïne, portant sur 637 kg au total, ont été réalisées dans les grands aéroports d'Europe occidentale en 2008.

712. En 2008, 92 % de toutes les saisies d'opiacés réalisées dans les pays d'Europe orientale et centrale portaient sur de l'héroïne. En Fédération de Russie, c'était environ 42 %. En Europe orientale et centrale, il a été fait état d'importantes saisies d'héroïne en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Grèce, en Roumanie et en Slovaquie. Les saisies d'héroïne réalisées en Pologne, en Serbie et en Ukraine ont diminué en 2008 par rapport à l'année précédente. En 2008, les services de détection et de répression bulgares ont pour la première fois intercepté des envois d'héroïne: ce sont ainsi quatre envois, totalisant 422 kg, qui ont été saisis non sur la traditionnelle route des Balkans, mais sur un itinéraire partant de la République islamique d'Iran pour traverser l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, qu'il quitte à Poti pour rejoindre Burgas, en Bulgarie, par la mer Noire, en ferry.

713. Dans les pays d'Europe occidentale, le volume total des saisies d'opium était nettement inférieur à celui des saisies d'héroïne. La plus importante quantité d'opium saisie a été signalée en Suède.

#### *Substances psychotropes*

714. Selon l'UNODC, la quantité d'amphétamine saisie en Europe orientale a nettement augmenté, passant de 24 kg en 2007 à 129 kg en 2008. Plus de 77 % des saisies d'amphétamine réalisées en Europe orientale en 2008 ont eu lieu en Pologne. Plus de

100 kg d'amphétamine ont été saisis par les autorités bulgares, et 15 kg par les autorités croates en 2008.

715. En Europe, le volume des saisies d'amphétamine a augmenté de 40 %, pour atteindre 8,2 tonnes en 2007. Cette quantité, la plus importante jamais enregistrée sur le continent, représentait plus d'un tiers du total mondial de 2007. Cette hausse était due principalement aux saisies réalisées en Europe occidentale et en Europe centrale, celles-ci représentant ensemble plus de 90 % du total européen, pour la première fois depuis 2002. C'est aux Pays-Bas que la plus importante augmentation a été signalée, avec 2,8 tonnes d'amphétamine saisies en 2007, soit plus de quatre fois la plus grande quantité jamais saisie par un pays européen. Le volume des saisies d'amphétamine a également augmenté en Allemagne, en France et en Norvège, mais a baissé en Suède.

716. En Allemagne, les saisies d'amphétamine et de méthamphétamine ont augmenté, pour atteindre un total de 1 283 kg en 2008. Les autorités allemandes ont signalé que l'amphétamine dont l'origine était connue provenait très majoritairement des Pays-Bas. De l'amphétamine était également passée en contrebande depuis la Belgique, la Pologne ou, dans une moindre mesure, la République tchèque.

717. Jusqu'à présent, la fabrication illicite de méthamphétamine était souvent le fait de petits groupes d'individus qui s'y livraient principalement pour satisfaire leurs propres besoins. Bien que cela soit toujours vrai, l'OEDT a noté un niveau accru de professionnalisation de la fabrication illicite (et du trafic) de méthamphétamine, ainsi que la possible implication de groupes criminels organisés. Compte tenu de la capacité des processus de production illicite modernes, cette nouvelle tendance pourrait se traduire par une plus grande disponibilité de la méthamphétamine sur les marchés illicites européens. Il est récemment apparu que la production de méthamphétamine et la fabrication de comprimés se développaient, ce qui pourrait indiquer une augmentation de la taille des sites de fabrication.

718. Bien que les saisies de méthamphétamine réalisées en Europe soient minimales par rapport à celles effectuées en Amérique du Nord ou en Asie et l'Est et du Sud-Est, elles sont passées de 187 kg en 2006 à 390 kg en 2007. L'augmentation la plus importante a été enregistrée par la Norvège, mais les saisies de méthamphétamine ont également progressé en Lituanie

et en Suède. En Belgique et aux Pays-Bas, les toutes premières saisies de cette substance ont été signalées en 2007. En Allemagne, les saisies sont réalisées principalement dans les zones qui jouxtent la République tchèque.

719. Les saisies de MDMA (“ecstasy”) ont diminué en Europe occidentale en 2008, ce qui est principalement dû au fait que cette drogue est de plus en plus fabriquée dans les pays où elle est consommée, que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord et en Asie du Sud-Est. La MDMA saisie dont l’origine ou l’itinéraire de transit sont connus provient en majeure partie des Pays-Bas. La deuxième source d’approvisionnement reste la Belgique. Comme dans le cas de l’amphétamine, les comprimés de MDMA ont souvent été saisis alors qu’ils étaient acheminés vers l’Europe méridionale et orientale.

720. Selon Europol, la fabrication illicite de méthamphétamine a lieu principalement dans des pays d’Europe centrale et orientale, en particulier en République tchèque et en Fédération de Russie. En 2008, 96 % des laboratoires clandestins de méthamphétamine démantelés en Europe (soit 457) l’ont été en République tchèque. La Fédération de Russie a signalé le démantèlement de 137 sites de fabrication de cette substance. Quatre sites de ce type ont aussi été démantelés en Slovaquie, et trois autres en Pologne.

721. En Europe, les saisies de MDMA (“ecstasy”) sont restées faibles en 2008 puisqu’elles se sont établies à 63 kg. La plus importante opération, qui a permis de saisir 56 kg d’“ecstasy”, a été réalisée par les autorités bulgares.

#### *Précurseurs*

722. Selon l’UNODC, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Monténégro et la Serbie sont en passe de devenir des pays de fabrication illicite d’amphétamine. Dans les pays d’Europe orientale, les saisies de précurseurs de l’amphétamine ont augmenté ces dernières années. Selon les informations transmises à l’Organe, de très grosses saisies de P-2-P ont été signalées en Pologne (241 litres au total), en Fédération de Russie (194 litres), en Estonie (96 litres) et en Bulgarie (32 litres) en 2007.

723. Les trafiquants ont continué de chercher à s’approvisionner en anhydride acétique dans les pays

européens. D’importantes quantités de cette substance ont encore été saisies dans les États membres de l’Union européenne. Les enquêtes ont révélé que les envois saisis avaient été détournés du commerce légitime au sein de l’Union européenne (pour plus de détails, voir le rapport de l’Organe pour 2009 sur l’application de l’article 12 de la Convention de 1988)<sup>52</sup>.

#### *Substances non placées sous contrôle international*

724. Le khat, qui n’est pas placé sous contrôle international, est souvent introduit clandestinement en Europe via les Pays-Bas et le Royaume-Uni, où il n’a pas été placé sous contrôle national, pour être ensuite expédié vers d’autres pays européens. D’importantes quantités de cette substance (plus de 100 kg) ont été saisies en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Italie, en Norvège, en Suède et en Suisse. En 2008, les autorités estoniennes ont saisi du khat pour la première fois.

725. L’abus de khat est rarement constaté en Europe. Le khat est consommé presque exclusivement par les communautés de migrants de Finlande, du Royaume-Uni, de Suède et d’autres pays de la région

726. En mai 2009, le Gouvernement tchèque a adopté un amendement à la loi sur les substances toxicomanogènes en vertu duquel la benzylpipérazine a été placée sous contrôle national. Cet amendement devrait permettre de renforcer le contrôle du mouvement des substances psychotropes et des précurseurs dans le pays.

### **5. Abus et traitement**

727. Si la résine de cannabis reste la drogue dont l’abus est le plus courant en Europe, l’abus de produits contenant de l’herbe de cannabis a augmenté ces dernières années. Selon l’OEDT, la prévalence annuelle moyenne de l’abus de cannabis chez les

<sup>52</sup> *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2009 sur l’application de l’article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.10.XI.4).

Européens âgés de 15 à 64 ans est de 6,8 % (soit plus de 23 millions de personnes). Les chiffres nationaux varient de 0,8 à 11,2 %, la plus faible prévalence étant signalée à Malte, puis en Bulgarie, en Grèce et en Suède, tandis que la plus élevée l'est en Italie, puis en Espagne, en République tchèque et en France. La prévalence de l'abus de cannabis au cours de la vie s'élève à 21,8 % (soit plus de 71 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans), les estimations nationales variant entre 1,7 et 36,5 %. Le plus faible taux de prévalence au cours de la vie a été enregistré en Roumanie, puis à Malte, en Bulgarie et à Chypre, tandis que le taux le plus élevé l'a été au Danemark, puis en France, au Royaume-Uni et en Italie.

728. En Europe, l'abus de cannabis semble se stabiliser ou diminuer dans un certain nombre de pays. L'intensification des efforts de prévention et la meilleure disponibilité d'informations sur les risques que cet abus présente pour la santé pourraient y avoir contribué. Au Royaume-Uni, une tendance nettement décroissante a été constatée au fil des années; en Angleterre et au pays de Galles, par exemple, la prévalence de l'abus de cannabis chez les personnes âgées de 16 à 59 ans, qui s'établissait à 10,9 % au cours de la période 2002-2003, a chuté à 7,9 % en 2008-2009. En Espagne, la prévalence de l'abus de cannabis chez les élèves du secondaire âgés de 14 à 18 ans a également baissé, passant de 25,1 % (niveau record) en 2004 à 20,1 % en 2008. Ces données, ainsi que d'autres, indiquent qu'un renversement de la tendance fortement croissante qui a marqué la période 1993-2003 a été amorcé. Les résultats du Projet européen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et d'autres drogues (enquête ESPAD), qui ne montrent de hausse de l'usage récent de cannabis dans aucun pays européen entre 2003 et 2007, le confirment.

729. Les résultats de l'enquête ESPAD, publiés en mars 2009, révèlent qu'en moyenne 23 % des élèves de sexe masculin âgés de 15 et 16 ans et 17 % des élèves de sexe féminin du même âge ont essayé des drogues illicites au moins une fois au cours de leur vie. Les chiffres de la consommation de drogues illicites continuent de varier considérablement d'un pays à l'autre. En République tchèque, presque la moitié des jeunes scolarisés (46 %) ont indiqué avoir consommé des drogues illicites, contre 8 % ou moins à Chypre, en Finlande, en Norvège, en Roumanie et en Suède.

730. En Europe, la grande majorité des élèves ayant déclaré avoir essayé des drogues illicites avaient consommé du cannabis. Dix-neuf pour cent ont dit avoir consommé au moins une fois au cours de leur vie du cannabis; suivaient la MDMA ("ecstasy"), la cocaïne ou les amphétamines (environ 3 %). Le LSD, la cocaïne sous forme de "crack" et l'héroïne étaient moins souvent consommés. Les plus fortes prévalences de la consommation d'"ecstasy" au cours de la vie (6 à 7 %) ont été enregistrées en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie, au Royaume-Uni (île de Man) et en Slovaquie.

731. L'abus de cocaïne semble être concentré dans quelques pays d'Europe occidentale, et il est relativement faible dans la plupart des autres pays européens. Une baisse de l'abus de cocaïne a été signalée en Espagne et au Royaume-Uni. En Espagne, où le niveau d'abus de cette substance est élevé, la consommation au cours de la vie, au cours de l'année et au cours du mois écoulé chez les élèves du secondaire âgés de 14 à 18 ans a baissé; ainsi, la prévalence de l'abus de cocaïne au cours de l'année chez les élèves du secondaire a chuté de 7,2 % en 2004 (un niveau record) à 3,6 % en 2008. Au Royaume-Uni, les données de l'Angleterre et du pays de Galles indiquent également une légère baisse de la prévalence de la consommation de cocaïne au cours de l'année. Une baisse ou une stabilisation de l'abus de cocaïne a aussi été signalée en Allemagne, en Autriche et en Suisse, alors que la France et l'Irlande ont fait état d'une augmentation.

732. L'abus d'héroïne semble relativement stable dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Une étude sur l'abus de cette substance a toutefois révélé chez les jeunes de 17 ans en France une augmentation de la prévalence de la consommation d'héroïne au cours de la vie, passée de 0,7 % en 2005 à 1,1 % en 2008.

733. Selon l'UNODC, le nombre de consommateurs d'opiacés en Europe orientale se situerait entre 2 et 2,5 millions. Le *Rapport mondial sur les drogues 2009* indique que la Fédération de Russie est le premier marché d'opiacés de la région, avec environ 1,68 million de consommateurs; le deuxième est l'Ukraine, avec 323 000 à 423 000 consommateurs selon les estimations. En 2008, l'abus d'opiacés aurait augmenté dans la plupart des pays d'Europe orientale, en particulier en Albanie, au Bélarus, en Croatie, en

Fédération de Russie et en République de Moldova, ainsi que dans les pays situés sur la route des Balkans.

734. Selon le Service fédéral de contrôle des drogues de la Fédération de Russie, le pays compte 2,5 millions de toxicomanes et plus de 5,1 millions de consommateurs de drogues autres que l'héroïne, soit presque le double des chiffres de l'année 2002. C'est l'abus d'héroïne et d'autres opiacés qui prédomine. Le Service fédéral de contrôle des drogues estime que 10 000 héroïnomanes décèdent de surdose chaque année. Près de 65 % des nouveaux cas d'infection à VIH détectés en Fédération de Russie sont liés à l'abus de drogues par injection.

735. Ces cinq dernières années, selon les informations communiquées, les demandes de traitement liées à l'abus de méthamphétamine ont augmenté en République tchèque et en Slovaquie. Dans le premier de ces pays, 61 % des personnes traitées pour abus de drogues ont indiqué consommer principalement de la méthamphétamine. Les consommateurs de cette substance représentent environ les deux tiers de tous les consommateurs problématiques de drogues. En 2008, l'abus de méthamphétamine a été mentionné dans 26 % de toutes les demandes de traitement pour abus de drogues en Slovaquie. En République tchèque, 82 % des patients traités pour abus de méthamphétamine ont dit avoir consommé des drogues par injection; en Slovaquie, ils étaient 41 %.

736. L'abus de méthamphétamine reste limité en Europe orientale, surtout en comparaison avec l'abus d'autres stimulants tels que la cocaïne et l'amphétamine. En Europe, les pays où la prévalence de l'abus de méthamphétamine, connue localement sous le nom de "pervitin", est la plus élevée sont la République tchèque et la Slovaquie. Certaines données indiquent que la disponibilité de cette drogue a augmenté en Hongrie et en Pologne, bien que le niveau global d'abus soit demeuré relativement bas.

737. L'Organe prend note des résultats de l'étude sur la prévalence de la consommation de sédatifs ou tranquillisants et d'antidépresseurs qui a été menée en Irlande et en Irlande du Nord (au Royaume-Uni). L'étude a montré que la prévalence de la consommation au cours de la vie, au cours de l'année écoulée et au cours du mois écoulé était plus élevée chez les adultes plus âgés que chez les jeunes adultes et que les taux de prévalence de la consommation d'antidépresseurs était plus élevés chez les femmes que

chez les hommes. Les taux de prévalence au cours de la vie pour la consommation de sédatifs ou tranquillisants et d'antidépresseurs étaient plus élevés chez les répondants séparés, divorcés ou veufs. Divers indicateurs de pauvreté (groupes socioéconomiques défavorisés, absence d'emploi rémunéré et faible niveau d'instruction) étaient associés à des taux plus élevés de prévalence. L'Organe encourage les gouvernements des autres pays européens à mener des études similaires dans la mesure où la consommation excessive de substances psychotropes est souvent sous-estimée.

738. En 2008, selon le Ministère de la santé et du développement social de la Fédération de Russie, 46 976 (12,1 %) des 389 302 toxicomanes enregistrés dans les centres de traitement sont séropositifs. En moyenne, 8 000 personnes meurent chaque année en Fédération de Russie des effets toxiques des stupéfiants et des substances psychotropes; un millier d'entre elles décèdent d'une surdose de drogues, principalement des opiacés.

739. L'épidémie d'infection à VIH en Europe orientale touche surtout les usagers de drogues par injection. On estime que, dans cette sous-région, 110 000 personnes ont été infectées par le VIH en 2007 tandis que 58 000 sont décédées du sida. Un niveau élevé d'infection à VIH a été signalé parmi les usagers de drogues par injection au Bélarus (52 %). Le nombre de cas d'infection à VIH nouvellement signalés augmente en Géorgie et en République de Moldova.

740. En 2008, 1 449 décès liés aux drogues ont été enregistrés en Allemagne, ce qui représente par rapport à l'année précédente une augmentation de 3,9 %, dont les raisons n'ont pas été déterminées. Au Royaume-Uni, le Programme national sur la mortalité due à l'abus de substances a indiqué avoir reçu des coroners d'Angleterre, du pays de Galles, d'Irlande du Nord, des îles Anglo-Normandes et de l'île de Man notification de 1 490 décès liés aux drogues en 2008, soit un recul de 3,2 % par rapport à l'année précédente (1 539 décès).

741. En décembre 2008, une analyse des décès liés aux drogues entre 1998 et 2005 a été publiée en Irlande. Sur les 2 442 décès enregistrés au cours de cette période, 1 553 étaient directement liés aux drogues (empoisonnements) et 889 l'étaient indirectement (causes autres que l'empoisonnement). Le nombre annuel de décès par empoisonnement est passé de 178 en 1998 à 232 en 2005. Ils concernaient

majoritairement des hommes et des personnes âgées de 20 à 40 ans. Sur les 1 553 cas de décès par empoisonnement, 714 (46 %) étaient imputables à une seule drogue ou substance. L'héroïne et des opiacés non spécifiés étaient à l'origine de 159 empoisonnements par une drogue unique (22,3 %), les analgésiques contenant un opiacé comptaient pour 85 décès (11,9 %) et la méthadone pour 61 (8,5 %). Le nombre de décès par empoisonnement impliquant de la cocaïne est passé de 5 en 1998 à 34 en 2005. La cocaïne était en cause dans 100 cas (6,4 % de tous les décès par empoisonnement). Sur les décès mettant en cause de la cocaïne, 29 % étaient dus à cette seule substance. Les médicaments de prescription et les médicaments sans ordonnance étaient en cause dans un grand nombre des décès par empoisonnement. Les benzodiazépines jouaient un rôle majeur dans les empoisonnements par plusieurs substances. Elles étaient en cause dans 30 % des décès par empoisonnement.

742. L'Organe prend note de la publication de l'OEDT sur les interventions de prise en charge de la toxicomanie via Internet, nouvelle approche qui vient compléter le traitement de la toxicomanie dans certains États membres de l'Union européenne. Une intervention de prise en charge de la toxicomanie via Internet se définit comme "un programme en ligne qui comporte des mesures de traitement de la toxicomanie spécialement conçues/adaptées, structurées et planifiées". Le rapport recense plusieurs interventions destinées aux consommateurs de cannabis, de cocaïne et de "drogues de club" comme l'"ecstasy". S'il est nécessaire de poursuivre les recherches sur les interventions proposées et de les évaluer, les données disponibles font ressortir des résultats prometteurs pour les futures activités de recherche et développement dans l'Union européenne. Ces interventions de prise en charge via Internet pourraient s'avérer intéressantes pour toucher certains toxicomanes qui ont besoin d'aide mais qui sont souvent difficiles à atteindre par des méthodes plus traditionnelles.

743. L'accès au traitement de substitution aux opioïdes s'est considérablement développé ces dernières années. L'OEDT estime à 600 000 le nombre de toxicomanes ayant bénéficié de ce traitement dans les États membres de l'Union européenne et en Norvège en 2007, contre 570 000 en 2005 et 500 000 en 2003. Les données disponibles sur le nombre de toxicomanes bénéficiant d'un traitement de substitution indiquent

une augmentation dans tous les pays européens, à l'exception de l'Espagne (où la baisse amorcée dès 2002 s'est poursuivie), de la France, de la Hongrie, du Luxembourg et des Pays-Bas (pays dans lesquels la situation est demeurée relativement stable). Les pays dans lesquels le nombre de traitements proposés a connu la plus rapide augmentation sont la Bulgarie (où presque 3 000 places étaient proposées en 2007 contre seulement 380 en 2003) et l'Estonie (où le nombre de toxicomanes suivant un traitement de substitution est passé de 60 à plus de 1 000 en l'espace de cinq ans). Le nombre de toxicomanes bénéficiant d'un traitement de substitution a plus que doublé entre 2003 et 2007 en Finlande, en Lettonie, en Norvège et en République tchèque. Une augmentation de plus de 40 % a été signalée en Grèce, en Pologne, au Portugal, en Roumanie et en Suède.

## E. Océanie

### 1. Principaux faits nouveaux

744. Ces dernières années, la demande de MDMA ("ecstasy") a progressé en Australie. Selon l'Organisation mondiale des douanes, environ 36 % de la quantité totale d'"ecstasy" saisie dans le monde en 2008 étaient destinés à ce pays, où la demande de cette drogue est entretenue par un usage répandu et des prix stables. Si le Canada est resté une importante source d'"ecstasy" destinée à l'Australie, Maurice a également été à l'origine d'un envoi d'"ecstasy" vers ce pays, ce qui indique que les trafiquants trouvent de nouveaux itinéraires pour y introduire clandestinement cette substance.

745. Ces dernières années, l'introduction clandestine en Nouvelle-Zélande de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine a nettement augmenté, ce qui indique une fabrication illicite persistante de stimulants de type amphétamine dans le pays. Le nombre de comprimés de pseudoéphédrine saisis en 2008 a été presque 13 fois supérieur à celui de 2002. La plupart des envois de préparations contenant de la pseudoéphédrine semblent être le fait de groupes criminels organisés asiatiques basés en Nouvelle-Zélande, qui font appel à des Asiatiques étudiant dans le pays et à d'autres visiteurs de passage pour "recevoir" ces envois. La Chine est devenue une source majeure des comprimés de pseudoéphédrine saisis à la frontière néo-zélandaise. On a également appris que

des comprimés de pseudoéphédrine étaient introduits en contrebande en Nouvelle-Zélande à partir de plusieurs pays d'Océanie, notamment les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Tonga.

746. Le taux de prévalence annuelle de l'abus d'amphétamine et de méthamphétamine en Nouvelle-Zélande est l'un des plus élevés du monde; il a cependant progressivement diminué, passant d'un record de 5 % en 2001 à 3,4 % en 2006. Selon une enquête récente, le taux de prévalence annuelle chez les personnes de 15 à 45 ans accusé une nouvelle baisse, pour s'établir à 1,4 % en 2009.

747. En Océanie, un certain nombre d'initiatives régionales, notamment des réunions et des cours de formation, portant sur le contrôle des drogues ont porté leurs fruits et les pays de la région continuent d'y participer activement. Malgré cela, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, tous les pays de la région n'ont communiqué à l'Organe que des données limitées sur les saisies. À la lumière des informations disponibles, l'Organe est préoccupé par le fait que des pays de la région autres que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont la cible du trafic et de la fabrication illicite de drogues. L'Organe a également constaté que des organisations criminelles étaient impliquées dans le trafic de drogues dans ces pays. La faible proportion des pays d'Océanie ayant adhéré aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et la proximité géographique de la région avec les pays d'Asie du Sud-Est qui fabriquent illicitement des drogues rendent l'Océanie plus vulnérable au trafic de drogues. L'Organe exhorte les gouvernements des États de la région qui ne sont pas encore parties aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues à ratifier ces instruments et les engage à fournir des données complètes sur les drogues.

## 2. Coopération régionale

748. Un certain nombre de conférences régionales ont continué de rassembler les pays d'Océanie pour qu'ils agissent ensemble dans le cadre de la lutte antidrogue. La réunion annuelle du Comité régional de sécurité du Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenue aux Fidji en juin 2009, a débattu de la nécessité de renforcer la coopération régionale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues, en Océanie. Les participants ont également souligné l'importance des programmes de formation

offerts par l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour étoffer les capacités en matière de détection, collecter des renseignements et développer d'autres compétences clés, notamment pour l'examen des documents. En juillet 2009, la quatrième réunion du Pacific Drug and Alcohol Research Network s'est tenue à Vanuatu. Les représentants de 11 pays d'Océanie, de l'OMS, de l'UNODC et d'instituts de recherche y ont échangé des informations sur les dernières tendances en matière d'abus de drogues et d'alcool aux niveaux régional et national. Ils sont convenus que des données plus complètes devraient être collectées dans l'ensemble de la région et que davantage de fonds devaient être dégagés pour la recherche sur l'abus de drogues et le traitement des toxicomanes.

749. Le trafic de précurseurs chimiques en Océanie suscite désormais des préoccupations particulières. En septembre 2008, le Forum du Pacifique Sud pour le contrôle des précurseurs a organisé un atelier à Samoa pour envisager l'application dans la région de nouvelles mesures législatives et réglementaires visant à prévenir le détournement de précurseurs destinés à la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, en particulier l'élaboration de lois types sur les drogues. Les participants ont également dit qu'il était important que la région se conforme aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Le douzième Congrès australien sur le détournement de produits chimiques a été accueilli par la Nouvelle-Zélande en novembre 2008. Lors de ce Congrès, auquel ont assisté des représentants des gouvernements d'États d'Asie et du Pacifique, la situation relative au détournement de substances en Nouvelle-Zélande a été examinée et des recommandations ont été faites sur les moyens de limiter les détournements de précurseurs de stimulants de type amphétamine des circuits de distribution nationaux.

750. Les services de détection et de répression australiens et néo-zélandais ont continué de soutenir les initiatives de renforcement des capacités en Océanie. Les autorités douanières des deux pays ont organisé des programmes de formation destinés aux services de détection et de répression en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les Îles Salomon. La Police néo-zélandaise a continué d'étendre son réseau de liaison avec les services de police étrangers, qui permet d'affecter des policiers néo-zélandais dans ce que l'on

pense être des zones de transit majeures pour les drogues illicites et les précurseurs chimiques destinés à la Nouvelle-Zélande, notamment le Pacifique Sud et Ouest. Ce réseau a aidé à réduire l'introduction clandestine de drogues en Nouvelle-Zélande et à améliorer l'échange de renseignements entre les services de détection et de répression d'Océanie. L'Organe engage les Gouvernements australien et néo-zélandais à continuer de renforcer la coopération régionale en échangeant des connaissances spécialisées et en apportant leur assistance en matière de lutte antidrogue dans la région.

### 3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

751. L'Organe se félicite des efforts déployés par le Gouvernement australien pour contrôler les précurseurs des stimulants de type amphétamine. En 2008, la Commission australienne de lutte contre la criminalité a créé la base de données nationale sur les laboratoires clandestins qui sert à centraliser les informations relatives aux laboratoires clandestins fournies par les services de détection et de répression et les services de criminalistique australiens. Cette base de données devrait renforcer la capacité de collecte de renseignements des services de détection et de répression australiens. Au titre des priorités définies dans sa stratégie nationale relative aux stimulants de type amphétamine pour la période 2008-2011, l'Australie a élaboré un outil d'information sur les précurseurs chimiques qui sera mis à la disposition des agents des services de détection et de répression, de criminalistique et de santé pour leur permettre d'identifier plus facilement les précurseurs chimiques. En août 2007, l'ordre des pharmaciens australien a présenté "Project Stop", un outil en ligne qui joue un rôle important dans la prévention du détournement de la pseudoéphédrine destinée à la fabrication illicite de méthamphétamine en permettant aux pharmacies de surveiller en temps réel les ventes de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine. À ce jour, environ 63 % des pharmacies australiennes se sont inscrites pour pouvoir utiliser cet outil.

752. En avril 2009, le Gouvernement australien a lancé une campagne nationale de lutte contre les drogues illicites, intitulée "Illicit Drug Use – Targeting Young Methamphetamine Users" (L'usage de drogues illicites – Cibler les jeunes consommateurs de méthamphétamine), dont l'objectif global est de

contribuer à réduire l'abus de méthamphétamines, d'"ecstasy" et de cannabis chez les jeunes Australiens âgés de 15 à 25 ans en leur faisant prendre conscience des dommages causés par les drogues illicites et en orientant les jeunes toxicomanes vers les services d'aide, de conseil et de traitement adaptés. Le Service australien des douanes et de la protection des frontières a élaboré une stratégie sur les drogues et les précurseurs pour la période 2008-2010 en vue de renforcer ses capacités de détection, d'enquête et de poursuites pour lutter contre la contrebande de drogues et l'importation illégale de précurseurs chimiques en Australie.

753. Compte tenu du taux élevé de prévalence de l'abus de *N*-benzylpipérazine (BZP) en Nouvelle-Zélande, le Gouvernement de ce pays a renforcé en 2008 le contrôle de cette substance et des substances apparentées qui constituent les principes actifs de la plupart des "party pills", drogues produisant des effets similaires à ceux de la MDMA ("ecstasy"). Les nouvelles mesures de contrôle interdisent la possession, l'usage, la vente, l'offre, l'importation, l'exportation et la fabrication de BZP.

754. En février 2009, la Police néo-zélandaise a lancé sa stratégie relative aux drogues illicites pour 2010, dont l'objectif est de réduire l'offre et la demande de drogues illicites, en particulier de cannabis et de méthamphétamine, qui sont les drogues les plus consommées en Nouvelle-Zélande. La stratégie prévoit également de resserrer le contrôle des précurseurs, de renforcer les capacités du Centre national de renseignement pour qu'il puisse fournir une assistance plus efficace dans les enquêtes liées aux drogues, et de mettre en œuvre, d'ici à 2010, la stratégie du Gouvernement contre la criminalité organisée, qui vise le lien entre la fabrication illicite de drogues et la criminalité organisée. Pour réduire l'offre de cannabis, la Police néo-zélandaise a mené une opération nationale de lutte contre la culture illicite, la distribution et l'abus de cannabis et contre les infractions connexes. Au cours de la période 2008-2009, cette opération s'est traduite par l'éradication de 141 000 plants de cannabis au total, le chiffre le plus élevé en 10 ans, et l'arrestation de 1 100 délinquants. La Police néo-zélandaise a également mis en place des équipes d'intervention spéciales chargées de détecter et de démanteler les laboratoires de méthamphétamine en vue de réduire l'offre de cette drogue. À cela s'ajoute l'entrée en vigueur de la loi relative au recouvrement

du produit du crime de 2009 (Criminal Proceeds (Recovery) Act), qui devrait renforcer la capacité de la police à recouvrer le produit tiré de la culture, de la fabrication et du trafic illicites de drogues.

755. En octobre 2009, le Gouvernement néo-zélandais a annoncé un plan d'action national pour lutter contre les problèmes liés à la méthamphétamine dans le pays. Ce plan d'action vise à réduire la consommation de méthamphétamine en limitant l'accès public à la pseudoéphédrine (précurseur utilisé dans la fabrication illicite de méthamphétamine), en renforçant les capacités des services de détection et de répression et en améliorant les services de traitement des consommateurs de méthamphétamine.

756. L'Organe se félicite des initiatives prises par les Gouvernements fidjien et samoan en vue de lutter contre les problèmes grandissants de la fabrication illicite et du trafic de drogues. Samoa envisage d'apporter des amendements à sa loi sur les stupéfiants afin de renforcer le contrôle des précurseurs et d'alourdir les sanctions pour les infractions liées aux drogues. Compte tenu du problème croissant de la culture illicite de plantes de cannabis aux Fidji, la Police fidjienne a élaboré un système de police de proximité grâce auquel la population peut unir ses forces à celles de la police pour éradiquer les plants de cannabis. Cette initiative a pris beaucoup d'ampleur et sera à terme adoptée au niveau national. En 2009, la brigade antidrogue de la Police fidjienne a élaboré un programme de sensibilisation aux risques associés à l'abus de drogues qui s'appuie sur des exposés dans les prisons, les écoles et les villages de l'ensemble du pays.

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

##### *Stupéfiants*

757. La culture illicite de cannabis continue d'être signalée en Océanie. Les plantes de cannabis sont cultivées illicitement non seulement en Australie et en Nouvelle-Zélande, mais également aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa et aux Tonga. Il semble ces dernières années que des groupes criminels organisés aient été impliqués dans la fabrication illicite et le trafic de cannabis dans ces pays. On s'inquiète de ce que la progression de l'industrie du cannabis favorise l'investissement des profits générés par cette industrie dans la fabrication illicite d'autres drogues, en particulier de méthamphétamine. Compte tenu de

l'absence de systèmes de surveillance systématique dans ces pays, l'Organe exhorte les gouvernements concernés à prendre des mesures pour prévenir la production illicite et le trafic de cannabis.

758. Le cannabis reste la drogue la plus fréquemment saisie en Océanie. L'essentiel des quantités saisies avait été produit dans le pays et seule une très faible proportion avait été introduite clandestinement depuis d'autres régions. Pendant la période 2007-2008, l'Australie a saisi au total 5 400 kg de cannabis dans le pays, dont 54 kg aux frontières. Le cannabis saisi aux frontières provenait principalement des États-Unis d'Amérique, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas et de Thaïlande. En Nouvelle-Zélande, 98 % des consommateurs de cannabis suivis dans le cadre d'une étude annuelle réalisée en 2008 ont dit qu'il était "très facile" ou "facile" de se procurer du cannabis. Cette même année, le pays a signalé la saisie de 700 kg d'herbe de cannabis et de 156 000 plants de cannabis. En 2009, les Fidji ont également signalé d'importantes saisies de plants de cannabis, dont 15 000 ont été éradiqués par la Police fidjienne au cours de l'opération "Yadra Viti Rua".

759. Si les saisies de cocaïne en Océanie ne représentent qu'une très faible proportion des saisies mondiales de cette drogue (0,1 % en 2007, selon l'UNODC), les quantités dont la saisie est signalée dans la région ont augmenté ces dernières années. L'Australie a représenté 99 % des saisies réalisées à l'échelle régionale en 2007 et déclaré la saisie de 842 kg de cocaïne en 2008. Quatre-vingt pour cent de la cocaïne saisie aux frontières avaient été dissimulés dans des envois de fret maritime. L'introduction clandestine de cette substance depuis le Canada continue de poser un grave problème en Australie. La cocaïne est par ailleurs de plus en plus passée en contrebande en Australie via la Chine (y compris Hong Kong). On pense que des groupes criminels d'Afrique de l'Ouest ont été impliqués dans un certain nombre de cas de contrebande de cocaïne détectés à la frontière australienne. Le Mexique est également devenu une source de la cocaïne introduite clandestinement en Australie. Début 2009, les services de détection et de répression australiens ont détecté un groupe criminel organisé qui tentait d'introduire clandestinement en Australie 144 kg de cocaïne en provenance du Mexique. En 2008, les saisies de cocaïne en Nouvelle-Zélande se sont maintenues à un niveau peu élevé, tandis que le Samoa a signalé une tentative

d'introduction clandestine de cocaïne dans le pays par voie postale. L'Organe n'a reçu que très peu d'informations sur le trafic et les saisies de cocaïne dans les autres pays de la région.

760. L'Asie du Sud-Ouest et l'Asie du Sud-Est restent des sources majeures de l'héroïne introduite clandestinement en Australie. Des groupes criminels australiens entretenant des liens de longue date avec des trafiquants d'héroïne d'Asie du Sud-Est continuent de participer activement à la contrebande de cette drogue. De l'héroïne passée en contrebande de Malaisie et du Viet Nam a été découverte en Australie. En mai 2009, l'Australie a signalé la saisie de 2 kg d'héroïne à l'aéroport de Sydney sur un passager en provenance de Malaisie et de 1,4 kg de la même drogue sur un passager en provenance du Viet Nam. L'héroïne est introduite clandestinement en Australie essentiellement par voie postale et fret aérien, et par des personnes voyageant par avion. La Nouvelle-Zélande n'a signalé la saisie que d'une très faible quantité d'héroïne (34,5 g) en 2008. Très peu d'informations sur le trafic et les saisies d'héroïne dans les pays d'Océanie autres que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été transmises.

#### *Substances psychotropes*

761. La lutte contre la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine reste une priorité pour les services de détection et de répression en Océanie. La fabrication clandestine nationale demeure la principale source de ces substances en Australie, où 271 laboratoires impliqués dans ce type de fabrication (notamment des laboratoires de MDMA ("ecstasy")) ont été démantelés pendant la période 2007-2008, chiffre qui reflète bien la tendance stable observée depuis 2004. Si, en Australie, la plupart des laboratoires clandestins qui fabriquent des stimulants de type amphétamine sont en général de taille importante, on a également découvert ce qu'on appelle des "box labs", laboratoires de petite taille très mobiles que l'on peut facilement démonter pour les entreposer ou les transporter.

762. L'essentiel de la méthamphétamine saisie en Nouvelle-Zélande avait été illicitement fabriquée dans le pays. En 2008, 133 laboratoires clandestins de méthamphétamine au total ont été démantelés, soit une diminution importante par rapport au nombre de laboratoires démantelés en 2007 et 2006 (190 et 211

respectivement). Si le durcissement des mesures de contrôle législatif et l'introduction de la stratégie de lutte contre la criminalité organisée ont pu jouer un rôle majeur dans la réduction de la fabrication illicite de méthamphétamine en Nouvelle-Zélande, la diminution du nombre de laboratoires démantelés et le fait que la quantité de précurseurs saisis aux frontières reste importante laissent entendre que les fabricants de drogues illicites pourraient employer de nouvelles méthodes.

763. Si les stimulants de type amphétamine sont fournis principalement par des fabricants clandestins du pays, les faits montrent qu'ils sont de plus en plus souvent introduits clandestinement en Océanie. En Australie, la quantité de stimulants de type amphétamine saisis aux frontières a presque décuplé, passant de 27 kg pendant la période 2006-2007 examinée par le Service australien des douanes et de la protection des frontières à 263 kg pendant la période 2007-2008 examinée par le même service. Ces stimulants proviennent essentiellement d'Amérique du Nord et d'Asie du Sud-Est. En novembre 2008, les services de détection et de répression australiens d'Adélaïde ont saisi 80 kg de méthamphétamine dissimulés dans un envoi en provenance de la Chine. Cette saisie est l'une des plus importantes saisies de méthamphétamine signalées à Adélaïde à ce jour. La Nouvelle-Zélande a fait état de la saisie de 96 kg de méthamphétamine en décembre 2008, l'une des plus importantes saisies de cette substance dans le pays jusqu'à présent.

764. Des éléments d'information montrent que d'autres pays d'Océanie sont aussi la cible des trafiquants de stimulants de type amphétamine. L'Organe note qu'en Polynésie française, en 2008, un réseau de trafiquants de méthamphétamine a été découvert et que 19 personnes ont été condamnées pour des infractions liées aux drogues. On pense qu'avant d'être démantelé, ce réseau avait opéré sur ce territoire pendant au moins quelques années.

#### *Précurseurs*

765. Le nombre de saisies de précurseurs déclarées en Océanie augmente. Pendant la période 2007-2008, l'Australie a signalé la saisie de 1 169 kg de précurseurs au total à la frontière, une hausse considérable comparée aux 295 kg saisis pendant la période 2006-2007. Selon les douanes néo-zélandaises,

le nombre de saisies de précurseurs a été multiplié par 12 au cours des six dernières années.

766. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont continué de signaler un trafic d'éphédrine et de pseudoéphédrine sous forme de matières premières, le plus souvent dissimulées dans du fret aérien ou maritime, ou dans des colis postaux internationaux. L'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est restent les principales sources des envois saisis. En 2008, les services de détection et de répression australiens ont saisi 1 100 kg d'éphédrine, dont une grande partie provenait de Chine (y compris de Hong Kong), d'Inde, de Malaisie, de la République de Corée ou du Viet Nam. Le Japon a également été identifié comme source d'un envoi d'éphédrine saisi, qui était destiné à l'Australie. En juin 2009, les douanes australiennes ont signalé une importante saisie de précurseurs chimiques (1,8 tonne dont 200 kg de pseudoéphédrine) dissimulés dans un envoi en provenance de Chine. En 2008, la Nouvelle-Zélande a déclaré la saisie de 14,5 kg d'éphédrine en provenance d'Inde et de 154 kg de pseudoéphédrine dissimulés dans de l'enduit de ciment en provenance de Chine. Dans ce dernier cas, deux hommes ont été condamnés à l'emprisonnement à perpétuité.

767. Si la fabrication illicite de MDMA ("ecstasy") a continué d'être signalée en Australie, le nombre de saisies de précurseurs de MDMA déclarées a baissé. En 2008, l'Australie a dit avoir saisi 1 litre d'isosafrole contre un total de 255 litres de cette substance et 1 900 litres de 3,4-MDP-2-P en 2007. Aucune saisie de ces substances n'a été signalée dans d'autres pays d'Océanie, notamment aux Fidji et en Nouvelle-Zélande.

*Substances non placées sous contrôle international*

768. On a signalé une hausse de la quantité de GBL saisie en Océanie. En 2008, le Service australien des douanes et de la protection des frontières a détecté 18 envois de GBL, dont le poids total s'élevait à 2 263 kg (équivalent à 2 534 litres). Les envois provenaient principalement d'Allemagne, de Chine, du Japon, de Pologne et du Royaume-Uni. L'Australie a continué de déclarer des saisies de GHB en 2009, tandis que la Nouvelle-Zélande a signalé la saisie d'une quantité totale de 837 litres de GBL et de GHB en 2008, soit une nette hausse par rapport aux 5 litres saisis en 2007.

769. Si la prévalence annuelle de l'abus de kétamine est restée faible en Australie (0,3 % en 2004 et 0,2 % en 2007), des saisies de cette substance ont continué d'être signalées. En 2008, 26 envois de kétamine totalisant 3,8 kg ont été saisis en Australie après avoir été découverts dans des colis postaux ou sur des personnes voyageant par avion. La majorité de ces envois provenaient de Chine (y compris de Hong Kong), d'Inde, de Nouvelle-Zélande, du Pérou ou de Thaïlande.

770. Les faits montrent que les trafiquants s'orientent vers les extraits naturels de plantes afin de se soustraire aux contrôles renforcés appliqués à l'éphédrine. En septembre 2008, les services de détection et de répression australiens ont saisi un envoi en provenance d'Inde composé de cinq caisses d'extrait de la plante *Sida cordifolia* sous forme de poudre; environ 6 kg d'éphédrine auraient pu être obtenus à partir de cet envoi.

771. Ces dernières années, la Nouvelle-Zélande a signalé un nombre croissant de saisies d'iode et d'acide hypophosphoreux. On pense que les substances saisies étaient destinées à la fabrication illicite de méthamphétamine. En 2008, la Nouvelle-Zélande a déclaré 63 saisies d'iode solide totalisant 52 kg, soit une hausse importante de 58 % par rapport aux 33 kg saisis en 2007. En outre, 45 litres d'acide hypophosphoreux ont été saisis dans le pays en 2008, soit presque le triple de la quantité saisie en 2007.

## 5. Abus et traitement

772. En Australie, selon les résultats de l'enquête auprès des ménages réalisée en 2007 dans le cadre de la stratégie nationale contre les drogues, 38,1 % des personnes âgées de 14 ans et plus avaient consommé une drogue illicite à un moment de leur vie, et 13,4 % en avaient consommé au cours des 12 mois précédents, soit une nette diminution par rapport à 2004 (15,3 %). Les adolescentes étaient plus nombreuses que les adolescents (tous âgés de 14 à 19 ans) à avoir consommé une drogue illicite (26,5 % contre 21,1 %). En revanche, dans toutes les autres tranches d'âge, les hommes étaient plus nombreux que les femmes à avoir consommé une drogue illicite (41,4 % contre 34,8 %). L'âge moyen auquel les répondants avaient consommé pour la première fois une drogue illicite était d'environ 19 ans.